



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT-90)
Harare, Zimbabwe 6 - 11 décembre 1990

Volume 1

RAPPORT FINAL



l'Avenir de
l'Afrique
Requiert des
Initiatives de
Qualité face aux
Urgences
En matière de communications



Organisée par l'Union Internationale des Télécommunications
en coopération avec OUA, CEA, BAD et UPAT

Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT-90)

Harare (Zimbabwe), 6 - 11 décembre 1990

Volume I

RAPPORT FINAL

Union internationale des télécommunications, Genève, mars 1991



RAPPORT FINAL

Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990

TABLE DES MATIERES

RESUME	iii
1. INTRODUCTION	1
2. PARTICIPANTS	1
3. LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE	1
3.1 Inauguration de la Conférence	1
3.2 Election du Président et des Vice-Présidents	2
3.3 Méthodes et programme de travail	2
3.4 Election des Présidents et des Rapporteurs des Commissions	2
3.5 Adoption de l'ordre du jour	3
4. RESUME DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES EN SEANCE PLENIERE	3
4.1 Point 1 de l'ordre du jour - Etat actuel des télécommunications en Afrique	3
4.2 Point 2 de l'ordre du jour - Politique des télécommunications pour l'Afrique	4
4.3 Point 3 de l'ordre du jour - Directives pour le développement des télécommunications en Afrique	5
4.3.1 Point 3.1 de l'ordre du jour - Considérations relatives à la gestion	5
4.3.2 Point 3.2 de l'ordre du jour - Amélioration des réseaux et services	5
4.3.3 Point 3.3 de l'ordre du jour - Ressources humaines	7
4.3.4 Point 3.4 de l'ordre du jour - Considérations relatives à l'investissement	8
4.3.5 Point 3.5 de l'ordre du jour - Besoins en matière de coopération technique	10
4.4 Point 4 de l'ordre du jour - Modalités de surveillance, d'évaluation et d'examen de l'état du développement	12
5. RAPPORT DES COMMISSIONS	12
5.2 Rapport de la commission 2 - Amélioration des réseaux et services	14
5.3 Rapport de la commission 3 - Gestion et développement des ressources humaines	15
5.4 Rapport de la commission 4 - Investissements et coopération technique	19

6. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES	23
Tableau 1 - Résolutions et Recommandations	23
Résolution ATDC-90/RES1	
Politique et stratégie de l'information et des télécommunications en Afrique	24
Résolution ATDC-90/RES2	
Financement du développement des télécommunications en Afrique.....	27
Résolution ATDC-90/RES3	
Amélioration de la coordination et optimisation des ressources consacrées à l'assistance internationale	30
Résolution ATDC-90/RES4	
Système africain d'échange d'actualités télévisées par satellite	32
Recommandation ATDC-90/REC1	
Développement des industries de fabrication d'équipements de télécommunication en Afrique	34
Recommandation ATDC-90/REC2	
Amélioration des réseaux et services	36
Recommandation ATDC-90/REC3	
Tarifs	39
Recommandation ATDC-90/REC4	
Développement des radiocommunications maritimes en Afrique	41
Recommandation ATDC-90/REC5	
Développement de la radiodiffusion sonore et télévisuelle en Afrique	43
Recommandation ATDC-90/REC6	
Amélioration de la gestion des ressources humaines dans les administrations africaines des télécommunications	45
7. CEREMONIE DE CLOTURE	47
8. SUITE A DONNER A LA CONFERENCE	47
ANNEXE 1 - Ordre du jour annoté	49
ANNEXE 2 - Liste des documents	61
ANNEXE 3 - Allocutions d'ouverture et de clôture	65
ANNEXE 4 - Liste des participants	77
ANNEXE 5 - Liste des abréviations	105

RAPPORT FINAL

CONFERENCE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

Harare, Zimbabwe, 6 - 11 décembre 1990

Resumé

Plus de 200 délégués de haut niveau des pays d'Afrique et plus de 100 observateurs des administrations Membres de l'UIT d'autres régions, d'institutions de coopération multilatérales et bilatérales ainsi que du secteur privé ont assisté à la Conférence.

Les documents de travail ont été présentés succinctement en séance plénière puis examinés en commission. La participation aux travaux des commissions, qui a été très active, a donné des résultats concrets et orientés vers l'action. Ainsi, la Conférence a adopté quatre résolutions et six recommandations (voir le paragraphe 6). Bon nombre de Recommandations font mention de mesures concrètes qui contiennent des directives à l'intention des gouvernements et des administrations des télécommunications de la région, des partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement et du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT.*

Politique et stratégies étaient l'un des thèmes principaux de la Conférence et la résolution intitulée "Politique et stratégie de l'information et des télécommunications en Afrique" (ATDC-90/RES1) a une portée assez considérable. La Conférence recommande notamment:

- de séparer la fonction de réglementation de celle d'exploitation des télécommunications;*
- de séparer les postes des télécommunications;*
- de fusionner les organismes d'exploitation nationaux et internationaux;*
- d'accorder aux organismes de télécommunications plus d'autonomie financière et de responsabilité.*

En outre, il est recommandé aux gouvernements de créer un mécanisme de consultation des usagers ainsi qu'un comité interministériel de coordination, pour les aider dans l'élaboration d'une politique et d'une stratégie pour le secteur des télécommunications.

En fin, elle décide de créer, dans le cadre du BDT, un "Groupe d'études permanent africain de la politique de l'information et des télécommunications" chargé de formuler d'autres recommandations dans ce domaine à l'intention des pays d'Afrique et d'élaborer dans un délai d'un an un "Livre Vert africain", avec l'appui du BDT.

* Les documents de travail sont reproduits dans un volume séparé (Volume II).

D'autres tâches ont été confiées à l'UIT:

- *promouvoir le rôle des télécommunications et sensibiliser les gouvernements à l'influence favorable du développement des télécommunications;*
- *donner aux gouvernements les informations nécessaires sur les mécanismes des banques internationales et des autres institutions bilatérales et multilatérales;*
- *aider les pays africains à faire des études sectorielles et à établir des plans directeurs de développement des télécommunications, y compris des radiocommunications maritimes, ainsi qu'à identifier et à formuler des projets;*
- *créer un fichier d'experts africains afin de promouvoir la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et une banque de données sur les besoins et l'expérience acquise en matière de coopération technique, avec des indicateurs en matière d'investissements, d'exploitation et de gestion;*
- *poursuivre la coordination, en collaboration avec les autres organisations intéressées, des activités de coopération technique en vue d'une intégration totale du réseau panafricain de télécommunications;*
- *continuer à appuyer les activités du Groupe régional de tarification pour l'Afrique (TAF) et coordonner, en coopération avec les organisations régionales, les études tarifaires dans la Région;*
- *poursuivre son assistance aux pays africains en les aidant à définir et à appliquer une politique de développement et de gestion des ressources humaines selon les normes pertinentes;*
- *organiser des cours de gestion d'entreprise à l'intention des cadres dirigeants de la Région;*
- *élaborer des modèles pour la préparation et le suivi des plans directeurs de développement des télécommunications comportant des directives concernant la gestion des ressources humaines;*
- *encourager les contributions volontaires pour la coopération technique, en espèces ou en nature, de sources gouvernementale et privée.*

De plus, la Conférence a reconnu qu'il était nécessaire que le secteur privé participe au développement des télécommunications et recommandé que les gouvernements créent un climat propice aux investissements, en donnant notamment aux investisseurs des garanties les protégeant contre l'expropriation et leur assurant le rapatriement des capitaux et des bénéfices, et en assurant la libéralisation de certains services afin de permettre la participation du secteur privé. Enfin, il est demandé instamment à l'UIT de chercher des approches novatrices pour améliorer la coordination et la coopération entre les institutions donatrices bilatérales et multilatérales.

Ainsi, on peut dire que la Conférence a atteint son objectif principal, à savoir établir des directives à l'intention des gouvernements et du BDT pour le développement des télécommunications en Afrique.

RAPPORT FINAL

CONFERENCE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS (CADT-90)

Harare (Zimbabwe), 6 - 11 décembre 1990

1. INTRODUCTION

La Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT) était la première des Conférences régionales et mondiales de développement des télécommunications que le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT récemment créé est chargé d'organiser périodiquement. Elle a été mise sur pied en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT); la Posts and Telecommunications Corporation (ZPTC) du Gouvernement de la République du Zimbabwe lui a offert son hospitalité à Harare, du 6 au 11 décembre 1990, dans le cadre d'AFRICA TELECOM 90 et de la session spéciale du Forum mondial des télécommunications. Les objectifs et les méthodes de travail de la Conférence sont décrits dans l'ordre du jour annoté joint au présent Rapport (Annexe 1).

2. PARTICIPANTS

Plus de 200 délégués d'administrations de télécommunications et d'organisations de radiodiffusion de 47 pays d'Afrique ont assisté à la Conférence. En outre, plus de 100 observateurs d'administrations des télécommunications et d'exploitations privées d'autres régions, d'institutions bilatérales, régionales et internationales de développement ainsi que de fabricants et de sociétés de consultants y participaient également. Enfin, 35 fonctionnaires, membres du personnel et experts sur le terrain de l'UIT ont participé à la conférence en qualité de "conseillers techniques" et lui ont apporté un appui administratif. L'UIT a également assuré l'interprétation et la traduction pour l'anglais et le français. La liste des participants est reproduite dans l'Annexe 4.

3. LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

3.1 Inauguration de la Conférence

La Conférence a été inaugurée officiellement par S. E M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, le mardi 4 décembre 1990, en même temps qu'AFRICA TELECOM 90 et que la session spéciale du Forum mondial des télécommunications.

L'honorable Mme Victoria Chitepo, Ministre de l'information, des postes et des télécommunications de la République du Zimbabwe, et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, M. Pekka Tarjanne, ont aussi prononcé des allocutions à cette occasion. Les textes de ces allocutions sont reproduits en Annexe 3.

* UIT = Union internationale des télécommunications (voir l'Annexe 5 pour une liste des abréviations)

Tandis que, comme cela a été indiqué, l'inauguration avait lieu le mardi 4 décembre, la Conférence proprement dite a commencé ses délibérations le jeudi 6 décembre.

3.2 Election du Président et des Vice-Présidents

Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire général de l'UIT a fait observer que cette Conférence était la première de son espèce et faisait suite aux décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires de Nice (1989), qui avait institué des Conférences régionales et mondiales de développement des télécommunications dans le cadre desquelles s'inscriront les activités du (BDT). Il a souligné que la Conférence avait pour objectif d'adopter des résolutions et des recommandations orientées vers des mesures concrètes et a indiqué que l'expérience acquise dans le cadre de la CADT servirait d'exemple à de futures conférences similaires dans d'autres régions.

L'honorable Mme Victoria Chitepo, Ministre de l'information, des postes et des télécommunications de la République du Zimbabwe, a été élue Présidente de la Conférence par acclamation.

La Conférence a également élu quatre Vice-Présidents, un pour chacune des autres sous-régions de l'Afrique selon la structure sous-régionale de l'OUA, en la personne de:

- S. E. M. Mohand Laenser, Ministre des postes et télécommunications, Royaume du Maroc
- S. E. M. Olawale A. Ige, Ministre des communications, République fédérale du Nigéria
- S. E. M. Sanda Oumarou, Ministre des postes et télécommunications, République fédérale du Cameroun
- S. E. M. Joseph J. Kamotho, Membre du parlement, Ministre des transports et des communications, République du Kenya.

3.3 Méthodes et programme de travail

Il a été décidé que les documents de travail seraient présentés succinctement en séance plénière puis examinés par des Commissions monolingues. De plus, il a été décidé de créer quatre Commissions, comme cela est proposé dans l'ordre du jour annoté (Annexe 1).

3.4 Election des Présidents et des Rapporteurs des Commissions

Les Présidents et les Rapporteurs des Commissions ont été désignés parmi les délégations des pays suivants:

COMMISSION 1: - QUESTIONS DE POLITIQUE, DE STRATEGIE ET DE GESTION	
Présidents: Ethiopie (anglais) Niger (français)	Rapporteurs: Tanzanie (anglais) Madagascar (français)

COMMISSION 2: - AMELIORATION DES RESEAUX ET SERVICES	
Présidents: Malawi (anglais) Mali (français)	Rapporteurs: Lesotho (anglais) Cap-Vert (français)

COMMISSION 3 - GESTION ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Présidents: Mozambique (anglais)
Cameroun (français)

Rapporteurs: Zambie (anglais)
Sénégal (français)

COMMISSION 4 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET A LA COOPERATION TECHNIQUE

Présidents: Botswana (anglais)
Burkina Faso (français)

Rapporteurs: Gambie (anglais)
Zaïre (français)

En outre, à la suite d'une demande présentée par l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA) et la Friedrich Ebert Stiftung (FES), une séance de travail sur AFROVISION (Système régional africain d'échange d'actualités télévisées), a été organisée dans le cadre de la CADT; considérée comme une sous-commission de la Commission 2, elle s'est tenue parallèlement à la Conférence, pendant les deux premiers jours. M R. Hamini, Directeur des relations internationales et de la coopération à l'Organisation nationale de la télévision (ENTV) d'Algérie, a été élu Président tandis que MM. T. Mandigora, Directeur de News Zimbabwe et G. Thiam, Directeur technique de l'Organisation de la radiodiffusion et de la télévision (ORTS) du Sénégal, étaient élus Rapporteurs de cette Commission.

3.5 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, élaboré en consultation avec les organismes qui parrainaient la Conférence et approuvé par le Conseil d'administration de l'UIT en juin 1990, a été adopté (voir l'Annexe 1).

4. RESUME DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES EN SEANCE PLENIERE

La liste des documents établie pour la CADT est reproduite dans l'Annexe 2. Les 26 documents de travail suivants ont été présentés succinctement au cours de séances plénières puis examinés par les quatre Commission susmentionnées, selon le sujet de chaque document.

4.1 Point 1 de l'ordre du jour - Etat actuel des télécommunications en Afrique

Examen de l'évolution depuis la Conférence de Tunis (1987)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. Jean Jipguep, Vice- Secrétaire général de l'UIT, a présenté les deux premières sections du document de travail intitulé "*Le développement des réseaux de télécommunication en Afrique*" (Document ATDC-90/1). Ce faisant, il a rapidement passé en revue certains avantages connus que les télécommunications peuvent apporter au développement socio-économique et présenté le résumé de statistiques recueillies par l'UIT, en comparant l'état du développement de l'Afrique avec celui d'autres régions du monde. Ces statistiques indiquent clairement qu'il reste beaucoup à faire pour accroître le taux de développement des réseaux et améliorer les structures d'organisation, les systèmes de gestion et les méthodes de travail qui déterminent l'efficacité des services de télécommunication. Ce document, joint au document ATDC-90/25 - "*Statistiques de l'UIT*", a servi d'information de base pour la suite des débats dans toutes les Commissions.

4.2 Point 2 de l'ordre du jour - Politique des télécommunications pour l'Afrique dans le contexte de l'évolution de l'environnement des télécommunications

En présentant sa contribution intitulée *"Introduction à un débat sur la formulation d'une politique des télécommunications et de la restructuration"* (Document ATDC-90/2), *M. Poul Hansen, Commissaire aux médias électroniques, P & T, Danemark*, a défini le rôle des télécommunications dans la société et les changements survenus dans le rôle du gouvernement "de la participation à la réglementation". Selon lui, les principaux sujets de préoccupation à l'heure actuelle pour les gouvernements sont les suivants: comment favoriser l'efficacité, comment attirer les investissements et comment déterminer une politique. Il a décrit succinctement la stratégie et les principaux éléments d'ordre politique, les objectifs et les projets dans le domaine des télécommunications au sein de la Communauté européenne et donné certains renseignements uniquement sur les modifications envisagées en Europe orientale. Il a traité rapidement de l'intérêt de tous ces facteurs dans le contexte africain et ébauché une approche éventuelle pour l'élaboration d'une stratégie et l'amélioration des résultats dans les pays de la région. Enfin, il a proposé qu'un certain nombre de questions soient étudiées par la Commission 1.

M. Cheikh Tidiane Mbaye, Directeur général de la SONATEL, a décrit dans le document dont il est l'auteur intitulé *"Restructuration des télécommunications au Sénégal"* (Document ATDC-90/3), les changements survenus dans la structure du secteur des télécommunications de son pays et leur effet positif sur le fonctionnement des services de télécommunication. Il a montré que des indicateurs de performance tels que le taux de dérangement, le délai de relève des dérangements, le délai d'attente de tonalité, le taux d'aboutissement des appels urbains, le chiffre d'affaires, le délais de facturation, le rapport coût salarial/rendement, etc., se sont améliorés considérablement au cours des quelques dernières années. L'exemple de la SONATEL montre à l'évidence qu'une plus grande autonomie pourrait contribuer dans une large mesure à améliorer l'efficacité du fonctionnement, dans le contexte africain également.

En présentant le document intitulé *"Stratégies pour le développement des télécommunications en Afrique au cours de la prochaine décennie"* (Document ATDC-90/27), *M. Bekele Kebede, expert en planification des télécommunications de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)*, a évoqué les étapes importantes du développement des télécommunications en Afrique et souligné que les télécommunications constituent un élément majeur de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA); il a décrit succinctement le développement des programmes de la Décennie et en particulier les objectifs d'UNTACDA II. Voici quelques-unes des mesures prioritaires définies: 1. modernisation et maintenance des réseaux existants, 2. développement des ressources humaines, 3. amélioration de la gestion, 4. établissement d'unités de planification efficaces et opérationnelles, 5. restructuration en vue d'accroître l'autonomie des organismes de télécommunication, 6. développement des télécommunications rurales et de la fabrication des équipements en Afrique, et 7. harmonisation des tarifs.

En tant "qu'institution directrice" pour la Décennie, la CEA collabore, avec toutes les institutions des Nations Unies compétentes, par l'intermédiaire d'un Comité de coordination interinstitutions (CCII), à la mise en oeuvre des programmes établis par des groupes de travail créés dans les quatre principales sous-régions.

4.3 Point 3 de l'ordre du jour - Directives pour le développement des télécommunications en Afrique.

4.3.1 Point 3.1 de l'ordre du jour - Considérations relatives à la gestion

Au titre de ce point de l'ordre du jour, *M. Walter Brown, Administrateur de projets (UIT)*, a présenté la dernière section du document intitulé "*Le développement des réseaux de télécommunication en Afrique*" (Document ATDC-90/1). Il a traité rapidement de l'influence sur les processus de gestion des principaux facteurs externes tels que l'état de l'économie nationale, l'enseignement, la technique ainsi que des facteurs d'ordre culturel, démographique et géographique. Ensuite, il a présenté un modèle de "structure" type du secteur des télécommunications dans les pays africains, identifié les problèmes qui en résultaient et défini ce que devraient être à son avis les fonctions principales de la gestion dans le cadre d'une structure plus adéquate.

En présentant sa contribution intitulée "*La gestion du trafic téléphonique en Afrique*" (Document ATDC-90/12), *Mme Margarida Sagna, Directeur général des PTT du Cap-Vert*, a fait observer que la plupart des administrations africaines avaient pour les télécommunications une balance des paiements déficitaire dont la plus grande partie était due à l'ancienne métropole. Selon elle, cela tient en particulier à ce que 90% du trafic téléphonique et 88% du trafic télex entre pays africains sont acheminés par l'intermédiaire d'administrations extérieures à l'Afrique, notamment celles des anciennes métropoles. Une autre raison est la structure tarifaire encore inadéquate en Afrique. Ainsi, Mme Sagna a montré que souvent, les tarifs en Afrique avaient plus que doublé au cours de la période 1980-89, alors qu'en Europe ils avaient diminué pendant la même période et qu'ils sont maintenant 3 à 4 fois moindres que les tarifs africains. Elle a déclaré en conclusion qu'il conviendrait de procéder à des études sur les coûts de la fourniture et de l'exploitation des services de télécommunication entre pays industrialisés et pays en développement.

En présentant le document intitulé "*Gestion des télécommunications en Ethiopie*" (Document ATDC90/13), *M. Fikru Asfaw, Directeur général de l'ETA (Ethiopie)*, a décrit son organisation, dans laquelle l'unité de base d'exploitation est le "bureau local", doté d'un central ayant une capacité de 500 à 2 000 lignes directes, qui s'occupe de l'administration des télécommunications pour plusieurs petites villes rurales. Il a aussi décrit succinctement le programme de développement de son organisation et en particulier la gestion financière, y compris la structure tarifaire, les systèmes de facturation et de comptabilité et des plans d'informatisation des systèmes d'information de gestion informatisés. Enfin, il a fait état des changements apportés à la politique relative à l'octroi de licences pour les terminaux privés et de la participation de l'ETA à la coopération régionale.

4.3.2 Point 3.2 de l'ordre du jour - Amélioration des réseaux et services

Au titre de ce point de l'ordre du jour, *M. G.D. Adadja, Directeur général des PTT du Bénin*, a présenté le document intitulé "*Expérience du Bénin en matière d'amélioration du réseau et des services des télécommunications*" (Document ATDC-90/14). Ce faisant, il a décrit rapidement le réseau de télécommunication de son pays et son développement. En particulier, il a cité le plan directeur pour le développement des télécommunications établi en 1984-1985 avec l'assistance du PNUD et de l'UIT, et le programme d'investissement pour la période quinquennale 1987-1992. En outre, il a défini les problèmes rencontrés, tels que la difficulté de mobiliser du personnel, la lenteur des procédures administratives, les difficultés afférentes à la coordination des intrants financiers ainsi que les contraintes d'ordre social et économique, et décrit les mesures prises ou envisagées pour y remédier.

En présentant le document intitulé "*Le projet PANAFTEL*" (Document ATDC-90/15), *M. I. Girmaw, coordonnateur du projet PANAFTEL (Exploitation et extension) pour l'UIT*, a fait rapidement l'historique du projet et en a décrit les réalisations, particulièrement en ce qui concerne la dernière phase (RAF/87/011). Il a estimé que les progrès du projet peuvent être considérés comme satisfaisants, mais a identifié quatre domaines (résultats escomptés du projet) qui nécessitent d'autres dispositions:

- "préparation de matrices de prévision du trafic",
- "études des trajets et des systèmes pour les chaînons manquants du PANAFTEL",
- "recherche limitée et mesures de propagation des trajets radioélectriques",
- "préparation de l'UPAT et des organisations sous-régionales à assumer la responsabilité de la coordination du développement du réseau PANAFTEL".

M. Eugène N'Zengou, coordonnateur du projet PANAFTEL (Réhabilitation et maintenance) pour l'UIT a présenté un document intitulé "*Contributions du projet RAF/87/085 (PANAFTEL, Réhabilitation et maintenance) à l'amélioration des réseaux et services*" (Document ATDC-90/16). Il a tout d'abord décrit brièvement les objectifs et les résultats du projet et souligné l'importance des plans nationaux pour l'amélioration de la maintenance (PNAM).

Treize de ces plans ont été élaborés dans le cadre du projet et cinq autres doivent être établis en 1990. L'auteur a défini certains des problèmes rencontrés: disponibilité médiocre et faible degré de participation des experts locaux, suivi insuffisant des recommandations faites par le projet, difficulté d'obtenir un financement pour leur mise en oeuvre et insuffisances de la coopération à l'échelon sous-régional.

M. Shola Taylor, Directeur du projet RASCOM (UIT), a présenté le document intitulé "*Document d'information sur l'étude de faisabilité du système régional africain de communications par satellite (RASCOM)*" (Document ATDC-90/17), décrivant succinctement les objectifs de l'étude de faisabilité, la structure du projet ainsi que le rôle et la composition des Comités de coordination nationaux. Ensuite, il a présenté à la Conférence les activités entreprises aux niveaux national et régional, y compris celles de deux importantes sociétés de consultants employées par le projet (Télécommunication Consultants of India Ltd. et European Satellite Consulting Organization).

Il a déterminé quatre principales options pour les systèmes à satellites proposés et relevé que la valeur actuelle du secteur spatial se situe entre 350 et 1 000 millions de dollars des Etats-Unis et celle du secteur au sol entre 800 et 900 millions de dollars des Etats-Unis. Il a conclu que l'étude de faisabilité RASCOM offrait une occasion unique aux pays africains d'examiner leurs besoins à long terme en télécommunications et en radiodiffusion et de déterminer les éléments de base nécessaires à l'établissement d'un réseau de télécommunication intégré. Le rapport final de l'étude de faisabilité sera, en principe, examiné par une Conférence spéciale des Ministres africains des télécommunications qui doit avoir lieu à Abuja (Nigéria) du 4 au 6 février 1991.

M. Kassaye Demena, Secrétaire général de l'URTNA, a présenté les "*Conclusions de la réunion des représentants de la radiodiffusion sonore et télévisuelle: séance de travail URTNA/FES/UIT sur AFROVISION*" (Document ATDC-90/7). Il a souligné qu'il était essentiel d'introduire un mécanisme pour l'échange d'actualités télévisées en Afrique et que les participants à la sous-commission avaient insisté sur le principe de la liberté complète de diffuser, de recevoir et d'utiliser des actualités. Il a expliqué qu'en ce qui concernait les télécommunications, les conclusions avaient été exprimées dans un projet de résolution à soumettre à la Conférence pour approbation par la Commission 2. Dans cette résolution, la Conférence recommande

l'établissement de tarifs satisfaisants pour l'échange d'actualités télévisées dans tous les pays et prie le Secrétaire général de l'UIT de rechercher à cet effet la coopération d'ARABSAT, d'INTELSAT, d'EUTELSAT et d'INTERSPUTNIK à cet effet et de réactiver les études du CCITT sur l'harmonisation des transmissions télévisuelles en Afrique.

4.3.3 Point 3.3 de l'ordre du jour - Ressources humaines

Au titre de ce point de l'ordre du jour, *M. Johan Ernberg, Coordonnateur de la CADT (UIT)* a présenté sa contribution intitulée "*Développement et gestion des ressources humaines en Afrique*" (Document ATDC-90/19). Il a déclaré que, grâce aux investissements considérables faits en matière de développement des ressources humaines (surtout en ce qui concerne la formation technique) en Afrique au cours des dernières décennies, presque toutes les administrations africaines des télécommunications disposent leur propre centre de formation professionnelle et d'effectifs considérables de personnel qualifié. Si l'on compare des indicateurs de performance tels que le rapport coût salarial/rendement et le taux de dérangement avec ceux d'autres régions, il apparaît que le rendement de cet investissement en amélioration de la performance est toutefois assez médiocre. Selon M. Ernberg, cela est surtout dû au fait que les investissements ont été faits presque exclusivement en formation professionnelle, sans tenir compte des autres fonctions de la mise en valeur et de la gestion des ressources humaines, telles que la planification de la main-d'oeuvre, le recrutement ou le choix et l'introduction de systèmes de motivation adéquats, fondés sur l'évaluation des résultats. Pour améliorer ces fonctions essentielles, les organismes de télécommunication, qui sont actuellement régis par les règles applicables à la fonction publique, doivent bénéficier d'une plus grande autonomie. En conclusion, il a déclaré qu'un investissement relativement modeste dans l'amélioration des traitements et des primes fondées sur le rendement permettrait de réaliser des économies considérables en frais de personnel et d'améliorer la qualité de service, ce qui relèverait en conséquence la rentabilité des organismes de télécommunication africains.

En présentant sa contribution intitulée "*La gestion des ressources humaines dans le développement des télécommunications en Afrique*" (Document ATDC-90/20), *M. Souleymane Samake, CESAG (Sénégal)* s'est servi de quelques études de cas pour mettre en lumière l'environnement politique, juridique et culturel ainsi que les contraintes institutionnelles qui entravent la gestion des ressources humaines dans les organisations africaines. Il fait observer que la gestion du personnel est souvent "diluée"; elle intéresse à la fois le Ministère et les services internes de l'administration des télécommunications, qui se bornent à administrer les dossiers du personnel; une autonomie accrue des organisations de télécommunication est donc une condition préalable de toute amélioration de la situation. De plus, la "culture" des organisations de télécommunication en Afrique est technique, c'est-à-dire que ces organisations sont administrées par des ingénieurs, préoccupés surtout par la gestion de l'infrastructure technique. C'est aussi une "culture de fonctionnaires", dans laquelle les employés ne sont intéressés ni à la rentabilité ni à la productivité. Ils sont donc insuffisamment préparés à d'autres fonctions de gestion.

Enfin, l'auteur a évoqué rapidement certains cas dans lesquels les efforts visant à accroître le degré d'autonomie des organismes de télécommunication et à modifier la "culture des organisations" par un développement organisationnel ont donné des résultats positifs.

En présentant sa contribution intitulée "*Contribution du Burkina Faso*" (Document ATDC-90/21), *M. Justin Thiombiano, Directeur de la Division des ressources humaines des PTT (Burkina Faso)*, a décrit le développement des télécommunications dans son pays, où les postes et les télécommunications ont été séparées en 1987. Il a passé en revue les efforts déployés pour

améliorer la gestion des ressources humaines: analyse et classification des emplois et planification à long terme de la main d'oeuvre à l'aide du système de classification de l'UIT et du logiciel MANPLAN. De plus, on a créé une Division des ressources humaines qui est notamment chargée de la planification de la main-d'oeuvre, de la planification des carrières, de l'appréciation des résultats, de la rémunération, de la formation professionnelle et des affaires sociales. Ainsi, il est prévu que la productivité (exprimée en fonction du rapport des coûts salariaux à la productivité) doublera dans les cinq prochaines années (ce qui signifie une diminution du nombre d'employés de 70 pour 1000 lignes principales à 35 pour 1000 lignes principales en 1995) et que le rapport des frais de personnel aux recettes nettes tombera de 31% en 1989 à 23% en 1995.

4.3.4 Point 3.4 de l'ordre du jour - Considérations relatives à l'investissement

Au titre de ce point de l'ordre du jour, *l'Honorable M. Joseph Kamotho, Ministre des transports et des communications (Kenya)*, a présenté le document intitulé "*L'investissement dans les télécommunications. Le point à la Kenya Posts and Telecommunications Corporation*" (Document ATDC-90/4). Il a déclaré que le Gouvernement kenyan poursuit une politique d'économie mixte dans le cadre de laquelle le secteur privé est appelé à jouer un rôle important et croissant et qu'il encourage les investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, en établissant une politique fiscale, monétaire et de fixation des prix qui crée un climat favorable aux investissements. Les secteurs prioritaires en matière d'investissement (à encourager par le biais d'incitations à caractère commercial) sont notamment les industries manufacturières à vocation exportatrice, la substitution efficace de productions locales aux importations, ainsi qu'un secteur non structuré, à petite échelle et à forte intensité de main-d'oeuvre. Les investissements en devises dans le secteur public viennent pour la plupart de sources multilatérales et bilatérales, sous la forme de prêts à des conditions extrêmement favorables. L'importance des télécommunications dans le cadre de l'infrastructure du développement socio-économique est reconnue et les investissements dans ce secteur ont été orientés vers l'extension, la modernisation et la diversification du réseau, en vue de satisfaire les besoins que le pays a de ces services. Le programme de télécommunications rurales est étendu à tous les sièges des divisions administratives et plusieurs services à valeur ajoutée, tels que la téléphonie mobile, la télécopie à grande vitesse, l'accès à des bases de données, la transmission des données en masse et la visioconférence doivent être bientôt commercialisés sur le marché kenyan.

En présentant sa contribution intitulée "*Considérations relatives aux investissements*" (Document ATDC-90/5), *M. Kouassi Apetey, Directeur du Département de l'infrastructure et de l'industrie de la BAD*, a déclaré qu'à l'heure actuelle, il est bien établi que les télécommunications constituent "l'un des moteurs indispensables au développement harmonieux d'une économie moderne" et contribuent à la croissance économique nationale. Il a estimé que, même dans le contexte actuel de crise économique mondiale, les télécommunications, qui constituent un secteur généralement rentable, devraient bénéficier de plus de moyens de financement. La BAD, qui a déjà financé de nombreux projets de télécommunications en Afrique, dispose de fonds suffisants pour accroître son assistance, de façon à répondre aux besoins immenses de l'Afrique.

Après avoir décrit succinctement la situation économique qui règne en Afrique et celle de l'endettement, il a indiqué que les investissements nécessaires au développement des télécommunications seraient de l'ordre de 15,6 milliards de dollars des Etats-Unis pour les dix prochaines années. Il a ensuite traité des diverses sources de financement, notamment du rôle de la BAD et de ses activités dans le secteur des télécommunications. Globalement, 49 projets de télécommunication ont été financés dans 30 pays ou groupes de pays, ce qui donne un total de 388 millions de dollars des Etats-Unis jusqu'à la fin de 1989.

Il s'est attaché ensuite à décrire les objectifs de la Banque dans le domaine des télécommunications et a souligné que la BAD cherchait toujours à s'assurer que la valeur socio-économique d'un projet était bien établie, ajoutant qu'en matière de télécommunications, l'ordre de priorité de la Banque était le suivant: 1. réhabilitation et maintenance, 2. extension des réseaux urbains, interurbains et internationaux et 3. télécommunications rurales et études. Il a souligné que la BAD était toujours disposée à financer des projets de télécommunication, mais que les demandes officielles n'arrivaient que lentement.

M. Mikael Söderbäck, de l'Agence suédoise de développement international (ASDI), présentant le document intitulé *"Le soutien bilatéral au secteur des télécommunications selon les vues de l'ASDI"* (Document ATDC-90/6), a souligné que son organisation veillait à ce que le développement des télécommunications englobe à la fois les aspects financiers et les facteurs socio-économiques, afin que les projets soient conformes à ses objectifs: 1. croissance économique, 2. égalité économique et sociale, 3. développement démocratique, 4. indépendance économique et politique et 5. utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement local.

Lorsqu'il s'agit de décider s'il convient de financer un projet, l'Office central doit donc déterminer dans quelle mesure les objectifs susmentionnés sont satisfaits et, de plus, comparer les besoins et incidences du projet avec ceux qui sont proposés pour d'autres secteurs (par exemple l'alimentation et l'approvisionnement en eau).

L'Office central n'ignore pas que la fourniture de services de télécommunications est très insuffisante et qu'il existe à cet égard des différences énormes entre les zones urbaines et les zones rurales, mais il estime que les représentants de ce secteur ont tendance à s'en tenir à des considérations toutes théoriques et à s'isoler du débat sur les questions de développement entre pays bénéficiaires et institutions donatrices. Il faut rompre cet isolement pour attirer davantage de fonds d'institutions telles que l'ASDI et s'assurer que les Ministères des finances accordent une priorité plus élevée au développement des télécommunications. L'Office central souhaiterait notamment que les objectifs sectoriels soient clairement définis; il préférerait avoir affaire à des entités autonomes, financièrement indépendantes, ouvertes à la concurrence; il souhaiterait aussi que les extensions et les améliorations des services soient conformes aux plans nationaux de développement socio-économique et viennent à l'appui de ceux-ci. Enfin, il a déclaré que l'ASDI attribue un rang de priorité élevé à l'amélioration de la gestion des ressources humaines, y compris l'amélioration des salaires et la formation professionnelle.

En présentant le document intitulé *"Justification économique des investissements dans les pays en développement"* (Document ATDC-90/8), *Dr. Walther Richter (IBM, Autriche)*, a résumé les résultats d'études sur les avantages des télécommunications dans les pays en développement, particulièrement dans les zones rurales éloignées. D'après ces études, l'avantage économique des télécommunications (sans compter leur coût) est d'environ un dollar par appel, soit un petit pourcentage des recettes des sociétés, étant donné les économies réalisées sur les transports, la distribution plus rapide des pièces de rechange, etc., et des recettes accrues résultant d'un meilleur accès aux marchés. Il a souligné que les télécommunications constituent un outil indispensable à une économie qui s'efforce de passer du stade de subsistance agraire à un stade plus avancé et que toutes les couches de la population apprécient les télécommunications, une fois que celles-ci sont disponibles.

Les études montrent aussi que plus une région est éloignée, plus la contribution de chaque poste téléphonique au PNB est importante. Dr. Richter a déclaré en conclusion que les pays en développement doivent avoir accès aux marchés mondiaux par l'intermédiaire de réseaux de télécommunication. En conséquence, le développement d'installations de télécommunication adéquates peut contribuer beaucoup à promouvoir et à diversifier les exportations du tiers monde, ce qui est essentiel pour la croissance, et à réduire la charge de la dette étrangère.

Le document intitulé "*Le rôle du secteur privé dans le développement des télécommunications*" (ATDC90/11), présenté par *M. Jean Louis Cheval, Consultant (UIT)*, résume les conclusions d'une table ronde avec des représentants du secteur privé organisée par le Centre de développement des télécommunications (CTD) le 3 décembre à Harare. Le thème des débats était le suivant: comment améliorer la coopération entre l'UIT et le secteur privé dans les activités de développement des télécommunications. Trois activités ont été envisagées: 1. la constitution de groupes de travail sur des sujets déterminés, tels que le climat des investissements, les techniques appropriées et le "contenu local" (par exemple différentes formes de coopération et différents domaines de coopération), 2. l'organisation de conférences spécialisées et 3. la mise au point de systèmes d'information sur le développement des télécommunications.

4.3.5 Point 3.5 de l'ordre du jour - Besoins en matière de coopération technique (multilatérale, bilatérale, CTPD, etc.)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, *M. Yaya Kourouma, Chef de la Division Afrique du BDT (UIT)*, a présenté le document intitulé "*Proposition de programme du BDT de coopération et d'assistance techniques pour la Région Afrique durant la période 1991-1994*" (Document ATDC-90/22). Il a suggéré que l'UIT fasse porter ses efforts sur quatre grands domaines: 1. l'amélioration des réseaux et services de télécommunication, 2. l'amélioration de la gestion et de la planification dans les organismes de télécommunications, 3. le développement et la gestion des ressources humaines et 4. la recherche et la promotion d'une industrie des télécommunications en Afrique. Il a mis en lumière certains problèmes et indiqué pour chacun d'eux les objectifs en fonction de ceux qui ont été fixés pour UNTACDA II. Parmi les objectifs proposés, il convient de citer l'élaboration d'une stratégie de numérisation des réseaux et de plans pour l'introduction de nouveaux services, l'établissement d'une banque de données sur les indicateurs de développement dans le domaine des télécommunications, le développement des radiocommunications maritimes, le développement de centres de maintenance sous-régionaux, l'amélioration de la gestion du réseau, l'établissement d'une tarification et de services comptables, la formation professionnelle en matière de gestion, la constitution d'unités de gestion des ressources humaines dans les organismes de télécommunication et le renforcement des centres nationaux et sous-régionaux de formation professionnelle, une étude de faisabilité concernant la fabrication d'équipements en Afrique et la promotion des activités de recherche et de développement, l'établissement d'un réseau de transmission pour l'échange de programmes entre organismes africains de radiodiffusion et une assistance pour le développement d'une infrastructure de radiodiffusion. Pour chacun de ces objectifs, il a indiqué les activités à entreprendre et les résultats escomptés.

En présentant sa contribution intitulée "*Le nouveau visage de la coopération technique*" (Document ATDC-90/23), *M. Terrefe Ras-Work, Conseiller spécial de l'UIT*, a souligné que le développement doit trouver ses racines à l'intérieur du pays concerné et que l'aide extérieure, quelle qu'elle soit, ne peut être que complémentaire. C'est pourquoi il faut avant tout s'occuper du développement et la mobilisation des ressources humaines. De nombreux Africains ont maintenant reçu une formation très poussée et acquis une expérience considérable. Toutefois, pour pouvoir recourir davantage aux compétences d'Africains, il faut d'abord établir un fichier d'experts. Une première mesure dans ce sens a été prise dans le cadre du projet RASCOM: l'UIT a regroupé les

curriculum vitae de tous les experts nationaux qui ont participé au projet. M. Ras-Work a fait observer qu'au niveau national, il existe de nombreuses compétences imparfaitement utilisées, par exemple dans les universités, les centres de formation professionnelle et les centres de recherche ainsi que dans le secteur privé. Offrir des contrats à du personnel universitaire exige souvent la mise en place d'une nouvelle structure organique, étant donné que la plupart des administrations des télécommunications de la région sont soumises aux règles applicables à la fonction publique. En ce qui concerne les consultants et les entreprises privées, nombre de domaines pourraient leur être ouverts, par exemple les études de marché, les analyses financières, la gestion des stocks, la collecte des factures, les transports, le marketing, les installations etc. De plus, il a souligné que la coopération technique entre pays en développement (CTPD) en était encore à un niveau très modeste et devait être favorisée, par exemple par la recherche de moyens novateurs de financement. Il a rappelé aussi que l'OUA avait déjà proposé une structure de coopération entre les pays africains lorsqu'elle avait décidé de créer la Communauté économique africaine d'ici à l'an 2000.

M. Daniel Onyewuenyi, Secrétaire général de l'UPAT, a présenté le document intitulé "*Besoins en matière de coopération technique*" (Document ATDC-90/24) dans lequel il fait l'historique de l'UPAT et donne un bref aperçu de ses activités de coopération technique. L'UPAT a notamment pour but d'encourager des industries de fabrication d'équipements de télécommunication en Afrique (en coopération avec l'UIT, l'ONUDI et la CEA), de rechercher l'établissement d'une structure tarifaire uniforme (en coopération avec l'UIT et la CEA), de revoir, en collaboration avec l'UIT, les problèmes de mise en oeuvre et d'exploitation en Afrique centrale, de participer au Comité de coordination PANAFTEL, au programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA) et à l'étude de faisabilité RASCOM et d'organiser l'octroi de bourses d'études multilatérales. Il a fait observer que l'efficacité de la contribution de l'UPAT était limitée par l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières, car de nombreux Etats Membres n'honorent pas leurs obligations envers l'UPAT.

En présentant la contribution intitulée "*Les priorités du PNUD*" (Document ATDC-90/31), *M. Mathias Lubega, Chef de la Division de l'Afrique australe du PNUD* a souligné, lui aussi, l'importance des télécommunications pour le développement socio-économique et pour la coopération régionale et internationale. Pour montrer qu'un rang de priorité toujours plus élevé est donné au développement des télécommunications, il a dit qu'alors que le PNUD avait engagé 22 millions de dollars des Etats-Unis dans des projets de développement des télécommunications en Afrique pour la période 1982-1986, les crédits atteignaient 64 millions de dollars des Etats-Unis pour la période 1987-1991; il s'agissait notamment de financer l'établissement de plans directeurs, d'institutions de formation professionnelle et de plans de maintenance. En ce qui concerne le cinquième Cycle de programmation, le Conseil d'administration du PNUD a souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des capacités nationales, une attention particulière devant être accordée aux pays les moins avancés (PMA) et aux domaines suivants: 1. élimination de la pauvreté et participation des collectivités au développement, 2. problèmes d'environnement et de gestion des ressources naturelles, 3. renforcement des capacités de gestion, 4. coopération technique entre pays en développement (CTPD), 5. transfert et adaptation de technologies en vue du développement et 6. participation des femmes au développement. Au niveau national, les gouvernements africains seront encouragés à établir leurs propres programmes nationaux, avec leurs CIP nationaux ou avec d'autres donateurs.

4.4 Point 4 de l'ordre du jour - Modalités de surveillance, d'évaluation et d'examen de l'état du développement

Au titre de ce point de l'ordre du jour, *M. Terrefe Ras-Work, Conseiller spécial de l'UIT*, a présenté sa contribution intitulée "*Proposition pour le point 4 de l'ordre du jour*" (Document ATCD-90/26). Il a souligné qu'il était nécessaire de faire participer les pays de la région au suivi des décisions de la CATD-90 et à la préparation de la prochaine Conférence africaine régionale de développement; il a proposé à cet effet de constituer une "Commission de coordination du développement des télécommunications", qui pourrait être composé de 10 membres élus sur une base sous-régionale, proportionnellement au nombre des pays de chaque sous-région.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS

La participation aux travaux des Commissions a été très active. Les rapports des Commissions indiqués ci-dessous font apparaître une certaine convergence dans leurs débats, convergence reflétée aussi dans le fait que des recommandations similaires ont été proposées par différentes Commissions. En particulier, les recommandations relatives à la restructuration du secteur et à l'élaboration de plans directeurs pour le développement des télécommunications apparaissent dans plusieurs résolutions et recommandations (voir les renvois donnés dans la section 6 ci-après). Les rapports établis, ainsi que les résolutions et recommandations adoptées témoignent du fait que les représentants du secteur des télécommunications étaient conscients à un haut degré de l'importance des questions de politique et de stratégie.

5.1 Rapport de la commission 1 - Questions de politique, de stratégie et de gestion

1. Les gouvernements africains doivent mener une politique de télécommunications réaliste et volontariste, s'appuyant sur la coopération régionale et sous-régionale. Ils devraient accorder une plus grande priorité aux télécommunications afin de bénéficier de la contribution de ce secteur au développement économique et social de leurs pays.

2. Au niveau national

2.1 Les gouvernements africains ont intérêt à revoir les structures du secteur des télécommunications. La conférence recommande, en particulier, la séparation des activités de réglementation de celles d'exploitation des télécommunications.

2.2 Dans l'environnement actuel des télécommunications, les exploitants doivent faire face aux exigences de plus en plus pressantes des clients et à une concurrence croissante. En conséquence, il faut doter les entités des télécommunications d'une large autonomie financière et de gestion, ce qui leur permettra de consolider la confiance des bailleurs de fonds, d'améliorer la mise en oeuvre des projets et de réinvestir les bénéfices dans le secteur.

2.3 Dans le domaine de la gestion, il est recommandé de mettre en place des systèmes d'information, de gestion et de comptabilité analytique qui comprennent notamment l'analyse du coût des services. Les questions de la formation des cadres de gestion et de la mise en place d'outils de planification doivent aussi être prises en considération.

2.4 Selon le contexte national, et dans un souci de plus grande efficacité, d'autres mesures sont vivement recommandées, en particulier:

- a) la séparation des fonctions de gestion des postes de celles des télécommunications, de manière à ce que chaque activité essentielle puisse élaborer les méthodes de gestion spécifiques les mieux adaptées à ses besoins particuliers;

- b) la fusion des organismes d'exploitation des services de télécommunications internationales et nationales, afin, notamment, d'utiliser au mieux le peu de ressources et de compétences de haut niveau disponibles en matière de gestion;
- c) l'élaboration d'un processus consultatif permettant d'associer les utilisateurs et toutes les parties intéressées aux réformes du secteur.

2.5 Chaque gouvernement devrait créer, à un haut niveau national, un mécanisme multisectoriel de coordination de la politique de l'information et des télécommunications chargé de suivre et de revoir en permanence le développement effectif du secteur, pour soutenir les objectifs socio-économiques du pays.

2.6 Sur demande des pays concernés, le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT devra assister les gouvernements dans leurs efforts de restructuration du secteur.

3. Au niveau régional

3.1 Il est souhaitable et possible d'harmoniser l'exploitation des réseaux africains de télécommunications, cette harmonisation pouvant se faire initialement au niveau sous-régional, voire bilatéral.

A cet effet, des groupes d'étude des pays africains doivent élaborer une politique de télécommunications harmonisée, aux niveaux sous-régional et régional.

3.2 Afin de progresser dans ce sens, les pays africains pourraient se servir:

- de l'expérience des autres régions,
- des changements et progrès déjà observés dans certains pays,
- du mécanisme de coordination de l'UPAT,
- de l'appui logistique du BDT.

4. Au niveau international

4.1 La Conférence recommande aux gouvernements africains d'accorder plus d'attention aux négociations du GATT sur les services. Chaque gouvernement doit se doter des moyens de réflexion et d'action au plus haut niveau, afin de défendre ses intérêts lors des négociations sur les enjeux à long terme, en coordination avec les autres gouvernements africains.

4.2 Dans le domaine de la répartition des recettes du trafic international, il est nécessaire que les gouvernements africains entreprennent une action collective aux niveaux sous-régional et régional pour mettre en oeuvre la Résolution No 3 de la CAMTT (Melbourne, 1989).

4.3 Le BDT pourrait être invité à offrir l'assistance appropriée pour la mise en oeuvre des deux points précédents.

5. Le BDT, en collaboration avec l'ONUDI, devrait aider les pays qui en font la demande à définir des stratégies de coopération sous-régionale dans le domaine de la recherche et du développement et de la fabrication d'équipements de télécommunications.

6. Modalités de surveillance et d'évaluation

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, la conférence a étudié la proposition soumise dans le Document ATDC-90/26, et décidé d'attendre la prochaine CADT avant de statuer sur la création d'une Commission composée de 10 membres, qui serait chargée d'assurer le suivi des décisions et recommandations de la Conférence. Reconnaisant la responsabilité de l'UPAT au niveau régional pour la coordination du développement des télécommunications, cette Commission devrait collaborer étroitement avec l'UPAT.

5.2 Rapport de la commission 2 - Amélioration des réseaux et services

La Commission 2 a examiné chacun des Documents ATDC-90/14, ATDC-90/15 et ATDC-90/16 et en a tiré les conclusions suivantes:

- i) Le plan directeur de développement des télécommunications, associé au Plan National pour l'Amélioration de la Maintenance (PNAM), constituent les outils de base pour l'amélioration des réseaux et services.
- ii) Le plan directeur devrait être dynamique et souple, afin de tenir compte des situations nouvelles. Cependant, tout écart trop important devrait être évité.
- iii) L'étude du plan directeur devrait s'accompagner:
 - a) de la mise en place d'une cellule de planification;
 - b) de la programmation des diverses mesures d'accompagnement permettant d'optimiser sa mise en oeuvre: restructuration, formation et utilisation des compétences nationales, stabilisation du personnel, plan directeur d'informatisation.
- iv) La mise en oeuvre du Plan National pour l'Amélioration de la Maintenance devrait se faire selon un programme fondé sur des critères économiques, afin d'éviter tout gaspillage des ressources disponibles et toute perte de temps. Une cellule créée à cet effet serait chargée de la mise en oeuvre du PNAM, en commençant par les mesures immédiates de modernisation et d'amélioration des structures de maintenance qui ne demandent pas de financement important.
- v) Un contrat-cadre devrait être signé entre le gouvernement et l'Administration. Il préciserait les engagements respectifs de chaque partie, ainsi qu'un cadre recommandé pour appliquer les mesures permettant d'atteindre les objectifs de qualité voulus, pour mieux asseoir l'autonomie de gestion et pour trouver des solutions aux problèmes, financiers et autres, qui se présenteraient.
- vi) Pour améliorer le réseau PANAFTEL et son fonctionnement, les problèmes d'exploitation qui subsistent depuis de plusieurs années doivent être résolus par:
 - une tarification mieux adaptée aux objectifs d'utilisation du réseau PANAFTEL pour le trafic intra-africain;
 - le recours à la comptabilité internationale et à des chambres de compensation, devant servir d'intermédiaires entre administrations;
 - la mise en oeuvre des plans d'acheminement adoptés.

- vii) La longueur des liaisons PANAFTEL et leur disponibilité souvent insuffisante, du fait principalement des défaillances des systèmes d'alimentation par énergie solaire, exigent une meilleure coordination des mesures entre les divers pays utilisant les mêmes artères, de manière à offrir des services de bonne qualité aux clients.
- viii) Une normalisation tenant compte des conditions réelles de fonctionnement des installations en Afrique est nécessaire pour disposer de cahiers des charges permettant d'acquérir des équipements dont la qualité puisse être garantie dans les faits. A cet égard, une banque de données sur la fiabilité des équipements, établie à l'échelon sous-régional ou régional, constituerait un outil précieux.
- ix) L'environnement actuel exige une prise en compte, au stade de la planification, des nouveaux services, en particulier ceux à valeur ajoutée.
- x) Enfin, l'oubli dans lequel sont confinés les télécommunications maritimes en Afrique nuit au développement des activités commerciales. Il est recommandé de prendre des mesures permettant de disposer de services de télécommunications maritimes fiables et en nombre suffisant.

La Commission a pris note des informations reprises dans le Document ATDC-90/17 (Etude de faisabilité RASCOM), dont les conclusions seront soumises à la prochaine réunion des Ministres des télécommunications.

Après examen, la Commission a adopté les conclusions de la réunion des représentants de la radiodiffusion sonore et télévisuelle relative au projet AFROVISION.

5.3 Rapport de la commission 3 - Gestion et développement des ressources humaines

Dans les pays en développement, la mise en valeur des ressources humaines est l'élément-clé face à la quasi-totalité des problèmes qui se posent.

Les choix de politique, de stratégie et de structure de gestion, les processus d'amélioration des réseaux, les choix d'investissement et de financement nécessitent des ressources humaines compétentes et motivées. L'insuffisance de spécialistes dans certains domaines (gestion, planification ou informatique) entrave l'amélioration et l'expansion des systèmes de télécommunication.

Pour surmonter ces difficultés, il est indispensable de réunir les conditions nécessaires à la mise en valeur des ressources humaines. Cette mise en valeur dépasse largement les simples programmes de formation.

La gestion des ressources humaines couvre l'ensemble des activités de planification, d'organisation, de direction, de contrôle et de formation du personnel mis à la disposition des entreprises.

1. Diagnostic

La mobilisation des ressources humaines pour la réalisation d'objectifs ambitieux est largement insuffisante dans les administrations africaines de télécommunications; le potentiel de compétences dans les entreprises de télécommunication n'est pas exploité en vue d'accroître la productivité.

Cette situation est imputable à de nombreux facteurs, notamment:

- L'insuffisance de la formation:

La plupart des administrations ont déployé des efforts considérables pour mettre en place leurs propres installations de formation nationale. Cependant, les moyens mis en oeuvre demeurent insuffisants et il y a un manque de liaison étroite entre les instituts de formation et les activités sur le terrain. Le personnel qualifié fait donc défaut.

- La formation continue est quasi inexistante.

Les administrations africaines de télécommunications manquent de cadres compétents, notamment dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, de la supervision et du contrôle de qualité, des systèmes d'information et des techniques commerciales. Faute de personnel qualifié dans ces domaines, il leur est difficile d'appréhender l'incidence de la gestion des ressources humaines sur le développement de l'entreprise.

- Les contraintes institutionnelles

La proximité des administrations des télécommunications des fonctions politiques, due essentiellement à un souci de contrôle et de supervision directs, contribue à maintenir leur caractère administratif et de fonction publique au moment où elles ont besoin d'un dynamisme sans précédent.

En raison d'une situation économique nationale difficile, la plupart des gouvernements hésitent à confier aux responsables des entreprises de télécommunication le plein contrôle des régimes de salaires. Ils préfèrent garder la main haute sur les barèmes de traitement et sur les conditions d'emploi.

La pénurie de cadres qualifiés, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines, et les contraintes institutionnelles constituent la toile de fond des facteurs qui entravent le développement des ressources humaines. Ces facteurs pourraient être résumés comm suit:

- Absence de planification des ressources humaines

Il n'y a pas de réflexion stratégique quant au devenir des entreprises de télécommunication. Une telle réflexion est indispensable pour définir les objectifs stratégiques et les moyens à mettre en oeuvre, dont les ressources humaines constituent un volet essentiel. En conséquence, il n'y a pas de planification réelle des effectifs.

Cela conduit souvent à des situations de personnel pléthorique, à une mauvaise utilisation du personnel, à une répartition inefficace des ressources humaines et à l'absence totale de motivation.

- Absence d'organisation des ressources humaines

Les ressources humaines, comme les autres ressources vitales de l'entreprise, doivent être gérées et organisées en vue de leur développement continu. La gestion des ressources humaines dans les organisations de télécommunication africaines présentent les insuffisances suivantes:

- absence de définition et d'analyse précises des emplois,
- absence de plans de carrière,

- absence de politique salariale adaptée aux besoins spécifiques des télécommunications; en conséquence, le personnel formé préfère travailler pour des entreprises privées qui offrent de meilleures conditions d'emploi,
 - répartition des fonctions de gestion du personnel entre plusieurs organes, même à l'extérieur de l'entreprise dans certains cas.
 - les procédures de recrutement ne permettent pas toujours de sélectionner la personne qu'il faut, à la place et au moment voulus,
 - les entreprises ne font pas l'inventaire de leurs effectifs.
- Insuffisance de la gestion des ressources humaines:

Les objectifs stratégiques et la mission de l'entreprise ne sont pas compris par le personnel, leur cohérence n'apparaît pas et ils ne peuvent donc être partagés par tous du fait de:

- l'absence de communication interne,
- l'absence de communication avec l'extérieur, qui pourrait façonner l'image de l'entreprise à laquelle chaque agent travaille,
- l'absence de sensibilisation des employés,
- l'absence de coordination des activités,
- l'insuffisance de la délégation des pouvoirs,

Tous ces éléments entraînent un manque de confiance du personnel dans ses propres capacités, une absence de participation aux efforts de l'entreprise et, en définitive, une absence de culture d'entreprise.

- Absence de contrôle (encadrement)

L'utilisation des ressources devrait être contrôlée. Cependant, l'absence de systèmes d'information ne permet pas de définir les indicateurs de rendement, ni de les mesurer objectivement.

Faute de procédures appropriées pour réaliser toutes les activités, il est impossible d'évaluer les responsabilités.

Il est impossible d'évaluer les activités et, par voie de conséquence, d'appliquer une politique de sanctions et de récompenses juste, principal moteur de la motivation.

- Insuffisance de la culture d'entreprise

- L'entreprise ne définit pas clairement son identité ou ses objectifs.
- Le personnel n'est pas sensibilisé à l'évolution de l'environnement des télécommunications, qui appelle une modification des comportements.
- L'entreprise ne favorise pas l'émergence d'une culture d'entreprise. De ce fait, ses ressources humaines n'ont pas de cadre de référence clair pour leurs activités, et n'ont pas le sentiment de participer à la réalisation d'objectifs communs, ou de faire partie d'une équipe.

- Absence de coopération entre administrations:

La confrontation des expériences des administrations africaines de télécommunications est quasi inexistante.

Indépendamment de tous ces éléments négatifs, certains facteurs favorisent cependant le développement des ressources humaines dans les entreprises de télécommunication africaines:

- il existe des cadres techniques compétents,
- le niveau de formation de base du personnel est généralement bon.
- le personnel est désireux d'encourager le développement des télécommunications en Afrique.

2. Stratégies

Les stratégies à mettre en oeuvre devraient permettre de doter les administrations africaines de télécommunication d'une véritable fonction de gestion des ressources humaines, y compris d'un système de planification, d'organisation, de direction, de contrôle (encadrement) et de formation.

- Planification

Une véritable réflexion stratégique s'impose en ce qui concerne l'objectif général de l'entreprise de télécommunication en Afrique, l'évolution de l'environnement des télécommunications (technique, réglementaire, économique, etc) et le cadre institutionnel nécessaire pour atteindre cet objectif.

A partir de là, il sera possible de définir et de planifier les ressources humaines requises.

- Organisation

Les ressources humaines devraient être gérées de manière à satisfaire les besoins du marché.

Etant donné l'évolution rapide des télécommunications, la rigidité actuelle des structures n'est plus adaptée. Ces structures devraient être assouplies, de façon à pouvoir s'adapter à l'évolution rapide du marché.

Les fonctions de gestion des ressources humaines devraient être valorisées par la création, au sein de chaque entreprise, d'une structure appropriée ayant un niveau d'autorité et de responsabilité élevé et dotée d'un personnel hautement qualifié. Une telle structure devrait favoriser la mise en place des outils nécessaires à la gestion des ressources humaines, par exemple la définition et l'analyse des emplois, l'inventaire des compétences disponibles, la planification des carrières, l'élaboration d'une politique salariale et la mise en place de mécanismes de motivation adaptés.

De tels outils devraient garantir l'adéquation des emplois aux postes et une planification efficace des effectifs.

- Direction

Les dirigeants des entreprises de télécommunications devraient assurer la cohésion, la cohérence et le dynamisme de leurs entreprises par la communication interne, la coordination des activités, la sensibilisation, l'explication et la diffusion des objectifs stratégiques et la délégation des pouvoirs.

- Contrôle

Il devrait être possible d'évaluer l'efficacité des ressources humaines au moyen d'outils rationnels et de prendre des dispositions positives ou négatives selon le cas, par exemple en passant un contrat moyens/rendement entre l'entreprise et ses unités d'exploitation.

- Formation

La formation professionnelle doit être axée sur les postes de travail. Les comportements devraient être adaptés aux besoins et aux exigences du marché, tout en permettant au personnel d'évoluer dans l'exécution des tâches. Tous les cadres devraient recevoir une formation en gestion des ressources humaines.

La formation de base et la formation continue devraient être diversifiées. Les programmes de formation des établissements de formation en télécommunications devraient comporter de nouveaux modules qui tiennent compte de l'évolution des besoins des entreprises du secteur (informatique, management, etc.). A cet effet, les établissements de formation pourraient coopérer avec d'autres centres de formation spécialisés à l'élaboration et l'organisation de programmes communs.

- Coopération

Enfin, le développement de la coopération peut favoriser la mise en valeur des ressources humaines. Cette coopération peut être mise en oeuvre par la promotion d'échanges de programmes de formation, par la réactivation du système international d'échanges de l'UIT, afin de développer davantage la banque de données, y compris l'information sur les ressources disponibles en matière de gestion et de formation du personnel (que les administrations doivent s'engager à fournir), par l'étude des différentes possibilités de téléenseignement et par la création d'une banque de données d'experts nationaux des administrations africaines.

5.4 Rapport de la commission 4 - Investissements et coopération technique

1. Introduction

Les investissements nécessaires devraient être déterminés sur la base du plan national de développement des télécommunications.

Parmi d'autres programmes de développement, ce plan devrait contenir des programmes d'investissement à court terme, qu'il conviendrait de mettre à jour régulièrement. Il devrait s'inscrire dans le cadre d'un plan national général de développement socio-économique et sa réalisation devrait bénéficier d'un appui sans réserve du gouvernement.

En outre, le plan national de développement des télécommunications devrait tenir compte des besoins de télécommunication pour relier entre eux les pays africains, afin de favoriser le développement socio-économique global du continent africain compte tenu des objectifs définis par l'UNTACDA II, 1991-2000.

Les principales sources de financement possibles sont classées comme suit:

- nationales
- bilatérales
- multilatérales
- privées

2. Causes de l'insuffisance des investissements dans le secteur des télécommunications

La Conférence a souligné que si le secteur des télécommunications est sous-développé dans bon nombre de pays d'Afrique c'est essentiellement en raison de l'insuffisance des investissements.

Cette insuffisance s'explique notamment par les éléments suivants:

- les pouvoirs publics n'apprécient pas toujours l'importance des télécommunications dans le développement socio-économique national, si bien que ce secteur, dans l'affectation des fonds destinés à l'investissement, n'a pas le rang de priorité qui lui reviendrait;
- dans la majorité des cas, la gestion des administrations des télécommunications est régie par les règles et procédures applicables à la fonction publique;
- on manque d'informations sur la viabilité du secteur, sur le double plan financier et économique;
- il semblerait que les besoins sociaux et les exigences du marché soient limités, notamment en milieu rural;
- les pouvoirs publics ne disposent pas de moyens techniques appropriés pour évaluer les projets de télécommunication;
- pour les autorités, il est plus urgent de satisfaire les besoins immédiats de secteurs autres que les télécommunications (logement, approvisionnement alimentaire etc.);
- les structures traditionnelles de répartition des investissements entre secteurs ne semblent pas favoriser les télécommunications, et les pouvoirs publics ont tendance à s'en tenir à ces structures;
- en ce qui concerne le marché des télécommunications, on observe une tendance à séparer les zones urbaines et le milieu rural et à ne pas tenir compte de l'interaction positive, sur le plan de la génération du trafic, de ces deux sphères;
- un environnement perçu comme défavorable n'est pas encourageant pour les investisseurs;
- la rigidité des mesures de contrôle des changes et le niveau élevé des taxes locales que doivent assumer les administrations des télécommunications ont tendance à décourager les investisseurs;
- capacité d'absorption limitée, notamment en ce qui concerne le personnel;
- les autres projets de développement sectoriel ne tiennent pas compte des besoins de télécommunication;
- les conditions appliquées par certaines institutions de prêt limitent les ressources dont pourraient bénéficier des projets de télécommunication par ailleurs rentables;
- les pays en question sont fortement endettés et leur balance des paiements est déficitaire.

3. Stratégies permettant de redresser la situation

3.1 Sensibiliser les gouvernements à l'influence bénéfique du développement des télécommunications sur tous les secteurs de l'économie nationale, pour les convaincre d'accorder à ce secteur la priorité qui lui est due.

A cet égard, la méthode appliquée devrait tenir compte des relations intersectorielles, de sorte que dans les services de télécommunication l'accent soit mis sur la demande et non sur l'offre.

Les gouvernements devraient systématiquement inclure la composante "télécommunications", nécessaire dans tous leurs projets de développement sectoriel.

3.2 Il convient d'encourager une meilleure compréhension des procédures des banques internationales et des institutions bilatérales et multilatérales pour permettre aux gouvernements de tirer pleinement parti des conditions de financement avantageuses. A cette fin, le Centre pour le développement des télécommunications (CTD) de l'UIT est instamment prié d'accélérer la préparation de son Manuel sur les sources financières du développement des télécommunications dans les pays en développement.

3.3 Il faut mener des études sectorielles et élaborer des plans directeurs de développement des télécommunications qui serviront de cadre pour exécuter de façon judicieuse les projets dans ce secteur. Le plan directeur devrait comporter des plans à court terme assortis d'objectifs et de buts bien précis ainsi que des directives de mise en oeuvre qui s'inscrivent dans le droit fil des plans nationaux généraux de développement.

3.4 Créer un climat propice aux investissements. Cette stratégie pourrait notamment consister à:

- doter les entreprises de télécommunication d'un statut et d'une structure appropriés;
- donner aux investisseurs des garanties les protégeant contre l'expropriation et leur assurant le rapatriement des capitaux et des bénéfices;
- assouplir la réglementation de certains aspects de la fourniture des services de télécommunication pour permettre une participation privée (par exemple les services à valeur ajoutée).

3.5 Introduire des pratiques commerciales dans l'exploitation des services de télécommunication. Les services de télécommunication devraient de préférence être dissociés des services postaux. Les administrations des télécommunications devraient se voir accorder l'autonomie financière nécessaire pour renforcer le développement du secteur des télécommunications et lui accorder plus d'attention.

3.6 Organiser à l'intention de l'ensemble du personnel de gestion des programmes de formation sur les techniques de gestion.

3.7 Les gouvernements doivent élargir leurs possibilités de financement et envisager des options telles que les prises de participation sur le marché national, la collecte de fonds en émettant des obligations nationales ou l'adoption d'autres mesures financières novatrices par exemple le crédit bail. Lorsque les projets de télécommunication sont viables, il ne faut pas exclure les possibilités d'emprunt à des conditions commerciales.

4. Ressources pour la coopération technique (CT)

- La coopération technique est essentielle pour le développement des télécommunications, son but ultime étant de renforcer l'autonomie nationale.
- Comme les ressources nécessaires aux programmes de coopération technique sont énormes, il est recommandé d'adopter des approches novatrices pour répondre aux besoins de financement.
- Les programmes de coopération technique devraient être fondés sur des études sectorielles et sur des plans nationaux de développement des télécommunications.
- Le financement pourrait être assuré par différentes sources. Toutefois, il faut mettre en place des mécanismes de coordination appropriés aux niveaux national et régional, en organisant par exemple des réunions et des tables rondes de donateurs.
- La Conférence s'est félicité de la contribution du PNUD et de celle d'institutions d'assistance bilatérales. En outre, elle estime qu'il conviendrait d'accorder une priorité plus élevée au secteur des télécommunications lors de l'attribution de l'aide fournie par ces sources.
- La Conférence recommande la mise au point de modalités appropriées pour assurer une plus grande participation du secteur privé aux programmes et aux activités de développement.
- Toutes les contributions volontaires, qu'elles soient en espèces et/ou en nature et qu'elles proviennent de sources publiques et privées, devraient être encouragées.
- Afin d'optimiser l'utilisation de toutes les ressources disponibles et de parvenir ainsi à l'autonomie visée par la coopération technique, il est vivement recommandé d'encourager une participation accrue des experts et autres fonctionnaires nationaux.
- Pour parvenir à une intégration régionale globale, il est en outre vivement recommandé de faire appel à toutes les compétences disponibles dans la région, par le truchement d'un mécanisme de coopération technique entre pays en développement (CTPD) approprié.

5. Coopération régionale

En vue de renforcer la coopération régionale, la Conférence suggère les mesures suivantes:

- la création, par le BDT, d'un fichier d'experts africains pour assurer et développer la coopération technique entre pays en développement;
- la création, par le BDT, d'une banque de données correspondant aux besoins réels des pays, afin de promouvoir l'échange d'informations sur l'expérience acquise par différents pays, ainsi que la fourniture de divers indicateurs dans le domaine des investissements, de l'exploitation et de la gestion;
- l'utilisation, en priorité, des possibilités de formation existant dans la Région;
- le renforcement de la capacité de l'UPAT afin qu'elle puisse mieux jouer son rôle de catalyseur de l'intégration régionale.

La Conférence suggère en outre que le BDT procède à une étude de l'expérience acquise dans d'autres régions en matière de coopération régionale, en vue de soumettre des recommandations concrètes aux Etats africains.

Enfin, la Conférence prend acte du Document ATDC-90/22, intitulé "Proposition de programme de coopération et d'assistance techniques du BDT pour la Région Afrique pour la période 1991 - 1994" et recommande la mise en application effective du programme qui y est présenté. La Conférence, consciente que les ressources du BDT pour la coopération technique sont très limitées, demande à toutes les parties concernées d'étudier toutes les possibilités de financement afin de réunir les fonds nécessaires à la réalisation dudit programme.

6. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES

Au cours de la dernière journée de la Conférence, un certain nombre de résolutions et de recommandations orientées sur des mesures pratiques, qui avaient été proposées par les différentes Commissions, ont été examinées en séance plénière. Dix de ces textes (4 résolutions et 6 recommandations) ont été adoptés, moyennant de légères modifications. Ces textes s'adressent aux partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement ainsi qu'aux gouvernements participants et à leurs administrations des télécommunications.

Le Tableau 1 ci-dessous indique dans quelle Commission les différentes résolutions et recommandations ont tout d'abord été élaborées

Tableau 1 - Résolutions et Recommandations

Commission	Résolution/ Recommandation	Titre des Résolutions/Recommandations
1. Politique, stratégie et gestion	ATDC-90/RES1	Politique et stratégie de l'information et des télécommunications en Afrique
	ATDC-90/REC1	Développement des industries de fabrication d'équipements de télécommunication en Afrique
2. Amélioration des réseaux et services	ATDC-90/REC2	Amélioration des réseaux et services
	ATDC-90/REC3	Tarifs
	ATDC-90/REC4	Développement des radiocommunications maritimes en Afrique
	ATDC-90/REC5	Développement de la radiodiffusion sonore et télévisuelle en Afrique
	ATDC-90/RES4	Système africain d'échange d'actualités télévisées par satellite
3. Ressources humaines	ATDC-90/REC6	Amélioration de la gestion des ressources humaines
4. Considérations relatives à l'investissement et à la coopération technique	ATDC-90/RES2	Financement du développement des télécommunications en Afrique
	ATDC-90/RES3	Amélioration de la coordination et optimisation des ressources consacrées à l'assistance internationale

RESOLUTION ATDC-90/RES1

POLITIQUE ET STRATEGIE DE L'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS EN AFRIQUE

La Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

ayant examiné

les documents pertinents qui lui ont été présentés,

rappelant

la *résolution No 14* de la Conférence des plénipotentiaires (Nice, 1989) sur *l'évolution de l'environnement des télécommunications*, Nice 1989,

réaffirmant

que les télécommunications sont un outil efficace pour la construction nationale et l'accroissement de la productivité et de l'efficacité de tous les secteurs essentiels de l'économie,

préoccupée

par la lente progression du développement des télécommunications en Afrique,

considérant

que les changements technologiques qui apparaissent à la fois dans les nations industrialisées et en développement, en particulier la convergence des technologies de l'informatique et des télécommunications, ont fait naître de nombreux services et des fournisseurs de services nouveaux,

notant

les tendances mondiales actuelles dans les domaines de la réglementation, de la déréglementation, de la libéralisation, de la commercialisation, de la privatisation, etc. des télécommunications,

reconnaissant

qu'il est urgent de fournir des services nouveaux et perfectionnés permettant la conduite des affaires modernes, alors que les services de télécommunication de base, indispensables au développement socio-économique, sont loin d'être universellement disponibles en Afrique,

reconnaisant en outre

qu'il est essentiel d'établir des orientations politiques générales, aux niveaux national et régional, pour que le développement de ce secteur puisse répondre aux besoins de l'économie dans son ensemble,

rappelant

que les gouvernements africains ont décidé d'intégrer progressivement leurs économies en vue de créer la *Communauté économique africaine* d'ici l'an 2000,

sachant

que les services de télécommunications figurent parmi les négociations de l'*Uruguay Round* menées dans le cadre du GATT,

sachant également

que la *Communauté européenne* a adopté un "*Livre Vert*" pour encourager ses membres à adopter une politique nationale et régionale des télécommunications qui facilite la réalisation de leurs objectifs d'intégration économique,

recommande aux gouvernements africains

1. de séparer la fonction de réglementation de celle d'exploitation des télécommunications, afin de disposer d'une plus grande autonomie dans la prise de décisions concernant chaque fonction importante (voir également ATDC-90/RES2, "*recommande aux gouvernements africains*", alinea 1 i) et alinea 2, ainsi que ATDC-90/REC6, "*invite les gouvernements africains*", alinea 1);
2. de séparer, si possible, la fonction de gestion de la poste de celle des télécommunications, afin que chaque service puisse élaborer les méthodes de gestion spécifiques les plus appropriés, compte tenu de ses besoins particuliers;
3. de fusionner les organismes d'exploitation nationaux et internationaux afin, notamment, d'utiliser au mieux les compétences de gestion de haut niveau et les ressources disponibles qui sont limitées;
4. d'accorder une large autonomie financière et de gestion aux organismes d'exploitation des télécommunications, tout en définissant les responsabilités propres, afin de leur permettre de mettre au point et d'améliorer les services requis de façon concurrentielle (voir également ATDC-90/RES2, "*recommande aux gouvernements africains*", alinea 1 i) et 2, ainsi que ATDC-90/REC6, "*invite les gouvernements africains*", alinea 1);
5. de créer un mécanisme de consultation permettant aux usagers et aux autres parties intéressées de participer au renforcement de l'efficacité du secteur;
6. de mettre en place dans chaque pays un Comité national interministériel de coordination de haut niveau chargé d'étudier et de proposer aux gouvernements une politique nationale de l'information et des télécommunications appropriée, couvrant la réglementation et l'exploitation du secteur;

7. de faire en sorte que le Comité national soit composé au moins des représentants :

- du Cabinet du Chef de gouvernement
- du Ministre des télécommunications
- du Ministre de l'information
- du Ministre des finances
- du Ministre de la planification
- du Ministre de l'agriculture/du développement rural
- du Ministre du commerce/de l'industrie
- des usager/clients

décide

1. de créer dans le cadre du BDT un groupe d'études permanent africain de la politique de l'information et des télécommunications (GEPAIT) chargé d'étudier et de proposer des directives adaptées aux besoins des pays aux niveaux sous-régional et régional,
2. d'inviter tous les pays africains intéressés à participer aux travaux de ce groupe d'études,
3. de charger le GEPAIT d'élaborer, dans un délai d'un an, un avant projet de document de politique régionale des télécommunications ("Livre Vert Africain") et de le soumettre aux groupes économiques sous-régionaux compétents ainsi qu'à l'OUA, par l'intermédiaire de l'UPAT, pour examen et orientations politiques appropriées,
4. de charger en outre le GEPAIT d'élaborer et de formuler des recommandations appropriées à l'intention des pays africains sur la base des orientations fournies par les organes politiques et économiques compétents,

charge le Bureau de développement des télécommunications (BDT)

1. de fournir toutes les informations pertinentes;
2. de faire les études de cas appropriées;
3. d'appuyer et de suivre les travaux et réunions du GEPAIT en étroite collaboration avec l'UPAT;

invite le Secrétaire général de l'UIT

1. à transmettre la présente résolution à l'Organisation de l'Unité Africaine et à l'Union Panafricaine des Télécommunications ainsi qu'aux quatre groupes économiques sous régionaux africains;
2. à présenter un rapport sur la mise en oeuvre de la présente résolution à la prochaine Conférence africaine de développement des télécommunications.

RESOLUTION ATDC-90/RES2

FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS EN AFRIQUE

La Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

considérant

que la *Déclaration d'Arusha* sur le développement des télécommunications mondiales a, d'une manière générale, fait siennes les conclusions et les recommandations de la Commission indépendante pour le développement mondial des télécommunications et l'objectif prioritaire qu'elle a fixé, à savoir : "*que d'ici à la première partie du siècle prochain, presque tous les êtres humains devraient se trouver à portée d'un poste téléphonique*",

rappelant

que la *Déclaration d'Arusha*

1. demande instamment aux pays développés de consacrer plus de ressources financières et techniques qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici aux télécommunications, dans le cadre des différents programmes d'aide multilatéraux et bilatéraux, en portant à cet effet une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés;
2. demande aussi aux Etats Membres de l'UIT d'envisager les dispositions à long terme proposées par la Commission indépendante pour le développement mondial des télécommunications et de prendre toutes mesures utiles pour "*mettre au point des modalités financières et institutionnelles plus satisfaisantes*",

reconnaissant

que la plupart des pays africains n'ont pas les moyens de faire les investissements nécessaires pour parvenir à mettre à la portée de tous les êtres humains un poste téléphonique d'ici à la première partie du siècle prochain,

reconnaissant en outre

que depuis la *Déclaration d'Arusha*, le volume des investissements est insuffisant, de sorte que le taux de croissance des réseaux de télécommunication est si bas qu'il n'y a guère de chances de pouvoir mettre à la portée de tous les africains un poste téléphonique d'ici à la première partie du siècle prochain,

convaincue

qu'il est nécessaire et urgent de faire des efforts particuliers et d'adopter des approches novatrices pour obtenir et canaliser des ressources supplémentaires qui permettront de mener à bien les projets de développement des télécommunications dans les meilleures conditions d'opportunité et d'efficacité,

recommande à l'UIT

1. d'une part de promouvoir le rôle des télécommunications et par là même de sensibiliser les gouvernements à l'influence bénéfique du développement des télécommunications sur tous les secteurs de l'économie nationale pour convaincre ces gouvernements d'accorder à ce secteur la priorité qui lui est due et d'autre part de tenir compte des relations intersectorielles, de sorte que dans les services de télécommunication, l'accent soit mis sur la demande et non sur l'offre;
- 2 de donner aux gouvernements les informations nécessaires sur les mécanismes des banques internationales et des autres institutions bilatérales et multilatérales, afin qu'ils puissent tirer pleinement parti des conditions de financement avantageuses qu'elles offrent. Dans cette optique, le Centre pour le développement des télécommunications (CTD) de l'UIT est instamment prié d'accélérer la rédaction de son Manuel sur les sources financières du développement des télécommunications dans les pays en développement;
- 3 d'aider les pays africains à faire des études sectorielles et à établir des plans directeurs de développement des télécommunications qui serviront de cadre pour mener à bien de façon judicieuse les projets dans ce secteur. Le plan directeur pourrait aussi comporter des plans à court terme assortis d'objectifs et de buts bien précis ainsi que des directives de mise en oeuvre qui s'inscrivent dans le droit fil des plans nationaux globaux de développement (voir aussi ATDC-90/RES3, "prie l'UIT", alinéa 1, ATDC-90/REC2, "recommande", alinéas 1 à 3 et ATDC-90/REC6, "invite l'UIT", alinéa 3);

recommande aux gouvernements/administrations des télécommunications africains

- 1 de créer un climat propice aux investissements en adoptant, entre autres, les mesures suivantes:
 - i) doter leurs entités de télécommunications d'un statut et d'une structure adéquats (voir également ATDC-90/RES1, "recommande aux gouvernements africains", alinea 1 à 4 et ATDC-90/REC6, "invite les gouvernements africains", alinea 1);
 - ii) donner aux investisseurs des garanties les protégeant contre l'expropriation et leur assurant le rapatriement des capitaux et des bénéfices;
 - iii) assouplir la réglementation de certains aspects de la fourniture des services de télécommunication pour permettre une participation privée (par exemple, services à valeur ajoutée);
 - iv) inclure systématiquement la composante "télécommunications" nécessaire dans tous les programmes de développement sectoriel;
2. d'introduire des pratiques commerciales dans l'exploitation des télécommunications.

Les services de télécommunications devraient, de préférence, être dissociés des services postaux. Les administrations des télécommunications devraient se voir accorder l'autonomie financière nécessaire pour renforcer l'évolution du secteur des télécommunications et lui prêter une plus grande attention (voir aussi ATDC-90/RES1);

- 3 d'organiser, à l'intention de l'ensemble du personnel de gestion des programmes de formation sur les techniques de gestion (voir aussi ATDC-90/REC6, "invite l'UIT", alinéa 2);

4. **d'élargir leurs possibilités de financement et d'envisager de nouvelles options: prises de participations sur le marché national, collecte de fonds en émettant des obligations nationales, autres mesures financières novatrices, par exemple le "leasing" (crédit bail). Lorsque les projets de télécommunication sont viables, il ne faut pas exclure les possibilités d'emprunt à des conditions commerciales.**

RESOLUTION ATDC-90/RES3

**AMELIORATION DE LA COORDINATION ET OPTIMALISATION DES RESSOURCES
CONSACREES A L'ASSISTANCE INTERNATIONALE**

La Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

notant

l'absence d'approche concertée de la part de la communauté internationale des donateurs dans le domaine du développement des services de télécommunication en Afrique,

reconnaisant

que chaque institution ou organisme donateur international peut apporter une contribution originale à l'efficacité des activités nationales visant à développer le secteur des télécommunications en Afrique,

reconnaisant aussi

les possibilités d'améliorer l'exécution de tous les programmes d'assistance internationaux qui résulteraient d'une coopération plus étroite et de l'échange d'informations et d'idées entre toutes les institutions internationales,

prie instamment

la communauté internationale des donateurs et l'UIT, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications, de rechercher des moyens novateurs d'améliorer la coordination et la coopération entre toutes les institutions d'assistance bilatérale et multilatérale dans l'action qu'elles mènent pour aider les pays Membres de la Région à développer leurs réseaux et à accorder une priorité plus élevée au secteur des télécommunications,

recommande à la communauté internationale des donateurs et à l'UIT

de faciliter la mise en oeuvre effective du programme décrit dans le Document de conférence ATDC-90/22 intitulé *"Proposition de programme de coopération et d'assistance techniques du BDT pour la Région Afrique pour la période 1991 - 1994"*;

recommande à l'UIT

1. de collaborer au renforcement de la coopération régionale en adoptant les mesures suivantes:

- i) création par le BDT d'un fichier d'experts africains pour assurer et développer la coopération technique entre pays en développement (CTPD),

- ii) création par le BDT d'une banque de données correspondant aux besoins réels des pays, afin de promouvoir l'échange d'informations sur l'expérience acquise par différents pays, et mise au point d'indicateurs dans le domaine des investissements, de l'exploitation et de la gestion (voir aussi ATDC-90/REC2, "recommande", alinéa 8 et ATDC-90/REC6, "recommande aux administrations des télécommunications", alinéa 1),
- iii) utilisation des possibilités de formation professionnelle existant dans la Région,
- iv) renforcement de la capacité de l'UPAT afin qu'elle puisse mieux jouer son rôle d'intégration au niveau régional,
- v) encouragement de la participation accrue d'experts nationaux aux projets de développement,
- vi) utilisation plus grande des mécanismes d'assistance de la CTPD,
- vii) appel de contributions volontaires, en espèces et/ou en nature, auprès des pouvoirs publics comme du secteur privé;

prie l'UIT

d'aider les pays africains

1. à préparer des études sectorielles et des plans de développement des télécommunications;
(voir également ATCD-90/RES2, "recommande à l'UIT", alinéa 3 et ATDC-90/REC6, "invite l'UIT" alinéa 3);
2. à identifier et à formuler des projets;
3. à organiser des réunions et des tables rondes de donateurs.

RESOLUTION ATDC - 90/RES4

SYSTEME AFRICAIN D'ECHANGE D'ACTUALITES TELEVISEES PAR SATELLITE

La Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

reconnaisant

la nécessité vitale de mettre en place un système approprié d'échange d'informations télévisées en Afrique,

rappelant

les études réalisées et l'expérience acquise depuis 1983 ainsi que les décisions des Assemblées générales de l'*Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA)* de Brazzaville (1985) et de Yaoundé (1988) portant sur la création d'un *Centre d'échange de nouvelles télévisées à Alger*,

considérant

l'intérêt réitéré pendant la Conférence sur l'échange des programmes de télévision (Dakar, 1990) par toutes les organisations de radiodiffusion pour l'échange régulier et permanent d'actualités télévisées par satellite,

considérant en outre

que l'Algérie s'est engagée à accueillir à Alger le Centre de l'URTNA pour la coordination des actualités télévisées et de mettre gracieusement à sa disposition ses services de télévision pendant la période d'essai et pendant la première phase de fonctionnement du Centre africain d'échange d'actualités télévisées par satellite,

notant

que certaines Administrations nationales sont déjà disposées à prendre des mesures destinées à favoriser la mise en place et le développement des échanges télévisés par l'octroi de tarifs nationaux préférentiels qui soient supportables par les organismes africains de radiodiffusion,

reconnaisant

que la mise en place d'avantages tarifaires pour l'échange d'actualités télévisées est une condition indispensable pour donner aux organismes de radiodiffusion africains la possibilité financière de recevoir et de transmettre à l'échelon régional et international,

consciente

qu'une structure tarifaire acceptable est un élément clé du succès de la mise en place de l'échange d'actualités télévisées au plan international, en particulier entre pays en développement,

notant

le "*Rapport sur les tarifs des télécommunications applicables aux organes d'information*" établi par l'UIT et l'UNESCO à la suite d'une étude entreprise en 1986,

recommande

que les organes directeurs des Etats membres, dans l'exercice de leur souveraineté, fixent d'urgence des taxes (tarifs) nationales qui tiennent compte des intérêts des fournisseurs de services de télécommunications et des radiodiffuseurs en Afrique

décide

d'appuyer le système africain d'échange d'actualités télévisées par satellite, appelé AFROVISION, crée par l'URTNA avec le concours de la Friedrich Ebert Stiftung (FES) dde l'Allemagne et en collaboration avec les administrations africaines des télécommunications et INTELSAT, sans préjuger des décisions qui seront prises dans le cadre du projet RASCOM.

invite le Secrétaire général de l'UIT:

1. à communiquer la présente résolution aux organisations ARABSAT, EUTELSAT, INTELSAT et INTERSPUTNIK et à chercher à s'assurer de leur collaboration,
2. à demander au CCITT d'entreprendre toute étude nécessaire à l'établissement de tarifs harmonisés pour les transmissions télévisuelles en Afrique

RECOMMANDATION ATDC-90/REC1

**DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE FABRICATION D'EQUIPEMENTS
DE TELECOMMUNICATION EN AFRIQUE**

La Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

considérant

les objectifs énoncés dans le *Plan d'action de Lagos*, le *Programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique* (1980 - 1990), le *Rapport de la Commission indépendante pour le développement mondial des télécommunications*, et les *Recommandations de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Nice, 1989)*,

considérant en outre

le *Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique* (1980 - 1990) et la proposition du *Conseil économique et social* de prolonger ce programme compte tenu des difficultés économiques actuelles de l'Afrique en développement,

notant

les rapports soumis à la présente Conférence sur la question du développement des industries de fabrication d'équipements de télécommunication en Afrique,

reconnaissant

l'assistance préparatoire fournie par l'UIT et financée par le PNUD en vue de développer les industries de fabrication d'équipements de télécommunication en Afrique,

se félicite de

la collaboration entreprise entre l'UPAT, la CEA, l'ONUDI et l'UIT pour une étude de faisabilité sur la fabrication d'équipements de télécommunication,

prie

le BDT de l'UIT, en collaboration avec l'ONUDI, d'aider les pays à définir des stratégies de coopération sous-régionale en ce qui concerne la recherche et le développement ainsi que la fabrication d'équipements de télécommunication,

prie également

toutes les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique de collaborer étroitement avec les pays du continent pour promouvoir la fabrication d'équipements de télécommunication en Afrique,

prie instamment

le PNUD d'accorder l'assistance financière nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité proposée.

RECOMMANDATION ATDC-90/REC2

AMELIORATION DES RESEAUX ET SERVICES

La Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

ayant examiné

- a) l'expérience acquise par les administrations en matière d'amélioration des réseaux et services;
- b) les activités entreprises dans ce domaine par l'UIT, dans le cadre du BDT et de projets nationaux et régionaux,

recommande

1. que l'amélioration des réseaux et services soit fondée sur le *plan directeur de développement des télécommunications* et le *Plan National pour l'Amélioration de la Maintenance (PNAM)*;
2. que le *plan directeur* soit dynamique et souple, afin de tenir compte des situations nouvelles. Cependant, tout écart trop important devrait être évité;
3. que l'étude du *plan directeur* soit accompagnée de:
 - i) la mise en place d'une cellule de planification;
 - ii) la planification des diverses mesures complémentaires requises pour la mise en oeuvre du plan directeur, telles que la restructuration, la formation et le recours aux compétences nationales, les mesures destinées à attirer et à retenir le personnel qualifié et l'élaboration d'un plan directeur d'informatisation;

Ce faisant, la participation entière et active du personnel possédant une connaissance approfondie des conditions locales, particulièrement en ce qui concerne les projets clés en main, permettrait de trouver des solutions techniques adéquates (voir également ATDC-90/REC6, "invite l'UIT", alinea 3);

4. que le PNAM soit mis en oeuvre en tenant compte des critères économiques, afin d'éviter tout gaspillage des ressources disponibles et toute perte de temps.

Une cellule, chargée de la mise en oeuvre du PNAM, devrait être créée à cet effet. Elle pourrait commencer par les mesures immédiates de modernisation et d'amélioration des structures de maintenance qui ne demandent pas de financement important. Le guide pour l'élaboration du PNAM, ainsi que les études de faisabilité des projets de modernisation, fournissent des lignes directrices sur ce sujet;

5. que pour assurer l'autonomie de gestion des administrations des télécommunications et trouver des solutions aux problèmes financiers, un contrat-cadre soit préparé, précisant les engagements respectifs du gouvernement et de l'administration dans l'application des mesures permettant d'atteindre les objectifs de qualité fixés;
6. que, pour améliorer le fonctionnement et l'utilisation du réseau PANAFTEL, les problèmes de tarification, de comptabilité et d'acheminement du trafic qui subsistent depuis de nombreuses années soient résolus par:
 - i) une tarification mieux adaptée aux objectifs d'utilisation du réseau PANAFTEL pour le trafic intra-africain;
 - ii) l'utilisation de la comptabilité internationale et de chambres de compensation devant servir d'intermédiaires entre administrations;
 - iii) la mise en oeuvre des plans d'acheminement adoptés;
7. que la coordination des mesures les différents pays reliés par les liaisons Panaftel soit renforcée afin d'améliorer le taux de disponibilité de ces liaisons. Si ces liaisons demeurent insuffisantes, c'est surtout en raison des défaillances des systèmes d'alimentation, même lorsqu'il s'agit de systèmes d'alimentation par énergie solaire. ;
8. qu'une banque de données sur la fiabilité des équipements soit établie à l'échelon sous-régional ou régional, afin de pouvoir constituer des cahiers des charges tenant compte des conditions réelles de fonctionnement des installations en Afrique et des données sur leur efficacité ;
9. qu'au stade de la planification, les nouveaux services, en particulier ceux à valeur ajoutée, soient pris en compte;
10. que des stratégies de commercialisation appropriées soient appliquées, afin d'assurer la pleine utilisation des réseaux;
11. qu'une coopération plus étroite et plus active soit établie entre les administrations, notamment en vue de coordonner la maintenance des artères du réseau Panaftel et de créer des centres sous-régionaux de maintenance;
12. que la mise en oeuvre du projet RASCOM soit un élément essentiel du développement et de l'intégration des réseaux et services;

prie les administrations des télécommunications, l'UIT, le PNUD, ainsi que les autres institutions multilatérales et bilatérales d'assistance au développement

de tenir compte de la présente recommandation au moment de l'étude et de la mise en oeuvre des programmes relatifs à l'amélioration des réseaux et services,

prie le BDT,

de poursuivre, en collaboration avec les organisations concernées, la coordination des activités de coopération technique dans la Région, en vue d'arriver à une intégration totale du réseau panafricain,

prie les gouvernements,

de donner tout l'appui nécessaire pour la mise en oeuvre de la présente recommandation.

RECOMMANDATION ATDC-90/REC3

TARIFS

La Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

rappelant

la Recommandation No 2 de la Conférence africaine de développement des télécommunications (Tunis, janvier 1987) invitant les administrations à *étudier les tarifs concernant les services de télécommunication à appliquer sur le réseau PANAFTTEL,*

notant avec préoccupation

que les efforts déployés aux niveaux sous-régional et régional n'ont pas permis jusqu'ici d'élaborer une structure tarifaire cohérente pour l'Afrique et acceptable pour toutes les administrations,

notant

1. les efforts de simplification du questionnaire élaboré dans le cadre du projet PANAFTTEL "Exploitation/Extension" et destiné à recueillir les données de base pour une étude du prix de revient du service téléphonique et télex,
2. l'étude de coût actuellement menée en Afrique centrale en vue de l'adoption de normes de tarification des communications entre Etats, fondées sur les recommandations du Groupe TAF du CCITT,

considérant

1. qu'il ne peut y avoir d'amélioration notable de la structure tarifaire que si les administrations connaissent les coûts de l'établissement des réseaux de télécommunications et des services téléphonique, télégraphique et de télex;
2. qu'une nouvelle étude tarifaire fondée sur les prix de revient a été lancée en 1989 par le Groupe de tarification pour l'Afrique (Groupe TAF), mais qu'elle n'a reçu qu'un faible appui de la part des administrations,

fait appel aux administrations

1. pour qu'au sein du Groupe TAF, elles élaborent un questionnaire simplifié sur les prix de revient;
2. pour qu'elles accordent à ce problème la priorité voulue et fassent un effort spécial pour fournir les données nécessaires à cette étude,

recommande

que les administrations suivent la procédure suivante afin d'atteindre cet objectif:

1. une équipe restreinte devrait être désignée au sein de chaque administration; elle comprendrait des spécialistes de la tarification, de la comptabilité et des investissements, de la planification du trafic, qui seraient chargés d'effectuer les recherches nécessaires et de remplir le questionnaire sur les tarifs en temps voulu;
2. les résultats des études des tarifs au niveau national devraient être présentés et examinés au sein des groupes sous-régionaux de tarification relevant de ces organismes;
3. les résultats coordonnés de l'étude des tarifs devraient être transmis au CCITT en tant que contributions, en vue d'une coordination régionale finale par le Groupe TAF,

recommande en outre

1. que le principe de la rémunération du transit soit adopté;
2. que les administrations ayant des possibilités de transit, élaborent, conformément à ce principe, leurs "plans de rémunération des services de transit" et de fournissent régulièrement d'amples informations sur leurs tarifs de transit à toutes les administrations intéressées,

prie instamment

1. les organisations sous-régionales (CEDEAO, CAPTAC, ARTC, SATCC, SATA) de coordonner l'étude des tarifs dans leur sous-région en organisant régulièrement des réunions des groupes de tarification;
2. l'UPAT, l'URTNA et l'UIT de fournir toute l'assistance nécessaire aux administrations et aux groupes sous-régionaux de tarification.

RECOMMANDATION ATDC-90/REC4

DEVELOPPEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS MARITIMES EN AFRIQUE

La Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

considérant

les objectifs et les stratégies de *la deuxième Décennie des Nations-Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA II)*, *le Plan d'action de Lagos*, *le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (PPREA)* et *le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA)* en ce qui concerne particulièrement les activités maritimes en Afrique,

considérant en outre

les résolutions et recommandations pertinentes relatives aux *services mobiles maritimes* figurant dans *les Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour les services mobiles (MOB-87)*, Genève, 1987,

consciente

que les services de radiocommunications maritimes de tous les pays de l'Afrique sub-saharienne sont actuellement très insuffisants, qu'ils ne fournissent pas les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de la vie humaine en mer et qu'ils ne facilitent pas l'utilisation de systèmes de transport maritime efficaces,

reconnaissant

la nécessité de radiocommunications maritimes efficaces pour renforcer les activités commerciales et l'efficacité des opérations de transport maritime,

notant

la proposition de l'UIT de fournir, avec la participation de l'OMI et d'INMARSAT, des services consultatifs aux pays africains ayant des activités maritimes importantes, qu'il s'agisse de la navigation côtière ou de la navigation intérieure, afin de permettre au personnel qualifié de chacun des pays d'établir des plans directeurs nationaux pour le développement des radiocommunications maritimes,

prie instamment

tous les Etats africains de continuer à appuyer la proposition ci-dessus pour veiller à ce qu'elle soit mise en oeuvre de toute urgence,

charge

toutes les organisations régionales et sous-régionales africaines de coopérer étroitement avec l'UIT à la réalisation des études nécessaires et à la mise en oeuvre des recommandations qui découleraient de ces études,

fait appel

au PNUD et aux autres institutions de financement pour qu'ils fournissent l'assistance financière nécessaire à la mise en oeuvre de la proposition de l'UIT précitée.

RECOMMANDATION ATDC-90/RECS

DEVELOPPEMENT DE LA RADIODIFFUSION SONORE ET TELEVISUELLE EN AFRIQUE

Conférence africaine de développement des télécommunications (Harare, 1990),

considérant

l'importance fondamentale des objectifs et des stratégies de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDAII), du Plan d'action de Lagos, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUDERA), du rapport du Groupe consultatif sur "L'évolution de l'environnement des télécommunications", et les recommandations de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Nice, 1989) concernant le développement de la radiodiffusion sonore et télévisuelle en Afrique,

considérant également

d'une part, que l'absence de planification nationale cohérente de la radiodiffusion sonore et télévisuelle soulève des difficultés, ce qui a une incidence négative sur les opérations de service, et, d'autre part, qu'un plan directeur est indispensable pour le développement de la radiodiffusion sonore et télévisuelle,

reconnaissant

que les efforts visant à développer la radiodiffusion doivent surtout être orientés vers les zones rurales, contribuant ainsi à éliminer les déséquilibres actuels entre les populations urbaines et rurales,

considérant en outre

que plusieurs résolutions et recommandations concernent l'étude de la radiopropagation ont été adoptées (Résolution N° 5 et Recommandation N° 68 de la CAMR-79, Recommandation N° 2 de la CARR-AFBC(2) et Résolution 79-2 de la XVII^e Assemblée plénière du CCIR, 1990),

reconnaissant aussi

qu'il reste de nombreuses régions d'Afrique pour lesquelles des données concernant la propagation dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques sont nécessaires,

reconnaissant en outre

que la formation est essentielle pour tous les aspects de la radiodiffusion et que le coût élevé des investissements dans la formation dépasse souvent les ressources des pays africains,

notant avec appréciation

l'aide apportée par les organisations internationales, bilatérales et régionales dans la mise en valeur des ressources humaines pour la radiodiffusion,

prie instamment

tous les gouvernements et les administrations de radiodiffusion de continuer à accorder une priorité élevée à la formation de leur personnel à tous les niveaux, ainsi qu'à la mise en place de moyens de formation et/ou à leur renforcement (voir aussi ATDC-90/REC6),

recommande

que les administrations des pays de la zone africaine de radiodiffusion participent activement à la campagne de mesure de la propagation en Afrique, y compris aux études en cours au CCIR,

recommande aussi

que les organismes de radiodiffusion et de télécommunication des pays africains élaborent et exécutent des plans directeurs pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle,

prie les administrations des pays développés et des pays en développement ainsi que les exploitations privées reconnues et les organismes scientifiques ou industriels

de participer activement et de contribuer, au moyen de dons en espèces ou en nature, à la campagne de mesure de la propagation des ondes radioélectriques en Afrique entreprise par l'Union,

prie le PNUD

d'examiner favorablement les propositions d'aide à apporter à deux instituts supérieurs de formation spécialisés dans la radiodiffusion pour les pays anglophones et francophones, ou d' étoffer le programme des cours de l'Institut supérieur africain de télécommunications (AFRALTI) et de l'Ecole supérieure multinationale de télécommunications (ESMT), afin d'y inclure de la formation et des études dans le domaine des techniques, de l'exploitation et de la gestion de la radiodiffusion (voir également ATDC-90/REC6, "invite l'UIT", alinea 1),

prie le PNUD et les autres partenaires de la coopération ainsi que les donateurs potentiels

de fournir l'assistance financière nécessaire à l'élaboration de plans directeurs pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle et d'entreprendre d'autres études connexes,

charge le BDT

de prendre, en coopération étroite avec le CCIR, les administrations concernées et les organisations régionales, les mesures nécessaires pour étendre la campagne de mesure de propagation en cours aux régions de la Zone africaine de radiodiffusion où les données disponibles sont insuffisantes.

RECOMMANDATION ATDC-90/REC6

AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ADMINISTRATIONS AFRICAINES DES TELECOMMUNICATIONS

La Conférence africaine de développement de télécommunications (Harare, 1990),

considérant

la nécessité, pour les organisations africaines de télécommunications, de se constituer en entreprises de services et de disposer d'un personnel formé en conséquence,

considérant en outre

l'existence d'un grand nombre de cadres qualifiés au sein des administrations africaines de télécommunications,

convaincue

de l'importance des ressources humaines pour l'efficacité des organisations et réseaux de télécommunication en place en Afrique,

invite les gouvernements africains

1. à revoir le statut et les attributions des organisations de télécommunications de façon qu'elles se constituent en entreprises de services, afin de leur donner la possibilité de définir et de réaliser une politique autonome de développement et de gestion des ressources humaines, seule susceptible de leur permettre d'attirer et de retenir un personnel bien formé et convenablement motivé (voir également ATDC-90/RES1 et ATDC-90/RES2);
2. à considérer la formation comme un investissement et à y consacrer une part du budget proportionnée à celle qui est allouée aux achats d'équipements,

recommande aux administrations des télécommunications

1. de procéder, avec le concours de l'UIT, à des échanges d'expérience et de spécialistes entre les administrations africaines des télécommunications;
2. d'établir une liaison étroite entre les instituts de formation et les cadres de premier niveau afin de définir avec précision les besoins de formation;
3. de renforcer les instituts de formation et de leur accorder des avantages afin qu'ils puissent attirer du personnel qualifié et expérimenté;

4. de s'assurer que chaque responsable assume son rôle de formateur vis-à-vis de ses subordonnés et possède la formation adéquate, afin d'intensifier et d'améliorer la formation en cours d'emploi,

prie le PNUD

1. d'examiner favorablement, dans le cadre du cinquième Cycle de programmation, le financement des activités de formation du personnel de télécommunications et d'apporter son appui à l'Ecole supérieure multinationale de télécommunications (ESMT) de Dakar, Sénégal et à l'Institut supérieur africain de télécommunications (AFRALTI) de Nairobi, Kenya;
2. d'appuyer la mise en place d'un établissement multinational de formation pour les pays lusophones,

invite l'UIT

1. à continuer à offrir son assistance aux pays africains en les aidant à définir et à appliquer une politique de développement et de gestion des ressources humaines selon les normes pertinentes;
 2. à organiser des cours de gestion d'entreprise (y compris des cours de communication inter-personnel) à l'intention des cadres supérieurs des administrations africaines des télécommunications (voir également ATDC-90/RES2, "*recommande aux gouvernements africains*", alinea 3);
 3. à élaborer des normes pour la préparation et le suivi des *plans directeurs de développement des télécommunications* en y ajoutant les directives nécessaires à la *gestion des ressources humaines* (voir également ATDC-90/RES3, "*prie l'UIT*", alinéa 1 et ATDC-90/REC2, "*recommande*" alinéas 1 à 3)
-

7. CEREMONIE DE CLOTURE

La clôture officielle de la Conférence a été prononcée le mardi 11 décembre par l'Honorable Mme Victoria Chitepo, Ministre de l'information, des postes et des télécommunications. Dans son allocution de clôture (voir l'Annexe 3), elle a déclaré que l'expérience des pays industrialisés, en particulier de l'Europe occidentale, communiquée aux participants pendant la Conférence avait montré à l'évidence qu'il était impératif que l'Afrique s'efforce d'arriver à un marché commun d'ici à l'an 2000 ou plus tôt encore. Elle s'est félicité de constater que la Conférence avait été différente de celles qui ont eu lieu dans le passé, en ce qu'elle avait réussi à adopter des résolutions et des recommandations orientées vers des mesures concrètes. Mme Chitepo s'est déclarée convaincue que les recommandations formulées seront suivies d'effets dans la pratique, et cela pour plusieurs raisons: le nouveau mandat et les nouvelles modalités de financement du BDT, la participation accrue du secteur privé, l'influence positive de la Conférence, qui aidera les gouvernements à revoir le rang de priorité accordé au développement des télécommunications et, ce qui est le plus important, la convergence de la volonté politique et technique clairement démontrée lors de la CADT, d'oeuvrer en commun, en tant que région, à la solution des différents problèmes.

Dans son allocution de clôture (voir l'Annexe 3), le Secrétaire général de l'UIT, M. Pekka Tarjanne, a souligné que les résultats de la Conférence n'étaient pas une fin en soi et que tous, non seulement ceux qui ont parrainé la Conférence, mais aussi les pays d'Afrique et les autres partenaires du développement, y compris le secteur privé, devraient travailler ensemble pour atteindre les objectifs souhaités. Il a exprimé sa gratitude à S E le Président Mugabe et à son Gouvernement pour l'hospitalité généreuse offerte à tous les participants et pour les installations de grande qualité mises à la disposition de la Conférence.

8. SUITE A DONNER A LA CONFERENCE

Pour atteindre les objectifs à long terme de la CADT, il faudra donner suite aux résolutions et recommandations adoptées. Dans la Résolution ATDC-90/RES1, le Secrétaire général de l'UIT est prié de présenter un rapport sur la mise en oeuvre de cette résolution à la prochaine Conférence africaine de développement des télécommunications. De plus, au cours des débats en séance plénière au titre du point 4 de l'ordre du jour (contrôle, etc.), il a été proposé que l'UIT prenne l'initiative d'organiser le suivi de la Conférence, en coopération avec les organisations régionales et les organisations africaines de télécommunications.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ANNEXE 1

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

ORDRE DU JOUR ANNOTE

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

ORDRE DU JOUR ANNOTE

TABLE DES MATIERES

Objet et méthodes de travail	52
Point 1 de l'ordre du jour - Etat actuel des télécommunications en Afrique	53
Point 2 de l'ordre du jour - Politique et stratégies	55
Point 3.1 de l'ordre du jour - Considérations relatives à la gestion.....	56
Point 3.2 de l'ordre du jour - Amélioration des réseaux et services.....	56
Point 3.3 de l'ordre du jour - Ressources humaines.....	57
Point 3-4 de l'ordre du jour - Considérations relatives à l'investissement.....	58
Point 3.5 de l'ordre du jour - Coopération technique	59
Point 4 de l'ordre du jour - Modalités de surveillance, d'évaluation et d'examen de l'état du développement	60

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Objet et méthodes de travail

Les Conférences régionales et mondiales de développement des télécommunications, qui se tiennent périodiquement, ont pour objet d'examiner l'état des réseaux et des services de la région concernée, recommander une ligne d'action et élaborer des programmes en vue de l'amélioration et de l'expansion de ces réseaux et services. Elles sont également censées définir l'ensemble des besoins de la région en matière de coopération technique, y compris ceux pour lesquels on envisage une collaboration, pendant une période donnée, avec le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT.

Ces conférences doivent examiner des questions et des programmes spécifiques touchant au développement des télécommunications et adopter des résolutions et des recommandations. Outre qu'elles définiront les orientations pour les travaux du BDT, ces résolutions et ces recommandations seront adressées aux pays eux-mêmes, aux institutions de financement multilatérales ou bilatérales, aux fournisseurs, etc. pour toute mesure qu'ils jugeront utile de prendre.

L'actuelle conférence s'inscrit dans la préparation de la Deuxième décennie des transports et communications en Afrique (1991 2000) et fournira également des contributions au Cinquième cycle de programmation du PNUD (1992 1996). Le programme provisoire figure dans l'Annexe 1.

Les conférences de développement précédentes ont élu un Président (généralement une personnalité du pays-hôte) et trois ou quatre Vice-Présidents; un de chaque sous-région d'Afrique.

La conférence peut, si elle le souhaite, procéder de la même manière.

Le Président (ou un des Vice-Présidents) présidera les séances plénières où les documents seront présentés et soumis à un examen succinct. Vers la fin de la conférence, les rapports des Commissions (voir ci-après) et le rapport de la conférence seront également examinés en séance plénière et approuvés après d'éventuelles modifications si nécessaire.

Il est proposé de constituer des Commissions de travail monolingues tout d'abord parce que le budget alloué pour la conférence ne nous permet pas d'engager plus d'une équipe d'interprètes, mais aussi pour créer les conditions d'une participation plus active au débat sur les questions essentielles présentées en séance plénière et exposées dans les documents de travail.

La conférence peut, si elle le souhaite, créer des Commissions qui seraient chargées d'étudier les aspects suivants du développement des télécommunications:

Commission 1 - Questions de politique, de stratégie et de gestion (voir les points 2 et 3.1 de l'ordre du jour)

Commission 2 - Amélioration des réseaux et services (point 3.2 de l'ordre du jour)

Commission 3 - Gestion et mise en valeur des ressources humaines (point 3.3 de l'ordre du jour)

Commission 4 - Considérations relatives à l'investissement, sources de financement et coopération technique (points 3.4 et 3.5 de l'ordre du jour)

Chaque participant est libre de choisir l'une des commissions énumérées ci-dessus en fonction de ses centres d'intérêt et de ses responsabilités. Afin de couvrir les activités de toutes les commissions, qui travaillent parfois en parallèle, les pays devraient s'efforcer de désigner dans leurs délégations des décideurs exerçant des responsabilités dans chacun de ces secteurs.

Les documents de travail présentés en séance plénière constitueront la base des débats des commissions, lesquelles proposeront, si elles le souhaitent, des objectifs et des stratégies en rapport avec les questions examinées et élaboreront des plans d'action portant sur un objectif bien défini ainsi que des recommandations en vue de leur examen par la séance plénière. Nombre des documents présentés au cours de la session spécialisée du Forum mondial des télécommunications qui précèdera la conférence fourniront également matière à discussion.

Chaque commission pourra, si elle le souhaite, élire un **Président et un Rapporteur**. Ceux-ci présenteront à la séance plénière du lundi 10 décembre des rapports intérimaires sur les délibérations de leurs commissions.

Une commission de rédaction sera chargée d'établir le rapport final à la lumière des conclusions des commissions et de rédiger les résolutions et recommandations de la conférence. Celles-ci seront examinées et adoptées au cours de la dernière séance plénière (après les modifications qui pourraient leur être apportées).

Les propositions concernant les questions à examiner au sein des commissions seront établies à l'avance afin de structurer le plus possible le plan de travail de celles-ci. Il convient de souligner qu'il ne s'agit là que de simples propositions et que chaque commission sera invitée à fixer ses propres objectifs et à définir son propre ordre du jour. Par ailleurs, la conférence pourra créer tout groupe de travail ou commission supplémentaire qu'elle estimera nécessaire.

Point 1 de l'ordre du jour - Etat actuel des télécommunications en Afrique

Tous les indicateurs montrent que le développement des télécommunications en Afrique est loin d'être satisfaisant. La Conférence a pour objectif global d'analyser les causes et les conséquences de cette situation et de proposer des objectifs, des stratégies et des mesures afin de les corriger.

Un document de travail intitulé "L'état des télécommunications en Afrique" sera présenté par l'UIT. Il est fondé sur "L'évolution de l'environnement des télécommunications", rapport du Groupe consultatif sur la politique à suivre en matière de télécommunications, sur les conclusions des récents projets tels que RASCOM, PANAFTEL et "Gestion des services de télécommunication (RAF/89/027)", ainsi que sur les statistiques recueillies par l'UIT. Il comprend une analyse globale de la situation, identifie les échecs par rapport aux objectifs fixés, en détermine les causes possibles, qu'il s'agisse d'insuffisances et de lacunes

au niveau des politiques gouvernementales, des structures organiques, de l'administration et de la gestion des ressources humaines. Il propose également un certain nombre de recommandations visant à redresser la situation. Certaines d'entre elles proviennent des documents susmentionnés tandis que d'autres sont tirées de rapports de conférences de développement déjà organisées par l'UIT. Elles constituent un point de départ à partir duquel la conférence pourra éventuellement formuler de nouvelles recommandations et établir de nouveaux plans d'action. Etant donné que les documents mentionnés ci-dessus comprennent une masse d'informations et de propositions qui devront être soigneusement étudiées et qu'il constitue la base de l'examen de nombreux points de l'ordre du jour, les participants sont priés de bien vouloir prendre connaissance à l'avance des documents mentionnés ci-dessus. Certains documents présentés au Forum précédant la conférence contiennent aussi des renseignements supplémentaires sur l'état des télécommunications, y compris la radiodiffusion, en Afrique, et des idées sur les moyens propres à améliorer la situation.

Chaque fois que l'on tente de donner une image exacte du développement de l'Afrique, on se heurte au manque de données concernant de nombreux pays. Cela peut en partie s'expliquer par la difficulté à se mettre d'accord sur les indicateurs-clés à utiliser, sur les données que l'UIT (et/ou d'autres partenaires du développement) doit/doivent recueillir et à quelle fin. A cela s'ajoute le problème que pose la collecte de données fiables du fait que de nombreuses Administrations de la région ne sont pas encore dotées de systèmes adéquats de gestion informatisée. Les participants sont donc priés de bien vouloir s'assurer que leurs statistiques nationales figurant dans les documents de travail sont correctes et, dans le cas contraire, d'en informer le Secrétariat de la conférence.

La conférence voudra peut-être examiner les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour afin de faire une analyse préliminaire de la situation et des causes d'échec et de définir les grandes questions qu'il convient d'étudier à la conférence. La conférence pourra également, si elle le souhaite, délibérer sur les indicateurs qu'il convient d'utiliser à l'échelon international, sur la valeur de ces indicateurs, sur leurs applications et sur les mécanismes de collecte des données et d'accès à l'information. De telles délibérations devraient avoir pour but de dégager un consensus sur les indicateurs clés qu'il convient de surveiller et sur une définition préliminaire du mécanisme de collecte et de diffusion de l'information. Il en émanerait des directives préliminaires sur le rôle que doivent jouer à cet égard l'UIT, les autres partenaires du développement et les administrations africaines des télécommunications.

Point 2 de l'ordre du jour - Politique et stratégies

Les politiques, les réglementations et la législation dans le domaine des télécommunications sont en cours de restructuration dans de nombreux pays du monde. La déréglementation ouvre la voie à la concurrence, de nombreuses administrations des télécommunications deviennent des sociétés autonomes bénéficiant dans certains cas de la participation du secteur privé et de nouveaux fournisseurs de services font leur apparition sur le marché.

Les délégués sont invités à examiner à l'avance la Résolution PLA/1 "L'évolution de l'environnement des télécommunications" (Nice 1989) et de mener des consultations avec les décideurs politiques au plus haut niveau afin de pouvoir préciser la position de leur gouvernement en ce qui concerne:

- le siège de l'autorité,
- les rapports entre les exploitants et le gouvernement,
- les fonctions de réglementation,

- les rapports entre les organismes de réglementation et le gouvernement,
- les rapports avec les systèmes juridiques.

dans le cadre des options indiquées au Tableau 1E, à la page 37 du rapport intitulé "L'évolution de l'environnement des télécommunications", établi par le Groupe consultatif sur la politique à suivre en matière de télécommunications. Parmi les autres sections du document qui ont leur pertinence à cet égard on peut citer notamment la Section 6 du Chapitre II "Définition des politiques et de la réglementation des télécommunications" (page 14) et la Section 2.3 du Chapitre V "Législation, politique générale et réglementation du secteur" (page 35).

Les données sur les tendances relevées dans les pays industrialisés, y compris les études de cas en matière de coopération régionale (par exemple la Communauté européenne et la coopération entre pays nordiques) et une étude de cas sur l'Afrique, serviront de base de discussion pour ce point de l'ordre du jour. Le CEA a été invité à donner un aperçu général sur les stratégies adoptées par l'UNTACDA en se référant plus particulièrement au développement des télécommunications. A cet égard, il convient également d'examiner les conséquences de l'élaboration par le GATT du cadre relatif au commerce des services. Le document y relatif, ainsi que d'autres documents présentés à la Session 4 du Forum précédent la conférence, constitueront une base complémentaire de discussion.

La conférence voudra peut-être examiner les différentes options disponibles, en tenant compte des conséquences de l'évolution de l'environnement et des conditions propres à l'Afrique, afin d'élaborer des recommandations concernant une ligne d'action pour la région Afrique et pour les différents pays. Elle est en outre invitée à examiner le rôle que doit jouer l'UIT en vue de fournir des avis sur des options politiques, etc. (conformément aux dispositions de l'Article 14 de la Constitution de l'UIT), afin d'élaborer des directives dans ce domaine à l'attention du BDT.

Les questions de politique, de réglementation et de législation intéresseront d'autres aspects du développement des télécommunications abordés au cours de la conférence tels que le financement de l'investissement, la structure organique, la gestion et la mise en valeur des ressources humaines. Il convient donc d'examiner les recommandations élaborées par les Commissions traitant de ces questions avant d'établir les recommandations de la Commission 1.

Point 3.1 de l'ordre du jour - Considérations relatives à la gestion

La nécessité d'améliorer la gestion des organismes de télécommunication (et des entreprises publiques en général) dans les pays en développement a été définie comme une priorité par le PNUD et par de nombreuses autres instances.

Peut-être l'adaptation des politiques, des réglementations et de la législation à l'évolution de l'environnement des télécommunications est-elle une condition indispensable à une amélioration réelle de la gestion. De tels changements exigent que la gestion des compagnies de télécommunication soit davantage orientée vers le marché.

Le document de travail intitulé "L'état des télécommunications en Afrique" met en lumière certains problèmes de gestion types rencontrés en Afrique et propose des recommandations. Des études de cas concernant des pays africains, présentées par d'autres personnes intervenant sur ce point de l'ordre du jour, fourniront d'autres propositions visant à une meilleure gestion.

La conférence voudra peut-être réitérer ces recommandations ou les traduire en propositions et plans d'action plus concrets. Elle pourra notamment s'interroger sur ce qui pourrait être entrepris à l'échelon sous-régional ou régional pour améliorer la gestion et élaborer des recommandations concernant des programmes à mettre en oeuvre. Elle est en outre invitée à examiner le rôle que doit jouer l'UIT à cet égard, afin d'élaborer des directives à l'intention du BDT.

Les Recommandations formulées sur ce point de l'ordre du jour pourront, par exemple, porter sur une coopération (sous)-régionale ou internationale pour l'élaboration de modèles d'organismes à créer, de directives visant à l'amélioration de la gestion, de systèmes de gestion informatisés et d'autres instruments de gestion ainsi que pour la formation de gestionnaires.

Etant donné qu'on ne peut aborder les questions relatives à la gestion indépendamment des questions de politique et de stratégie, il est proposé que la Commission 1 élabore aussi des recommandations concernant les mesures propres à améliorer la gestion des services de télécommunication.

La gestion englobe naturellement la gestion des ressources humaines. Cependant, cette question sera traitée au titre d'un point distinct de l'ordre du jour et dans d'autres commissions (Commission 3). Les participants pourront toutefois, s'ils le souhaitent, assister aux débats des deux commissions (ou du moins à une partie d'entre eux), la Commission 3 ne commençant ses travaux qu'après la présentation du point pertinent de l'ordre du jour.

Point 3.2 de l'ordre du jour - Amélioration des réseaux et services

Malgré tous les efforts entrepris par les administrations africaines de télécommunication, en coopération avec l'UIT et d'autres partenaires du développement, pour améliorer les réseaux et services en Afrique, la situation est encore loin d'être satisfaisante. Sous ce point de l'ordre du jour, la conférence voudra peut-être examiner les objectifs fixés par UNTACDA 2 et d'autres instances, ainsi que les prévisions concernant les besoins et les ressources requises, établies dans le cadre des projets PANAFTEL, RASCOM ou ailleurs.

L'UIT présentera des rapports comprenant un résumé des activités des projets mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une analyse globale des problèmes identifiés dans le cadre du développement et de la maintenance du réseau PANAFTEL, en rappelant les objectifs définis par UNTACDA 2 et par d'autres instances. Ce document comprendra également des propositions concernant des mesures correctives et des options visant à développer davantage les réseaux et services. Une étude de cas sur un pays africain fournira une base de discussion supplémentaire. Des plans et projets pour l'amélioration des services de radiodiffusion et les besoins en télécommunication qui en découlent doivent également être pris en considération dans ce contexte. Les documents présentés à la session 3 du Forum précédant la conférence fourniront des sujets complémentaires de discussion.

Il est proposé que l'une des tâches de la conférence au titre de ce point de l'ordre du jour consiste à examiner les objectifs présentés par UNTACDA 2 et par d'autres instances, afin de définir les objectifs en termes de pénétration, d'accessibilité, etc. du téléphone, à l'échelle de groupes de pays ou de sous-régions se trouvant à un stade de développement similaire et ayant des réseaux de dimensions comparables plutôt qu'à l'échelle de la région tout entière.

Par ailleurs, la conférence voudra peut-être examiner des propositions concernant des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ainsi que les options concernant la mise en oeuvre de ces mesures. Celles-ci auront été élaborées dans le cadre des projets susmentionnés et exposées dans d'autres documents de travail présentés sous ce point de l'ordre du jour, en vue de formuler des recommandations visant à l'amélioration des réseaux et services.

Ces recommandations peuvent porter sur des mesures à mettre en oeuvre au niveau national (par exemple, élaboration de plans de développement des télécommunications et de plans de maintenance), la conférence pouvant néanmoins, si elle le souhaite, mettre l'accent sur les activités impliquant une coopération (sous)régionale (par exemple, mesures de trafic et élaboration de plans d'acheminement, accords tarifaires, etc.), ou au niveau international (par exemple, élaboration de directives concernant des plans directeurs, des plans de maintenance, etc.).

Point 3.3 de l'ordre du jour - Ressources humaines

Les Administrations africaines, en coopération avec l'UIT et d'autres partenaires du développement, ont aussi déployé des efforts considérables pour améliorer leurs systèmes de mise en valeur des ressources humaines, et plus particulièrement la formation. Là encore, les résultats n'ont pas été ce qu'on espérait, essentiellement parce que, en dehors de la formation, on n'a pas accordé une attention suffisante aux autres aspects de la gestion et de la mise en valeur des ressources humaines.

L'UIT soumettra un document de travail résumant les activités entreprises dans ce domaine, y compris une analyse critique de leurs résultats, ainsi que des propositions concernant des mesures à prendre. Les autres documents de travail prévus pour alimenter la discussion sur ce point de l'ordre du jour sont une étude de cas sur un pays africain et un récapitulatif des problèmes types rencontrés dans ce domaine en Afrique, établi par un consultant spécialisé dans la gestion et la mise en valeur des ressources humaines. Ces documents tenteront également de cerner les causes des problèmes rencontrés et proposeront des mesures correctives qui seront soumises à la conférence pour examen.

S'il y a suffisamment d'intérêt et si l'emploi du temps le permet, une démonstration d'un outil informatisé pour la prévision de personnel et les besoins en formation (MANPLAN) conçu par l'UIT, pourrait être réalisée au sein de la Commission 3 (ou éventuellement dans une session du soir). Ce logiciel permet la simulation de scénarios différents en variant des paramètres tels que l'accroissement de la charge de travail, l'amélioration de la productivité, la politique en matière de recrutement et de carrières, la rotation du personnel, la durée et la distribution de la formation, etc. Ce logiciel permet donc de voir les conséquences des hypothèses établies par rapport à ces paramètres, conséquences sur les besoins en personnel et en formation, ainsi que leur coût.

La conférence voudra peut-être analyser les causes d'échec afin de formuler des Recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer la situation. La conférence voudra aussi peut-être examiner l'efficacité des mécanismes de coopération internationale existant dans ce domaine, tels que le Système d'échange international (SEI) de l'UIT afin d'élaborer des Recommandations sur la manière de perfectionner de tels systèmes et d'en faire un meilleur usage. La conférence voudra peut-être aussi examiner les indicateurs de performance, chiffres-clés et autres normes proposées par l'UIT/SEI.

Les Recommandations élaborées sur ce point de l'ordre du jour peuvent porter sur des mesures à prendre au niveau national (politiques de recrutement et de sélection, organisation des carrières, salaires et incitations, etc.). La conférence pourra également, si elle le souhaite, faire des propositions concernant une coopération (sous)régionale et internationale pour le développement des systèmes d'information et autres instruments de planification de la main-d'oeuvre et de gestion des ressources humaines. Ces propositions pourront également porter sur le soutien accru à apporter aux centres de formation multinationaux et l'expansion de ces derniers, y compris les institutions qui touchent à d'autres secteurs que les télécommunications (par exemple, formation à la gestion, à l'administration, au commerce, à la commercialisation, à l'informatique, etc.).

Point 3.4 de l'ordre du jour - Considérations relatives à l'investissement

De nombreuses études donnent à penser que le développement des télécommunications en Afrique souffre d'un sous-investissement, ce qui entrave du même coup les efforts entrepris dans d'autres domaines du développement. Il est proposé que les débats sur ce point de l'ordre du jour aient pour objet d'analyser les raisons sous-jacentes et d'arrêter des stratégies en vue de redresser la situation.

A ce égard, l'UIT s'efforcera de fournir une vue d'ensemble des investissements dans le secteur des télécommunications en Afrique, assortie de comparaisons avec d'autres régions du monde. Celle-ci sera complétée par une étude de cas sur un pays africain. Un autre document de travail indiquera des sources de financement potentielles, y compris dans le secteur privé, ainsi que des moyens de mobiliser les ressources nationales. Les représentants des banques de développement et des agences bilatérales seront également invités à indiquer leurs priorités, leurs politiques et leurs procédures.

Dans ce contexte, il convient de tenir compte des retombées des changements survenus récemment en Europe orientale et en Europe centrale.

Un autre élément de discussion sur ce point de l'ordre du jour sera une vue d'ensemble des conclusions des études entreprises sur les aspects économiques des télécommunications et leurs répercussions sur le développement économique et social. Ce document de travail définira les secteurs nécessitant un complément d'étude et esquissera des propositions concernant les méthodes, en tenant compte du soutien régional que de telles études exigent. Les documents présentés à la Session 6 du Forum précédant la conférence fournissent des éléments de discussion supplémentaires.

La Conférence voudra certainement analyser les besoins d'investissement dans le secteur des télécommunications, identifier les sources de financement et fixer les cibles et objectifs par niveau d'investissement. Elle peut en outre examiner les possibilités de coopération (sous-)régionale et de co-entreprise, susceptible d'attirer des moyens de financement supplémentaires, afin d'élaborer des recommandations sur les mesures à prendre dans ce domaine. Enfin, la Conférence est invitée à examiner le besoin de coordination régionale et internationale des investissements dans le secteur des télécommunications, afin de définir les rôles que doivent jouer à ce égard l'UIT, les pays participants et d'autres partenaires du développement.

Compte tenu du fait que les politiques et les structures du secteur des télécommunications influenceront sur les possibilités de mobilisation des ressources, il a été prévu de lier l'examen de ce point de l'ordre du jour à celui du Point 2.

En outre, étant donné que les questions de financement et de coopération technique sont étroitement liées, il est proposé de confier à la Commission 4 l'examen de l'ensemble de ces questions.

Point 3.5 de l'ordre du jour - Coopération technique

Les besoins de coopération technique en Afrique sont plus importants que dans toute autre région du monde: après avoir confirmé ce fait, les précédentes sessions de la conférence ont défini les priorités, élaboré des propositions préliminaires concernant des activités propres à satisfaire ces besoins. L'UIT et l'UPAT indiqueront les secteurs dans lesquels la coopération technique serait particulièrement utile avec la contribution d'autres partenaires du développement. L'UIT essaiera également de rassembler et de présenter des informations sur les activités de coopération technique en cours ou prévues faisant intervenir en Afrique des institutions multilatérales et bilatérales.

Cependant, les ressources engagées par les partenaires multilatéraux ou bilatéraux en faveur du développement de l'Afrique, quoique plus importantes que pour d'autres régions, ne peuvent contribuer à satisfaire qu'une petite partie des besoins. Le développement relève essentiellement de la responsabilité de chaque pays et de chaque région, et il convient d'arrêter de nouvelles stratégies pour mobiliser les ressources disponibles dans la région concernée et en faire un meilleur usage.

Le PNUD est invité à présenter ses priorités ainsi que les changements qu'il a opérés récemment dans ses politiques et ses programmes: l'UIT pour sa part présentera quelques idées concernant de nouvelles stratégies de coopération. Les participants sont conviés à consulter à l'avance leurs gouvernements en ce qui concerne les possibilités de renforcer la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et d'autres modes inédits de transfert du savoir-faire et des techniques.

La conférence voudra peut-être examiner les propositions et la recommandation préliminaires présentées dans les documents de travail et lors des sessions précédentes de la conférence afin de déterminer quelles sont les mesures qui nécessitent une coopération technique et d'identifier les partenaires possibles d'une telle coopération. La conférence est également invitée à examiner d'autres stratégies de coopération afin d'élaborer des recommandations concernant des mesures ayant trait à l'application de stratégies nouvelles et novatrices.

La recommandation élaborée sur ce point de l'ordre du jour devrait fournir des directives à l'intention du BDT et des autres partenaires du développement, c'est-à-dire une définition du rôle de l'UIT en tant que centre d'information sur les besoins et les activités de coopération technique dans le secteur des télécommunications (compte tenu du nouveau mandat confié au BDT) ainsi que des recommandations ayant trait à la mise en oeuvre de programmes et projets pour lesquels on sollicite son assistance, mais qui peuvent également porter sur des mesures susceptibles de promouvoir la CTPD, la conclusion d'accords de jumelage avec des organismes et institutions de pays industrialisés, la coopération (sous-régionale), la création de contredises, etc.

Point 4 de l'ordre du jour - Modalités de surveillance, d'évaluation et d'examen de l'état du développement

De nombreuses résolutions et recommandations adoptées par des conférences internationales ne vont guère au-delà de la simple déclaration d'intention. De telles déclarations ou de tels objectifs sont nécessaires mais ne sauraient constituer des conditions suffisantes pour que le changement puisse s'opérer.

Si l'on veut que les résolutions, etc. soient mises en pratique, il faut également que les délégués des conférences prennent des engagements. On espère que la structure de la CADT permettra à tous les délégués de participer activement à la prise de décision et, d'être ainsi liés par les résolutions et les recommandations qu'il adopteront.

Cependant, si l'on veut que les résolutions, recommandations et programmes d'action adoptés soient effectivement mis en oeuvre, il faut généralement un mécanisme de suivi.

Il serait en outre éminemment souhaitable d'associer davantage les représentants de la région aux travaux préparatoires à la prochaine conférence.

L'UIT présentera un document de travail comprenant des propositions sur des mécanismes destinés à surveiller l'état du développement et à préparer la prochaine conférence. Tous les participants sont naturellement invités à formuler à l'avance des propositions dans ce sens, en vue de leur communication à la conférence.

La conférence est invitée à examiner ces propositions et à définir les objectifs et les indicateurs de succès pour toute mesure mentionnée dans les recommandations élaborées au cours de ses précédentes sessions. Il s'agira d'élaborer des recommandations concernant les mécanismes en questions, y compris l'organisation du travail, les systèmes d'information, etc., afin de surveiller et de suivre de près la mise en oeuvre des résolutions et recommandations adoptées par la CADT et de préparer la prochaine conférence.

Les recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour pourront fournir des indications sur les personnes dont il convient de solliciter la participation (par exemple, création de comités sous-régionaux), sur ce que devraient être leurs méthodes de travail et, notamment, sur une définition du rôle de l'UIT. Elles peuvent également spécifier les indicateurs de développement auxquels il convient d'être attentifs et les modalités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ANNEXE 2

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

LISTE DES DOCUMENTS CADT-90

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

LISTE DES DOCUMENTS

Doc. Numero	Titre	Origine/Auteur
ATDC-90/1	La gestion des télécommunications en Afrique	UIT/Walter Brown, Administrateur de Projets, BDT
ATDC-90/2	Introduction à un débat sur la formulation d'une politique des télécommunications et la restructuration	Poul Hansen, Commissaire aux médias électroniques, P&T, Danemark
ATDC-90/3	Restructuration des télécommunications au Sénégal	Cheik Tidiane Mbaye, Directeur général, SONATEL
ATDC-90/4	L'investissement dans les télécommunications. Le point à la Kenya Posts and Telecommunications Corp.	S.E. l' Hon. Joseph Kamotho, Ministre des transports et des communications, Kenya
ATDC-90/5	Considérations relatives aux investissements	BAD/Kouassi Apetey, Directeur, Département infrastructure industrie
ATDC-90/6	Le soutien bilatéral au secteur des télécommunications selon les vues de l'ASDI	ASDI/ Mikael Söderbäck
ATDC-90/7	Conclusions de la réunion des représentants de la radiodiffusion sonore et télévisuelle	Kassaye Demena, Secrétaire général, URTNA
ATDC-90/8	Justification économique des investissements dans les pays en développement	Walter Richter, IBM, Vienne, Autriche
ATDC-90/9	Comment amener le secteur privé à investir dans les télécommunications (non présenté)	M. Mohammad Javed, Directeur général, Central telecom. region, Lahore, Pakistan
ATDC-90/10	Programme provisoire	UIT
ATDC-90/11	Le rôle du secteur privé dans le développement des télécommunications	UIT/Jean-Louis Cheval, Consultant
ATDC-90/12	La gestion du trafic téléphonique en Afrique	Margarida Sagna, Directeur général, PTT, Cap Vert
ATDC-90/13	Gestion des télécommunications en Ethiopie	Fikru Asfaw, Directeur général, Ethiopian Telecommunication Administration (ETA)

ATDC-90/14	Expérience du Bénin en matière d'amélioration du réseau et des services de télécommunications	PTT, Bénin/Goundé Désiré Adadja, Directeur général, PTT Bénin
ATDC-90/15	Le projet PANAFTEL	UIT/Ingidayehu Girmaw, Coordonnateur projet PANAFTEL (Installation)
ATDC-90/16	PANFTEL - Réhabilitation et maintenance	UIT/Eugène N'Zengou, Coordonnateur projet PANAFTEL (Réhabilitation et maintenance)
ATDC-90/17	Document d'information sur l'étude de faisabilité du Système Régional Africain de Communications par Satellite (RASCOM)	UIT/Shola Taylor, Directeur, projet RASCOM
ATDC-90/18	Résumé des documents ATDC-90/15 and 16 (non présenté)	UIT/Kasimir Rzepecki, consultant
ATDC-90/19	Développement et gestion des ressources humaines en Afrique	UIT/Johan Ernberg, Coordonnateur ATDC
ATDC-90/20	La gestion des ressources humaines dans le développement des télécommunications en Afrique	Souleymane Samaké, CESAG, Sénégal
ATDC-90/21	Contribution du Burkina Faso	Justin Thiombiano, Directeur, Ecole nationale des postes et télécommunications, Burkina Faso
ATDC-90/22	Proposition de programme du BDT de coopération et d'assistance techniques pour la Région Afrique pour la période 1991 - 1994	UIT/Yaya Kourouma, Chef, Division Afrique, BDT
ATDC-90/23	Le nouveau visage de la coopération technique	UIT/Terrefe Ras-Work, Conseiller spécial
ATDC-90/24	Besoins en matière de coopération technique	UPAT/ Daniel Onyewueni, Secrétaire général
ATDC-90/25	Statistiques UIT	UIT
ATDC-90/26	Proposition pour le point 4 de l'ordre du jour	UIT/Terrefe Ras-Work, Conseiller spécial
ATDC-90/27	Stratégies pour le développement des télécommunications en Afrique durant la prochaine décennie	CEA/Bekele Kebede, Expert, Commission Economique pour l'Afrique
ATDC-90/28	Liste provisoire des documents	UIT

ATDC-90/29	Election des Présidents et Vice-Présidents de la Conférence et des Présidents et Rapporteurs des Commissions	UIT
ATDC-90/30	Supplément No 1 au Document ATDC-90/1 - transparents	UIT/Walter Brown, Administrateur de projets, BDT
ATDC-90/31	Les priorités du PNUD	PNUD/ Mathias Lubega, Chef Division de l'Afrique australe
ATDC-90/32	Supplément No 2 au Document ATDC-90/1 - transparents	UIT/Walter Brown, Administrateur de projets
ATDC-90/33	Supplément No 1 au Document ATDC-90/22	UIT/Yaya Kourouma, Chef, Division Afrique, BDT
ATDC-90/34	Supplément No 1 au Document ATDC-90/16	UIT/Eugène N'Zengou, Coordonnateur projet PANAFTEL

ANNEXE 3

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

ANNEXE 3

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

TABLE DES MATIERES

ALLOCUTION D'OUVERTURE S.E. l'Honorable Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe	67
ALLOCUTION D'OUVERTURE S.E. l'Honorable Victoria Chitepo, Ministre de l'information, des postes et télécommunications	70
ALLOCUTION D'OUVERTURE Pekka Tarjanne, Secrétaire général, UIT	71
ALLOCUTION DE CLOTURE S.E. l'Honorable Victoria Chitepo, Ministre de l'information, des postes et télécommunications	72
ALLOCUTION DE CLOTURE Pekka Tarjanne, Secrétaire général, UIT	75

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT-90)
Harare, Zimbabwe, 6 - 11 décembre 1990**

ALLOCUTION D'OUVERTURE

**S. E. Robert G. Mugabe,
Président de la République du Zimbabwe
4 décembre 1990**

Monsieur le Secrétaire général de l'UIT, Dr. Pekka Tarjanne,
Messieurs les Ministres,
Excellences, Messieurs les Membres du Corps diplomatique,
Messieurs les Députés,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,
Camarades et amis,

Au nom du Gouvernement et du peuple de mon pays, ainsi qu'en mon nom propre, je tiens à vous souhaiter à tous la bienvenue au Zimbabwe. Je suis très honoré et heureux d'être avec vous ici, cet après-midi, à l'occasion de l'inauguration d'AFRICA TELECOM 90 et de l'ouverture de la Conférence africaine de développement des télécommunications. Ces manifestations, qui coïncident avec la fin de la première décennie de notre indépendance, donnent encore plus de relief aux réalisations du Zimbabwe au cours des dix dernières années. En fait, Telecom 90 n'aurait pu se tenir au Zimbabwe à un moment plus propice.

L'expositif AFRICA TELECOM 90, qui revêt une importance particulière du fait qu'elle a lieu en même temps que la Conférence africaine de développement des télécommunications, a attiré plus d'un millier de visiteurs au Zimbabwe. Nous sommes tous fiers d'accueillir, en provenance du monde entier, un si grand nombre d'éminentes personnalités du secteur des télécommunications.

Il s'agit là d'une occasion mémorable non seulement pour la "Télécommunauté" africaine, mais également pour des gens appartenant à toutes les couches de la population. En fait, nos peuples et nos Gouvernements ont reconnu le rôle des télécommunications en tant qu'instrument de développement intégré et efficace pour tous les secteurs de l'économie. Nous n'ignorons pas qu'une infrastructure solide de télécommunications est aussi le fer de lance du développement social et culturel et le ciment de l'unité nationale.

Mesdames et Messieurs, la nécessité de manifestations comme celles qui sont organisées actuellement ici, en Afrique, ne pourrait être aussi vivement ressentie dans aucune autre région du monde. Notre réseau africain de télécommunication est inférieur à ceux des autres continents. AFRICA TELECOM 90 et la Conférence africaine de développement des télécommunications, qui viennent s'insérer dans ce contexte, doivent viser à faire progresser le développement et l'extension du réseau africain de télécommunication.

Je tiens à rendre hommage au Secrétaire général de l'UIT et à le remercier pour les activités que l'Union entreprend pour le développement de ce réseau en Afrique. Le Zimbabwe s'enorgueillit d'être Membre de l'UIT et d'être associé à ses efforts inlassables pour maintenir la prééminence de l'Union dans toutes les questions de télécommunication. Nous sommes très reconnaissants aux Gouvernements africains qui ont répondu favorablement à notre invitation. Votre présence ici nous montre clairement votre solidarité avec notre Gouvernement dans sa recherche de solutions aux problèmes de développement de ce secteur essentiel.

La présente Conférence est la première depuis que la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de Nice (France), a créé en 1989, par une décision historique, le Bureau de développement des télécommunications (BDT), en lui donnant le même rang que les organes de réglementation et de normalisation de l'UIT. C'est par des Conférences de développement comme celle qui se tient ici à Harare, que le BDT cherche à sensibiliser les gouvernements et les bailleurs de fonds au problème de la mobilisation indispensable des ressources pour le développement.

La décision de Nice prescrit à l'UIT, par l'intermédiaire du BDT, d'organiser et de convoquer des conférences régionales et mondiales de développement des télécommunications. La Conférence de Harare est donc la première Conférence de ce type depuis la décision historique de la Conférence de plénipotentiaires de Nice de l'UIT. Nous saluons cette décision progressiste et capitale prise par la famille des nations qui composent l'UIT.

J'espère très sincèrement que la Conférence préparera et définira nettement des directives applicables aux travaux du BDT pour les cinq années à venir et qu'elle situera ainsi dans sa juste perspective le rôle de l'UIT en matière de développement de l'infrastructure des télécommunications en Afrique.

L'Afrique attend anxieusement vos idées et vos recommandations en ce qui concerne les futures politiques et stratégies de télécommunication, les solutions aux problèmes de gestion rencontrés au niveau régional, les mesures à prendre pour améliorer les réseaux et les services, la coopération internationale pour la mise en valeur des ressources humaines, les investissements nécessaires dans le secteur des télécommunications et leur coordination à l'échelle régionale et internationale.

La situation des télécommunications en Afrique exige un effort soutenu, essentiellement de la part des Etats africains, dans une volonté d'autosuffisance. Les causes du piètre état de l'infrastructure des télécommunications en Afrique sont nombreuses, les plus citées étant la rareté des devises étrangères, l'insuffisance des capacités d'autofinancement de la plupart des Administrations de télécommunication africaines, la dépendance de l'offre étrangère en ce qui concerne l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements de télécommunication, ainsi que le manque de moyens de recherche technique, de formation professionnelle et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.

L'éternel problème de la pénurie de devises a gravement entravé le développement des télécommunications en Afrique. Même nos plans de développement jaunissent souvent dans des tiroirs sans être mis en oeuvre, faute de moyens.

Au Zimbabwe, par exemple, il nous faudrait près de 1,2 milliards (dont deux tiers en devises) pour réaliser notre plan de développement des télécommunications pour la période comprise entre 1991 et 1995. Cette nécessité d'obtenir une très forte proportion de devises pour la constitution des ressources nécessaires aux plans de développement est une caractéristique des plans de développement des télécommunications en Afrique. Bien que nous ne puissions entièrement éliminer l'importation de l'équipement, je pense que le moment est venu pour l'Afrique de réduire sa dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers. Il est grand temps de penser à fabriquer des équipements sur place.

Nous pourrions y parvenir grâce à une coopération régionale avec les différents groupements économiques tels que la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Notre Union panafricaine des télécommunications (UPAT) continuera comme dans le passé à guider nos administrations vers l'industrialisation.

Les pays développés peuvent aussi jouer un rôle positif dans notre recherche de l'autosuffisance en facilitant la mise en place d'entreprises mixtes. De diverses manières, les Etats africains adoptent de plus en plus fréquemment des politiques économiques favorisant l'industrialisation et la libéralisation, en supprimant des restrictions dépassées. J'invite les dirigeants d'entreprises fabriquant des équipements de télécommunications dans le monde entier à penser sérieusement à créer des entreprises mixtes, soit avec des sociétés africaines, soit même avec des administrations de télécommunications. Quant à nous, en Afrique, nous devons envisager, même au niveau national, la possibilité de créer des entreprises mixtes avec

les sociétés locales privées. Mon Gouvernement, par exemple, encourage la Posts and Telecommunications Corporation (PTC) à constituer des entreprises mixtes avec des sociétés intéressées et disposées à assurer un transfert de technologie. Nous avons pu constater que la technologie acquise, même si elle est encore très limitée, nous a été utile. Nous souhaiterions de toute évidence que la capacité de fabrication locale soit renforcée en Afrique.

Le réseau africain de télécommunication est handicapé aussi par des problèmes imputables à l'absence d'une planification adéquate. Nos objectifs doivent être nets et les plans conçus à cette fin pragmatiques. Au Zimbabwe, nous avons appris que l'expansion harmonieuse du réseau national de télécommunication ne peut résulter que d'un plan bien établi. Grâce au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et à l'UIT, le Zimbabwe dispose d'un plan cadre de 20 ans (1986-2005). Les objectifs de ce plan sont les suivants:

- planifier l'ensemble du réseau de télécommunication et sa croissance pour la période 1986-2005;
- analyser la situation actuelle, établir des prévisions de la demande de services de télécommunication, y compris le service téléphonique national et le trafic télex/données national, le trafic téléphonique international et le trafic télex/de données international par destination;
- établir les coûts de manière détaillée pour les plans d'investissement à court terme portant sur la période 1986-1992 et, de plus, élaborer les grandes lignes d'une proposition d'investissement jusqu'en l'an 2005;
- évaluer la viabilité économique des projets de développement proposés;
- étudier la situation générale actuelle en ce qui concerne la qualité des services de télécommunication assurés par la Posts and Telecommunications Corporation afin de mettre au point un plan d'action intégré dans le domaine de la maintenance et d'apporter des améliorations à cet égard.

Mesdames et Messieurs, pour favoriser l'intégration des liaisons économiques et sociales entre pays africains, il est impératif que vous preniez un intérêt actif au réseau de télécommunication PANAFTEL et au Système régional de communications par satellite pour le développement de l'Afrique (RASCOS). L'expansion du réseau PANAFTEL doit être considérée comme prioritaire, tout comme le projet RASCOS. L'UIT, l'UPAT et notre propre Administration ont pour objectif de veiller à la réussite de ces projets.

Nous sommes également heureux de constater que les constructeurs d'équipements et les bailleurs de fonds du Nord développé sont bien représentés ici pour collaborer à la recherche de solutions et pour nous présenter de nouvelles possibilités techniques. Nous vous invitons tous à vous sentir chez vous ici à Harare et à mettre à profit le temps dont vous disposerez entre vos sessions de travail chargées pour visiter les environs de Harare et apprendre à connaître le peuple du Zimbabwe.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi que de déclarer le Forum AFRICA TELECOM 90 et la Conférence africaine de développement des télécommunications officiellement ouverts.

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

ALLOCUTION D'OUVERTURE

**S.E. l'Honorable Victoria Chitepo,
Ministre de l'information, des postes et des télécommunications
4 décembre 1990**

Monsieur le Secrétaire général de l'UIT, Dr. Pekka Tarjanne,
Honorable Ministres,
Messieurs les Membres du corps diplomatique,
Messieurs les représentants des organisations internationales et du secteur privé,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,
Camarades et amis,

Ce n'est certainement pas un hasard si AFRICA TELECOM 90 a lieu dans la région de l'Afrique australe. Les événements qui se produisent dans cette partie du monde font de cette dernière le fer de lance du changement dans le continent africain.

L'accès récent de la Namibie à l'indépendance après une longue guerre de libération, l'évolution politique de l'Afrique du Sud et les initiatives de paix en Mozambique et en Angola préparent le terrain à une révolution politique et économique qui aura de profondes répercussions sur les télécommunications, instrument fondamental et catalyseur du progrès économique et social.

C'est dans ce contexte que le Zimbabwe a offert d'accueillir l'exposition AFRICA TELECOM 90. Les télécommunications constituent le catalyseur, voire l'instrument du changement. AFRICA TELECOM 90 nous donne la possibilité d'examiner et d'évaluer les techniques les plus récentes et d'avoir ainsi une vision plus claire de l'avenir. Grâce à cette exposition, nous pourrions mettre au point des systèmes de télécommunication et d'information bien conçus nous permettant d'atteindre plus vite nos objectifs sociaux, politiques et économiques dans les années à venir.

Le Zimbabwe est particulièrement honoré d'accueillir l'exposition AFRICA TELECOM 90, vu que celle-ci se tiendra en parallèle avec la première des nombreuses conférences régionales africaines de développement des télécommunications envisagées par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Nice, 89), dans sa Résolution COM 6/9.

Je tiens à féliciter les organisateurs de ces manifestations pour les dates qu'ils ont judicieusement choisies. Je suis sûr que les délégués participant aux conférences africaines de développement des télécommunications noueront des contacts, partageront leurs idées et communiqueront avec les exposants et les participants au Forum. Ce sera pour eux une occasion de découvrir de nouveaux produits, de comparer produits et services et d'examiner les possibilités d'avoir recours aux techniques les plus récentes pour répondre à leurs besoins.

Je souhaiterais enfin assurer tous les visiteurs et exposants que le Zimbabwe fera tout son possible pour garantir le succès d'AFRICA TELECOM 90 et de la Conférence africaine de développement des télécommunications.

Puisse l'avenir nous apporter à tous le succès et faire progresser l'Afrique.

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

ALLOCUTION D'OUVERTURE

**Dr. Pekka Tarjanne,
Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications
4 décembre 1990**

S.E. l'Honorable Victoria Chitepo, Ministre de l'information, des postes et des télécommunications
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

AFRICA TELECOM 90 survient à un moment très important dans l'histoire de l'Union internationale des télécommunications, celui où de nombreuses initiatives font l'objet de travaux et où nombre de ses activités sont réexaminées. Si l'on tient compte de l'apogée de l'étude de faisabilité du projet RASCOM et du fait que six ans se sont écoulés depuis la publication du rapport "Le chaînon manquant" de la Commission indépendante pour le développement mondial des télécommunications, le moment est opportun pour examiner de près l'état des télécommunications en Afrique. La première des nouvelles conférences pour le développement des télécommunications veillera à ce que nous restions résolument tournés vers l'avenir.

Les nombreuses personnalités éminentes des télécommunications qui ont été invitées à présenter leur point de vue aux participants se sont longuement étendues sur leur perception des télécommunications africaines. Elles ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'évolution du monde et de ses répercussions sur le développement des télécommunications dans tous les pays et à propos de l'ampleur des dépenses qu'il faut consentir pour rester au niveau des progrès techniques. Néanmoins, bien qu'il faille répondre à de nombreuses questions, on constate un réel désir d'aller de l'avant et la ferme croyance qu'il importe que l'humanité ait la possibilité de communiquer aisément, rapidement et efficacement.

Au cours du Forum AFRICA TELECOM, vous aurez, comme participants, bien des occasions de discuter entre vous et avec eux les points de vue de ces commentateurs. Vous aurez d'autre part la possibilité de proposer différents concepts et d'aider ainsi à faire progresser encore la communauté des télécommunications vers l'objectif consistant pour tous les hommes à accéder facilement à un téléphone.

A la suite de ce Forum, la Conférence sur le développement des télécommunications en Afrique se saisira des questions soulevées, entre autres, par les orateurs du Forum afin de parvenir à un consensus qui engagera les pays à déployer collectivement des efforts pour développer leur région. Les délégués à cette Conférence sur le développement examineront les problèmes de politique générale, les questions financières et techniques et rechercheront les moyens d'oeuvrer en commun au développement de toute la région. Les résultats de cette importante manifestation, à laquelle assisteront des représentants de toutes les administrations africaines des télécommunications et ceux de leurs partenaires pour le développement, influenceront beaucoup sur l'avenir des télécommunications en Afrique et je souhaite les encourager à entamer ces discussions sans parti pris et dans la ferme intention d'apporter des solutions nouvelles à des problèmes anciens.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier S.E. l'Honorable Victoria Chitepo, Ministre zimbabwéen de l'information, des postes et des télécommunications, M. R. Mutambirwa, Directeur général des postes, et leurs collaborateurs, de la généreuse collaboration qu'ils ont apportée à l'Union internationale des télécommunications et pour souhaiter à tous la réussite d'AFRICA TELECOM 90.

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

ALLOCUTION DE CLOTURE

**S.E. l'Honorable Victoria Chitepo,
Ministre de l'information, des postes et des télécommunications
11 décembre 1990**

Monsieur le Secrétaire général de l'UIT, Dr. Pekka Tarjanne,
Honorables Ministres,
Messieurs les Membres du Corps diplomatique,
Messieurs les représentants des organisations internationales et du secteur privé,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,
Camarades et amis,

Aujourd'hui est un grand jour pour moi, pour le Zimbabwe, pour vous et pour toute l'Afrique; en effet, une conférence destinée à faire date vient de prendre fin, ici à Harare, capitale de la République du Zimbabwe.

Lorsque la CADT a été inaugurée, en même temps que le Forum et que l'Exposition, par son Excellence R.G. Mugabe, Président du Zimbabwe, peu d'entre nous auraient pu prédire que ces trois manifestations capitales, qui méritaient chacune une entière attention, atteindraient le succès considérable qu'elles ont connu au cours de ces neuf derniers jours, c'est-à-dire du 3 au 11 décembre 1990. Et il est certain que ces manifestations ont connu un succès retentissant, tant collectivement que prises séparément.

L'Exposition et le Forum Telecom 90 ont reçu 124 exposants et plus de 1000 visiteurs. Pratiquement chaque centimètre carré de l'espace d'exposition était réservé, ce qui a déçu certains candidats qui n'ont pu exposer leurs produits. Le nombre d'exposants a dépassé de 50% l'attente des organisateurs. En fait, alors que l'on attendait 80 exposants, il s'en est présenté 124. La participation à la CADT, qui prend fin cet après-midi, était considérable : 25 ministres, 47 chefs de délégation appartenant à 47 pays d'Afrique, 57 observateurs d'autres régions de l'UIT et 42 autres observateurs, représentant notamment des organisations internationales et le secteur privé; tous ces participants ont enrichi les délibérations de la Conférence par leurs contributions intéressantes. Compte tenu de tous ces facteurs, les trois manifestations ont donc connu un succès retentissant et c'est une source de fierté pour le continent africain : en effet, nous avons réalisé cela tous ensemble. Nous avons maintenant décidé d'agir et de relever les défis de l'avenir, lesquels ont été si lucidement exposés au sein du Forum et de la CADT. Si, dans le passé, des doutes ont existé quant à la nécessité d'une coopération, les leçons du Nord développé, particulièrement de l'Europe occidentale, devraient maintenant nous convaincre qu'il est impératif pour l'Afrique de s'efforcer de réaliser un marché commun africain d'ici l'an 2000 et si possible avant cette date. Du fait de la nature de nos économies, auxquelles la capacité de fabrication fait défaut et qui dépendent dans une très large mesure des importations, il devrait être évident que l'Afrique a besoin d'un marché commun, peut-être plus encore que les pays de la CEE.

Tout cela est à l'honneur de l'UIT et de la PTC qui ont collaboré au succès de ces trois manifestations. C'est à l'honneur aussi des ministres africains, des exposants, du groupe des conférenciers et des délégués qui ont répondu si largement aux invitations de l'UIT et de la PTC.

Honorables Ministres, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

La CADT a permis des échanges de vues sur des sujets que prennent à coeur les responsables politiques et les responsables de l'application de la politique des télécommunications en Afrique. Dans un environnement des télécommunications en évolution, les mêmes sujets présentent un grand intérêt pour d'autres participants, notamment pour les organisations internationales, les agences de financement, le secteur privé et les utilisateurs des services de télécommunication de toute espèce. Dès le début de la CADT, les orateurs l'un après l'autre ont exprimé le désir commun que la Conférence aboutisse à des résultats orientés vers l'action plutôt qu'aux envolées oratoires usuelles, "pleines de déchaînements mais sans signification", ainsi que Shakespeare l'a dit avant notre époque.

Je puis dire avec une grande satisfaction que la présente Conférence s'est nettement démarquée de toutes celles du passé. En effet, elle a approuvé des Recommandations importantes.

Dans le domaine de la politique, de la stratégie et de l'administration générale, les résultats suivants, notamment, sont satisfaisants: il s'agit d'une Résolution sur le développement des industries de fabrication d'équipements de télécommunication en Afrique.

Dans le domaine des réseaux et services, on peut noter en particulier l'adoption de Recommandations sur l'amélioration des réseaux et services ainsi que sur la tarification, et d'une Résolution relative au système africain d'échanges d'actualités télévisées par satellite.

Dans le domaine si important de la gestion et de la mise en valeur des ressources humaines, une Recommandation importante a été approuvée, sans longs débats sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans les administrations africaines des télécommunications.

Enfin, dans le domaine de l'investissement et de la coopération technique, nous relevons notamment les contributions suivantes: deux Résolutions sur le financement du développement des télécommunications en Afrique et sur l'amélioration de la coordination et l'optimalisation des ressources consacrées à l'assistance internationale.

Pour quelle raison me suis-je efforcée de montrer que cette Conférence était orientée vers une action positive et pourquoi suis-je convaincue que les Recommandations et les Résolutions que je viens de mentionner ne peuvent déboucher que sur des mesures effectives? Ma confiance et mon optimisme pour l'avenir tiennent à des raisons importantes:

- 1) La création du Bureau de développement des télécommunications (BDT), qui est devenu l'un des organes permanents de l'UIT, a ouvert une nouvelle ère d'espoir dans le monde en développement. Etant donné son mandat, qui porte sur la coopération technique et l'assistance technique ainsi que sur la promotion des activités de développement, le BDT est bien placé pour développer le rôle de l'UIT en favorisant le développement des télécommunications à l'échelle mondiale, notamment là où il est le plus nécessaire, c'est-à-dire dans les pays en développement.

Pour faciliter son travail, les activités du BDT sont maintenant financées par le budget normal de l'UIT sur un pied d'égalité avec les autres organes permanents de l'UIT. De plus, il existe au sein de l'UIT des arrangements favorisant une participation continue du secteur privé aux efforts de développement.

2) L'influence positive de la présente Conférence, comme celle du Forum et de l'Exposition, devrait aider les gouvernements à réétudier le rang de priorité donné au développement des télécommunications.

3) Toute aussi importante est la convergence de la volonté politique et technique de réussite, par un travail commun de l'Afrique en tant que région, pour traiter les problèmes de développement qui ont été mis en lumière à la présente Conférence. Cette volonté de réussite a été clairement démontrée par le sérieux avec lequel toutes les délégations ont contribué aux travaux de la Conférence et par la présence de 25 ministres responsables des télécommunications.

Honorables Ministres, Messieurs les délégués,

Je voudrais maintenant vous féliciter tous d'avoir participé de façon significative à la création de ce que je propose d'appeler l'esprit de Harare, un nouvel esprit consistant à utiliser les télécommunications comme catalyseur du développement économique global sur le continent africain. Dans ce même esprit de Harare, j'ai le plaisir de dire ma gratitude à Monsieur Pekka Tarjanne, Secrétaire général de l'UIT, et à son équipe d'organiseurs d'avoir mené la Conférence, le Forum et l'Exposition vers un succès retentissant.

Nous vous remercions beaucoup, j'ai été touchée par la réponse si large des gouvernements africains à notre invitation à participer à la Conférence, au Forum et à l'Exposition. La présence de 25 ministres, malgré leur calendrier chargé, honore le Zimbabwe, et démontre l'unité de notre objectif qui est d'aller de l'avant dans un esprit de coopération. Nous sommes très reconnaissants aux ministres qui ont pu participer à la Conférence et nous invitons tous les gouvernements africains à examiner d'urgence toutes les Recommandations et Résolutions qui, je l'espère, ne peuvent qu'améliorer la situation des télécommunications en Afrique.

Je voudrais aussi remercier tous les distingués délégués et observateurs qui ont ajouté à la contribution de la CADT. Je n'ignore pas le coût considérable occasionné au secteur privé par l'envoi, l'installation, la démonstration et le démontage de l'équipement. Nous ne pouvons que féliciter les constructeurs qui ont exposé ici leurs produits.

Messieurs les délégués,

Je suis sûre que vous reconnaîtrez avec moi que le Forum et la Conférence n'auraient pu prendre leur essor sans l'abondance des contributions qui ont été présentées. Nous sommes très reconnaissants à tous leurs auteurs, qui ont pris le temps d'écrire des contributions et de les présenter en personne.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, notre gratitude va à tous ceux qui ont travaillé dans les coulisses, et particulièrement au personnel du HICC.

J'ai maintenant l'honneur de prononcer officiellement la clôture de la CADT, du Forum et de l'Exposition Telecom 90.

Bon voyage.

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT-90)
Harare, Zimbabwe, 6 - 11 décembre 1990**

ALLOCUTION DE CLOTURE

Dr. Pekka Tarjanne
Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications
11 décembre 1990

S.E. l'Honorable Victoria Chitepo, Ministre de l'information, des postes et des télécommunications,
Excellences,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici parvenus à la fin de cette première Conférence africaine de développement des télécommunications, après cinq jours de délibérations intenses.

J'ai été impressionné par la qualité des communications présentées et je vous remercie tous de votre participation active aux travaux des différentes commissions. Les Résolutions et Recommandations adoptées témoignent avec éloquence de votre ferme résolution à vous engager sur la voie d'une amélioration accélérée des services de télécommunication, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale.

Vos décisions vont guider le Bureau de développement des télécommunications (BDT) dans ses activités futures à soutenir les pays africains dans l'effort qu'ils déploient pour doter le continent d'un réseau efficace et fiable. La Conférence a donné à toutes les Administrations participantes l'occasion d'un échange de vues et de données, notamment en ce qui concerne les différentes options possibles, leur permettant ainsi de formuler des politiques et des stratégies bien conçues.

Mais le résultat de la Conférence n'est pas une fin en soi. Il nous reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs visés. Nous devons tous travailler étroitement ensemble, pas seulement les organisateurs de la Conférence, mais aussi les pays africains, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, tous les partenaires du développement et le secteur privé.

L'expérience acquise au cours de cette Conférence, la première en son genre depuis la Conférence de plénipotentiaires de Nice, servira d'exemple pour des conférences analogues dans d'autres régions.

Dix Résolutions ou Recommandations ont été adoptées, dont l'une porte sur les politiques et stratégies africaines d'information et de communication et une autre sur le "Développement des industries de fabrication d'équipements de télécommunication en Afrique". Quatre concernent l'amélioration des réseaux et des services: "Amélioration des réseaux et des services", "Développement de la radiodiffusion sonore et télévisuelle", "Tarifs", "Développement des radiocommunications maritimes". En matière de radiodiffusion, une Résolution sur le "Système africain d'échanges d'actualités télévisées" a été adoptée. Une Recommandation est consacrée à l'importante question de l'amélioration de la gestion et du développement des ressources humaines. Enfin, en matière d'investissement et de coopération technique, une Résolution sur le "Financement du développement des télécommunications" et une autre sur l'"Amélioration de la coordination et optimalisation des ressources consacrées à l'assistance internationale" ont été adoptées.

Je me suis promis de ne pas ennuyer votre auguste assemblée par un nouveau discours après une semaine si laborieuse. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous remercier de votre direction éclairée et de votre contribution précieuse à nos travaux. J'aimerais exprimer, à travers vous, ma reconnaissance à Son Excellence le Président Mugabe, à son Gouvernement et au peuple du Zimbabwe pour la généreuse

Son Excellence le Président Mugabe, à son Gouvernement et au peuple du Zimbabwe pour la généreuse hospitalité qui nous a été accordée à tous pendant notre séjour, ainsi que pour les excellentes installations mises à notre disposition.

Je remercie aussi de leur concours tout le personnel de l'Administration des postes et télécommunications du Zimbabwe et d'autres fonctionnaires. Mes remerciements vont enfin à tous ceux qui ont travaillé en coulisse: les interprètes, le Secrétariat et les autres membres du personnel qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué nuit et jour au succès de nos travaux.

Madame le Ministre, Mesdames et Messieurs, chers amis, je vous souhaite à tous bon voyage.

ANNEXE 4

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

LISTE DES PARTICIPANTS CADT-90

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

LISTE DES PARTICIPANTS CADT-90

TABLE DES MATIERES

PARTIE I - Délégués africains.....	79
PARTIE II - Représentants des organisations internationales et régionales	92
PARTIE III - Représentants des agences d'exécution gouvernementales des organisations de télécommunication non africaines et des représentants du secteur privé	96

LISTE DES PARTICIPANTS CADT-90

PARTIE I - DELEGUES AFRICAINS

ALGERIE

Entreprise Nationale de Télévision (ENTV)
21, Blvd des Martyrs
Algiers

KADDOUR BENKADA BACHIR
Représentant ENTV

RABIA HAMIMI
Représentant ENTV

Embassy of Algeria, Harare

ALI SALAH
Ambassador Designate

SAID SADDEK KITOUNI
First Counsellor

FATAH MAHRAZ
Charge d'affaires a.i.

BOTSWANA

M.C. TIBONE
Permanent Secretary
Ministry of Works, Transport and
Communications
Private Bag 007, Gaborone

RONALD SEBEGO
Assistant Minister
Ministry of Local Govt. and Lands
Private Bag 006, Gaborone

Botswana Telecommunications Corporation
P.O. Box 700, Gaborone

DAVID CLARK
Chief Executive

OLIBILE GABORONE
Deputy Chief Executive

BENIN (REPUBLIC DU)

TOUSSAINT TCHITCHI
Ministre de l'Information et
des Communications
Ministère de l'Information
et des Communications
Cotonou

Information & Broadcasting
P/Bag 0060, Gaborone

DANIEL MANYAKE
Broadcasting Engineer

KINGSLEY REETSANG
Acting Assistant Director

Office des postes et télécommunications
Cononou

GOUNDE DÉSIRÉ ADADJA
Directeur général des Postes et
Télécommunications

BARTHELEMY AGNAN
Sous-Directeur des télécommunications
du réseau national

BURKINA FASO

T. JACQUES OUEDRAOGO
Ministre des Transports et des
Communications
Ministère des Transports et
Télécommunications
Ouagadougou

BURKINA FASO (suite)

Office National des Télécommunications
01 BP 1000
Ouagadougou

DENIS NIKIEMA
Directeur de la Production

JUSTIN THIOMBIANO
Directeur, Ecole Nationale des Postes
et Télécommunications

BURUNDI (REPUBLIQUE DU)

Office National des Télécommunications
B.P. 60, Bujumbura

BERNARD BUSOKOZA
Directeur général

PHILIPPE KANZINYA
Chef du Service des Transmissions

YOLANDE NIRERA
Conseiller Juridique

CAMEROUN (REPUBLIC DU)

Ministère des postes et télécommunications
Yaounde

SANDA OUMAROU
Ministre des postes et télécommunications

FRANÇOIS WANMI
Directeur des postes et télécommunications

HENRI DJOUAKA
Directeur général adjoint
Société des télécommunications internationales
du Cameroun (INTELCAM)
Ministère des P & T
B.P. 1571, Yaounde

CAMEROUN (REPUBLIC DU) (suite)

FRANCIS ACHU SAMBA
Technical Manager
Cameroon Radio Television
B.P. 1634, Younde

CAP VERT (REPUBLIQUE DU)

Entreprise des postes et télécommunications
B.P. 220, Praia

MARGARIDA V.E. SAGNA
Directrice générale des PTT

ANTONIO LOBO
Technical Director of Telecom

CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)

ANICET SAULET
Directeur général
Société Centrafricaine de télécommunications
(SOCATEL)
B.P. 939, Bangui

**COMORES (REPUBLIQUE FEDERALE
ISLAMIQUE DES)**

IBRAHIM ABDALLAH
Directeur général adjoint
Office des postes et télécommunications
B.P. 5000, Moroni

CONGO (REPUBLIQUE POPULAIRE DU)

THEODORE MORABO
Chef, Département Télécommunications
Agence transcogolaise de communications
Ministère des Transports et Aviation civile
Brazzaville

MARCEL LUCAS MAHOUKOU
Chef, Division Etudes et Relations Internation.
Office des Postes et Télécommunications
B.P.73, Brazzaville

COTE D'IVOIRE (REPUBLIQUE DE)

BONNY LEON AKA
Directeur Général
Office National des Télécommunications
01 BP 1838, Abidjan 01

PIERRE LORN
Directeur de la diffusion
Ministère de la Communication
Direction centrale de la télévision
Abidjan

DJIBOUTI (REPUBLIQUE DE)

HASSAN MOHAMED AHMED
Directeur général OPT
Office des Postes et Télécommunications
Djibouti

EGYPTE (REPUBLIQUE ARABE D')

MOHAMED ABDEL HAFEZ ABDEL KADER
Vice-Chairman
National Telecommunication Organization
Ramsis Street
P.O. Box 795, Cairo

MOHAMED IBRAHIM EL-WAKIL
Editor-in-Chief, News Department
Egyptian TV
Cairo, Egypt

**ETHIOPIE (REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE D')**

GELETA BEKELE
Vice-Minister
Ministry of Transport and Communications
P.O. Box 40633, Addis Ababa

**ETHIOPIE (REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE D') (suite)**

BEKELE MERID
Vice-Minister
Ministry of Information
P.O. Box 31203, Addis Ababa

JENENEW AYELE
Deputy Head
Prime Minister Office
Economic and Social Affairs Department
P.O. Box 80001, Addis Ababa

**Ethiopian Telecommunications Authority
(ETA)**
P.O. Box 1047, Addis Ababa

FIKRU ASFAW
General Manager

MESFIN LEMMA
Data Processing Head

MULUGETA ASFAW
A/ Engineering Dpt. Manager

SEYOUM GABRECHRISTOS
Manager, Operations Department

ABII TSIGE
Head, Transport and Communications Dept.
Office of the National Planning Committee
P.O. Box 1037, Addis Ababa

ABERA KEBEDE
Counsellor
Ethiopian Embassy
Harare

GABONAISE (REPUBLIQUE)

**Ministère de la Communication
Libreville**

**STANISLAS EWORE
Conseiller du Ministre**

**FRANCIS IMOUNGA
Directeur Technique**

**J. JACQUES MASSIMA
Directeur des Télécommunications Nationales
Office des Postes et Télécommunications
Boite postale 20 000, Libreville**

**JULES LEGNONGO
Chef de Délégation Adjoint
Radiodiffusion Télévision Gabonaise
Libreville**

GAMBIE (REPUBLIQUE DE)

**Ministry of Works and Communications
Banjul**

**MATTHEW BALDEH
Minister of Works and Communication**

**PHODAY JARJUSSEY
Permanent Secretary**

**Gambia Telecommunications Co. Ltd
(GAMTEL)
GAMTEL House
P.O. Box 387, Banjul**

**BAKARY K. N'JIE
Managing Director**

**ABDOULIE S.M. KEBBEH
Director Technical Services**

GHANA

**DONALD W.A. COKER
Assistant Director of Administration
Ministry of Transport and Communications
P.O. Box 38, Accra**

**Posts and Telecommunications Corporation
Accra**

**JOHN KOFI GYIMAH
Deputy Director General**

**LAWRENCE KWAME ATUOBI
Regional Director
P.O. Box 992
Koforidua**

**TIM BOTCHWAY
Director engineering
International Telecom. Service**

**GILBERT K. ADANUSA
Director of Engineering**

**Ghana Broadcasting Corporation
P.O. Box 1633, Accra**

**DAVID ANAGLATE
Deputy Director General**

**JOSEPH E. SOLOMON
Chief Engineer**

GUINEE (REPUBLIQUE DE)

**ABDOURAHMANE SYLLA
Secrétaire général du CNCT
Ministère des PTT
Conakry**

GUINEE-BISSAU (REPUBLIQUE DE)

OPA MANE
Chef de Division de Commutation
Guine Telecom
Apartado 100
1011 Bissau Cedex

GUINEE-EQUATORIALE

ALFREDO MAYER MATOMBA
Représentant du Directeur Général
Direccion General de Correos y
Telecomunicaciones
Malabo

KENYA

JOSEPH J. KAMOTHO
Minister for Transport and Communications
Ministry for Transport and Communications
P.O. Box 52692, Nairobi

**Kenya Posts and Telecommunications Corp.
(KPTC)**
P.O. Box 30301, Nairobi

FESTUS WASILWA
General Manager

KIPNG'ENO ARAP NG'ENY
Managing Director

ELIJAH IMATHIU
General Manager, Resources

Kenya Broadcasting Corporation
P.O. Box 30456, Nairobi

DANIEL K. GITHUA
Development Engineer

KIPSEREM KOINEI MARITIM
Editor in Chief

KENYA (suite)

G. KITHINJI
Civil Servant
P.O. Box 52692

LESOTHO (ROYAUME DU)

PERCY METSING MANGOELA
Principal Secretary
Ministry of Transport and Communications
P.O. Box 413, Maseru 100

Lesotho Telecommunications Corporation
P.O. Box 1037, Maseru

TSELISO MICHAEL SEMOLI
Acting Managing Director

TAELO KHABELE
Chief Engineer, Planning
Lesotho Telecommunications Planning

**MADAGASCAR (REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DE)**

Ministère des Postes et Télécommunications
Antananarivo 101

PIERRE SIMON
Ministre des Postes et Télécommunications

MARCEL AIME
Directeur des Télécommunications

MALAWI

Malawi Government
Post Bag 305, Lilongwe 3

CLEMENT THADDEUS CHIGARU
Under Secretary

DAVIDSON KAPHENI

MALAWI (suite)

Department of Posts and Telecommunications
P.O. Box 580, Blantyre

MANSON MIKE MAKAWA
Deputy Engineer in Chief

LOUDON MKULICHI
Assistant Chief Engineer

JAMES WILLIAM M. NYIRENDA
Deputy Secretary, Media Services
Office of the President and Cabinet
Private Bag 301, Lilongwe 3

TEDSON AUBREY KALEBE
Head of Development Division
Department of Economic Planning and
Development
P.O. Box 30136, Lilongwe 3

Malawi Broadcasting Corporation
P.O. box 30133, Chichiri
Blantyre 3

HENRY CHIRWA
Acting General Manager

MAVUTO JOSEPH FRANK CHAPUMA
Head of Studios

PHILIP P. CHINSEU
Head of Technical Services

FELIX MTUNGA
Delegate ATDC
P.O. Box 580
Blantyre

MALI (REPUBLIQUE DU)

**Ministère de l'Information et des
Télécommunications**
B.P. 116, Bamako

NIAMANTO DIARRA
Ministre de l'Information et des
Télécommunications

MAMADOU BA
Conseiller technique

HALIMA TRAORE
Chef des Services Tarification, Facturation
Société des Télécommunications du Mali
(SOTELMA)
Bamako

MAROC (ROYAUME DU)

Ministère des PTT
Rabat

MOHAND LAENSER
Ministre des PTT

BELKASSEM HAMDOUN
Directeur du Cabinet

MOHAMED WAKRIM
Directeur chargé des relations internationales
Office National des Postes et
Télécommunications (ONPT)
Rabat

MAURICE

JACQUES LE CHARTIER
Permanent Secretary
Prime Minister's Office
Port-Louis

**MOZAMBIQUE (REPUBLIQUE
POPULAIRE DU)**

Telecomunicacoes de Mocambique
P.O. Box 25, Maputo

RUI FERNANDES
Director General

VINODA MAGANLAL
National Director for
Posts and Telecommunications

YUNUS ESMAIL
Director of Trunk Systems

NAMIBIA

HEINRICH P. BADER
Department of Posts and Telecommunications
P.O. Box 297
Windhoek

NIGER (REPUBLIQUE DU)

ABDOULAYE KHAMED
Ministre de la Communication
Ministère de la Communication
BP 368, Niamey

ATE TINNI
Directeur des Télécommunications
Office des Postes et Télécommunications
Niamey

MOUSSA MOUNKAILA
Directeur Technique
Société des Télécommunications
Internationales
B.P. 208, Niamey

ISSOUF ZOUDI
Directeur Technique
Office de Radio et Television du Niger
B.P. 309, Niamey

NIGERIA (REPUBLIQUE FEDERALE DU)

Ministry of communications
Private Mail Bag 12755, Lagos

OLAWALE A. IGE
Minister of Communications

ADEKUNLE AKINPELU
Personal Assistant to the Minister

EMMANUEL BELLO OJEBBA
Chief of International Relations

RUFUS OLUKAYODE ODUSANYA
Chief Planning Officer

G.A. FALODE

ISALAH A. MOHAMMED

UGANDA (REPUBLIQUE DE L')

JOHN B. WALUSIMBI
Permanent Secretary
Ministry of Information and Broadcasting
P.O. Box 7142, Kampala

Uganda Posts and Telecommunications
Corporation
P.O. Box 7171, Kampala

PATRICK MASAMBU
Director

PASCAL MUKASA
Managing Director

P.M.NJUKI
Senior Planning Engineer
Uganda Télévision
30, rue des Bossons
Onex
Suisse

RWANDAISE (REPUBLIQUE)

**Ministère des Transports et des
Communications**
B.P. 720, Kigali

JEAN BAPTISTE NGABONZIZA
Chef de Division Information et
Documentation

LAURENT SEBAPIRA
Chef de Division Planification et
Programmation

**SAO TOME ET PRINCIPE (REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DE)**

ALCINO FERNANDES DE CEITA
Directeur du cabinet des relations
internationales
Companhia Santomense de Telecomunicacoes
B.P. 141, Sao Tome

SENEGAL (REPUBLIQUE DU)

CHEIKH T. NDIONGUE
Directeur de la Communication
Ministère de la Culture et de la
Communication
Dakar

**Société Nationale des Télécommunications
(SONATEL)**
6, rue Wagane Diouf
Dakar

CHEIK TIDIANE MBAYE
Directeur général

RASSOUL MBAYE
Chef, Cellule coopération et relations
internationales

LÉON CHARLES CISS
Directeur des Etudes du Développement

ALIOUNE NDIAYE
Ingénieur

SENEGAL (REPUBLIQUE DU) (suite)

GUILA THIAM
Directeur technique
Office de Radiodiffusion
Télévision du Sénégal
Dakar

SEYCHELLES (REPUBLIQUE DES)

MAN MOHAM KAKAR
Technical Adviser
Ministry of Finance
P.O. Box 313, Mahe

SIERRA LEONE

Ministry of Transport and Communications
George Street, Freetown

PHILIPSON H. KAMARA
Minister of Transport and Communications

SAHR MATTURI
Permanent Secretary

**Sierra Leone External Telecommunications
Ltd.**
(SLET LTD)
P.O. Box 80, Freetown

FRANCIS DAVIES
General Manager

DAVID KORTU MAC-BOIMAH
Chairman, Board of Directors

SAHR RAIKES TUMOË
Deputy Managing Director
Sierra Leone National Tel. Co
P.O. Box 15, Tower Hill
Freetown

**SOMALI (REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE)**

HASSAN MOHAMED ELMI
Director General of Telecommunications
Ministry of Posts and Telecommunications
P.O. Box 3701, Mogadiscio

SOUDAN (REPUBLIQUE DU)

Sudan Telecom Corporation
Khartoum

AWAD WIDAA
Director General

ABDALLA MOHAMED E'LNUR
Director of Technical Division

ABDELRAHMAN SHARFI
Second Secretary
Embassy of Sudan
Harare

SWAZILAND (ROYAUME DU)

RICHARD MGIJIMANE SHABALALA
Under Secretary
Works and Communications
Swaziland Government
P.O. Box 58, Mbabane

Posts and Telecommunications Corporation
P.O. Box 125, Mbabane

JOHN SELBY SIKHONDZE
Managing Director

ALFRED DLAMINI
Director for Telecommunication

MZWANDILE RICHARD MABUZA

SWAZILAND (ROYAUME DU) (suite)

ABNER TEMBE
Director
Swaziland Broadcasting and Information
Department
P.O. Box 338, Mbabane

FAIRLIE MBULA MABUZA
Financial Controller
Swaziland Television
P.O. Box A146, Mbabane

TANZANIE (REPUBLIQUE UNIE DE)

Tanzania Post and Telecoms Department
P.O. Box 9070, Dar es Salaam

RAJABU MABULA YUSUF
Chairman

A.H.J. MARIJANI
Director, Telecommunications Operations

STEPHEN B.J. NGALAMBE
Director Telecoms Engineering

ISSA JUMA SEMTAWA
Public Relations manager

TCHAD (REPUBLIQUE DU)

CHARLES DJEKOURBA
Directeur général
Ministère des PTT
B.P. 154, N'djamena

TOGOLAISE (REPUBLIQUE)

MIKEN KOTE
Chargé de Mission
Office des Postes et Télécommunications
B.P. 373, Lome

TUNISIE

RAOUF CHKIR
Directeur général
Ministère des Communications
Tunis

ABDELKADER MARZOUKI
Directeur
Radiodiffusion Television Tunisienne (RTT)
71, Avenue de la Liberte
Tunis

MOHAMED F. AYARI
First Secretary
Embassy of Tunisia
Harare

ZAIRE (REPUBLIQUE DU)

**Office national des postes et
télécommunications**
Boîte postale 7070, Kinshasa

YANGAMO GBALIGAZA
Président Délégué Général

NUMBI MUYUMBA
Administrateur,
Chef Département des Télécommunications

MUNTU MPEMBELE
Ingénieur des Télécommunications

MWILA MUYUMBA

ZAMBIE (REPUBLIQUE DE)

**Posts and Telecommunications Corporation
(PTC)**
P.O. Box 71660, Ndola

ELLI MUSONDA
Director of Telecommunications

CORNELIUS K. MUSONDA
Assistant Director
Northern Region

BENSON .M MUTAKA
Chief Telecommunications Officer

Andile NGCABA
Technical Engineer
Zambia, ANC

ZIMBABWE (REPUBLIQUE DU)

**Ministry of Information, Posts and
Telecommunications**
P.O. Box 8061
Causeway

VICTORIA FIKILE CHITEPO
Minister of Information, Posts and
Telecommunications

CHENHAMO CHIKAZHA
CHIMUTENGWENDE
Deputy Minister

SARAH LETTY KACHINGWE
Permanent Secretary

LAMEK MARUME
Deputy Secretary

ATANAS TAKAWIRA MAKIWA
Under Secretary

ZIMBABWE (REPUBLIQUE DU) (suite)

**Posts and Telecommunication Corporation
P.O. Box 8061
Causeway**

**RAYMOND MUTAMBIRWA
Postmaster General**

**M.F. DANDATO
Senior Deputy Postmaster
General Telecom.**

**FRANK KANEUNYENYE
Director, Headquarters**

**AGGY MICHAEL NYAMAINASHE
Assistant Director**

**AMOS MABHUNU
Deputy Postmaster General**

**DANIEL MADZIMBAMUTO
Deputy Postmaster General**

**RAYMOND KADHANI
Regional Telecommunication Manager**

**ZIVAI CHIGWEDERE
Manager, Manpower Development**

**RAYMOND KANYANGARARA
Manager, Technical Training**

**TONY G. MARECHERA
Director, Telecom. Operations**

**JOSHUA MAKORE
Manager, Economics and Statistics**

**KENNY MAKUNURA
Manager, Rural Networks**

**MARCELINE MAVHIMA
Manager, Manpower Planning**

ZIMBABWE (REPUBLIQUE DU) (suite)

**Posts and Telecommunication Corporation
P.O. Box 8061
Causeway**

**PETER MDIMU
Manager, Traffic Planning**

**ROWLAND MHLANGA
Manager, Trunk Switching**

**HAMPTON MHLANGA
Manager, Multiplex Development**

**SIZO MLANGA
Manager, Local Switching**

**NOMUSA MOYO
Manager, Transmission Planning**

**CAXTON MUNYORO
Manager, Finance and Accounts**

**BRIAN MUVIRIMI
Regional Manager**

**JOHN MVERE
Manager, Urban Exchanges**

**S. NGOMA
Manager, Urban Networks**

**GREY PSWARAYI
Regional Telecommunication Manager**

**STEWART RUSWA
Director, Computer Services**

**MARIA SHAMBARE
Manager, Conditions of Service**

**ELIACHEM SHIRICHENA
Manager,
Telecommunication Accounts Management**

ZIMBABWE (REPUBLIQUE DU) (suite)

Posts and Telecommunication Corporation
P.O. Box 8061
Causeway

FREDDY MATAVIRE
Manager,
Frequency Management and Services

BERNARD FERNANDES
Manager, Radio Development

CAROLINE SANDURA
Manager, Legal Affairs

SAM DUMA
Manager, ZPTC Factory

TERRY SITHOLE
Manager,
Management Information System

GRAHAM WOOD
Manager Rural Exchanges

GRAHAM CONIBEAR
Director, Networks Planning

CELESTINE GAVHERA
Director, Finance

OLLEN JINYA
Director,
Manufacturing and Contracts

JACOB MAKINA
Director, Telecommunications
Commercial

ADWELL MHLANGA
Director POSB

MICHAEL NXELE
Director, Personnel

ANNIE KNUTH
Assistant Director, Communications

ZIMBABWE (REPUBLIQUE DU) (suite)

Posts and Telecommunication Corporation
P.O. Box 8061
Causeway

KAINET MOYO
Assistant Director,
Telecommunication Services

JOSIAH CHIVANDIKWA
Assistant Director,
Marketing Services

ROBERT SIZIBA
Assistant Director,
Telecom Operations

TED DICKENSON
Assistant Director,
Manufacturing and Contracts

ISAAC CHAZA
Assistant Director, Networks Planning

JOSHUA CHIDEME
Chief Engineer Switching

GEDEON MAGODO
Assistant Chief Engineer
Switching Development

REWARD KANGAI
Assistant Chief Engineer
Transmission Network Devp.

MABIKA
Assistant Chief Engineer
Transmission Local Network

CHARLES SHONHAI
Chief Engineer Transmission

ABDULLAH MAHOMED
Engineer

CHARLES SIBANDA
Engineer

ZIMBABWE (REPUBLIQUE DU) (suite)

Posts and Telecommunication Corporation
P.O. Box 8061
Causeway

MUSIYWA ZANA
Engineer

ISHMAEL E. CHIKWENHERE
Controller, Technical Services

CALISTO HOCHERI
Senior Accountant

STEVEN MAPUDU
Assistant Chief Engineer
Switching Planning

BLASIO KATSANDE
Delegate

JOHN CHIUNYA
Delegate

T. HUNGWE

Zimbabwe Broadcasting Corporation
P.O. Box HG.200, Highlands
Harare

RON MHENDE
Director Engineering

THOMAS MANDIGORA

LISTE DES PARTICIPANTS CADT-90

PARTIE II - INTERNATIONAL AND REGIONAL ORGANIZATIONS

**Commission Economique pour l'Afrique
(CEA)**
Addis Ababa, Ethiopia

BEKELE KEBEDE
Expert, Telecommunication Planning

**Commission des Communautés
Européennes (CCE)**
200, rue de la loi
Bruxelles
Belgique

HENRI MARTIN
Chef de Division

**International Maritime Satellite
Organization (INMARSAT)**
40, Melton Street
London
United Kingdom

OLOF LUNDBERG
Director General

DAVID WRIGHT
Manager, Corporate Affairs

JOHNSON ASINUGO
Manager, DCP

MOHAMED EL AMIN
Senior Satellite Engineer

**International Telecommunications Satellite
Organization (INTELSAT)**
3400 International Drive N.W.
Washington D.C. 20008-3098
USA

JOSEPH BEDAS NYAMWAYA
Senior Executive Public and
External Relations

SRINIVASA PRASANNA
Manager

HAMADOUN TOURE
Regional Director, Africa Region

**Organisation des Nations Unies pour le
Développement Industriel (UNIDO)**
P.O. Box 400, A-1400 Vienna
Austria

Anthony SPINA
Industrial Development Officer

Organisation de l'Unité Africaine (OUA)
P.O. Box 3243, Addis Ababa
Ethiopia

A.S. KORAM
Chief of Communications Sectors

M.T. MAPURANGA
Assistant Secretary-General

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

New York
USA

MATHIAS LUBEGA
Chief Southern Africa Division

Preferential Trade Area (PTA)

P.O. Box 30051, Lusaka
Zambia

BETRU ADAMASSIE
Senior Communication Expert

Union Européenne de Radiodiffusion (UER)

17a, Ancienne route
1218 Grand Saconnex
Genève
Suisse

PIERRE BRUNEL LANTENAC
Controler Study Development
TV News

PAUL TURBANG
Head of Eurovision Operations

Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT)

B.P. 8634, Kinshasa
Zaire

DANIEL ONYEWUENYI
Secretary-General

JOHN SAMUEL ANDAH
Human Resources and Technical
Cooperation Expert

Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Place des Nations
1211 Geneva 20
Switzerland

T. ANTHONY
Secretary

RICHARD K. BAFFOUR
Area Representative
Eastern and Southern Africa

YAPI JEAN MARCELLIN BANCOULI
Représentant de Zone
UIT, Afrique Ouest

ELIZABETH BENAMAR
Interpreter

ISABELLE BIRRAUX
Assistant Finance Officer

WALTER BROWN
Project Officer

JEAN-LOUIS CHEVAL
Consultant CTD - ITU

ISABELLE DIAZ-FROST
Administrative Assistant

GENEVIÈVE DJORDJEVIC DESANKA
Assistante

MONIQUE DUCROUX
Interpreter

ANDREAS E. EMBEDOKLIS
Chief, Field Operations
Department, BDT

JOHAN ERNBERG
Coordinator ATDC

**Union Internationale des
Télécommunications (UIT)**
Place des Nations
1211 Geneva 20
Switzerland (suite)

JOHN FRANCIS
Head of the External Relations Department

TILLY GAILLARD
Interpreter

INGIDAYEHU GIRMAW
PANAFTEL Coordinator

ISOBEL GORDON
Administrative Assistant

M. HARBI
IFRB Member

RAYMOND HUANG
Regional HRM/HRD Officer

T. IRMER
Director, CCITT

JEAN JIPGUEP
Deputy Secretary-General

P. KANTCHEV
Group of Engineers
BDT

BRIGITTE KATIYO
Interpreter

R. KIRBY
Director, CCIR

YAYA KOUROUMA
Head, Africa Division, BDT

AHMED LAOUYANE
Deputy Executive Director
CTD

**Union Internationale des
Télécommunications (UIT)**
Place des Nations
1211 Geneva 20
Switzerland (suite)

EVELYNE LYONNET
Finance Officer

LILUNGWE GERARD MUTTI
ITU Adviser to SATCC

PIERRE MVOUAMA
Représentant de Zone, UIT
Afrique Centrale

EUGÈNE N'ZENGOU
Coordonnateur Projet PANAFTEL

NAKI OBUOBI
Administrative Assistant

A.F. ODEH
Senior Economist
CTD

VENEN PARATIAN
Administrative Assistant

JIMKA PASCHKOFF
Interpreter

MARIA PAVLIDIS
Interpreter

PRADEEP PRASAD
Local Area Network Specialist

TERREFE RAS-WORK
Special Policy Adviser

ARLETTE SCHONROCK
Assistante

CHRISTIAN STENERSEN
Interpreter

**Union Internationale des
Télécommunications (UIT)
Place des Nations
1211 Geneva 20
Switzerland (suite)**

**A.O. TAYLOR
Director, RASCOM Project**

**FABRICIO TERZANI
Exhibition Secretariat**

**STEVE TETTEY
Interpreter**

**MICHÈLE VIEILLE
Administrative Assistant**

**DIETRICH WESTENDORPF
Executive Director
CTD**

**ROBERT WINCH
Project Team Leader
ITU - Zimbabwe**

**Union des Radiodiffusions et Télévisions
d'Afrique (URTNA)
101, rue Carnot
Dakar
Sénégal**

**MEDOUNE LO
Directeur technique**

LISTE DES PARTICIPANTS CADT-90

PARTIE III - OBSERVATEURS

ALLEMAGNE

BERND DOPPELFELD
Director Telecoms Projects, Africa
Langer Grabenweg 35
5300 Bonn 2

GÜNTER LAMPE
Director, international affairs
General Directorate
Deutsche Bundespost TELEKOM
P.O. box 2000, Bonn

Friedrich Ebert Stiftung, (FES)
Rodderbergsh 97
53 Bonn 2

ERICH VOGT
Referent

HELMUT BREDIGKEIT
Media Consultant
P.O. Box 4720
Harare, Zimbabwe

GABRIELE KOHLMANN
Secretary
P.O. Box 4720
Harare, Zimbabwe

AUSTRALIE

LAURIE LAWRENCE C. WEST
General Manager
Telecom Australia
199 William Street
Melbourne

AUTRICHE

WALTER RICHTER
Director
IBM, Vienna

HANNS SOBOTKA
Managing Director
Austroconsult
Zieglergasse 7
A-1070 Wien

BELGIQUE

THEO STOEFS
Managing Director
RTT - BETELCOM
42, rue des Palais
1044 Bruxelles

CANADA

Canadian International
Development Agency, CIDA
200, Promenade du Portage Hull
Quebec, K1A0G4

Colin BILLOWES
Director Telecommunications

Ginette LACHANCE
Manager, West Africa
Telecoms. Projects

J. RAYMOND MARCHAND
Ingénieur des Télécommunications
25 WHIPPOORWILL
OTTAWA, ON

CANADA (suite)

ANDREW C. DYMOND
Telecommunications Economist
INTELECON
401-402 W. Pender Street
Vancouver, B.C.

GARY MILLER
Second Secretary
Canadian High Commission
45 Baines Avenue
Harare, Zimbabwe

DANEMARK

POUL HANSEN
Commissioner
Speaker at ATDC
Anker Heegaards Gade 4
DK-1503 Copenhagen V

ESPAGNE

Ferrocarrils Generalitat
Gatalunya
Pza Gatalunya 1
Barcelona

JOSE CAMPINO GOMEZ
Ingeniero

JOSE LUIS DE LA CRUZ BAHAMONDE
Ingeniero

ENRIQUE DOMINGUEZ
Ingeniero

ETATS UNIS

Bureau of International Communications
and Information Policy,
US Department of State
Rm 6313
2301 C St. N.W.
Washington, D.C. 20520

BRADLEY P. HOLMES
Ambassador,
United States Coordinator and Director

EVELYN Y. BOYD
US Alternate Representative

FREDERICK EBERHART
Regional Director
US Trade and Development Programme
US Department of State
Room 309, SA-16
Washington, DC 20523-1602

Department of Commerce
US Department of State
Washington D.C. 20230

ANITA GOODMAN
Business Development Specialist
Minority Business Development Agency
Office of Program Development

THERESA RETTIG
Industry Specialist
International Trade Administration
Room 1001

FREDERICK EBERHART
Regional Director
US Trade and Development Programme
US Department of State
Room 309, SA-16
Washington D.C. 20253-1602

ETATS UNIS (suite)

MARY BROONER
Government Relations
Motorola Inc.
1350 Eye St. NW # 400
Washington DC Z0005

CECIL CRUMP
International Organizations Standards
AT & T
412 Mt. kemble Avenue N591
Morristown, New Jersey 07960

FRANKIE KING
Research Assistant
Joint Economic Committee
United Sates Congress
Washington D.C.

TRAVIS MARSHALL
Senior Vice President
Director of Govt. Relations
Motorola Inc.
1350 Eve St.N.W. Suite 400
Washington, D.C.20005

ALAN PARKER
President
Orbital Communication Corp.
12500 Fair Lakes Circle
Fairpax, Virginia 27033
Washington D.C. 20230

NOAH SAMARA
President
Afrispace, Inc.
Techworld Plaza,
800 K Rt. N.W.
Washington D.C.2001

DALLAS SEARCY
Vice-President
Seiscor Tech. Inc
P.O. Box 4709580
Tulsa Oklahoma

MAGALI SPINTHER
Journalist
National Development
2737 Dewonshire Av.
Washington DC 20008

WILLIAM O'BRIEN
Director
General Telephone & Electronics (GTE)
140 1st Ave. Waltham, MA

FINLAND

PETRI HUKKI
Managing Director
Telecon Ltd
Aleksanterinkatu 15B
5F-00100 Helsinki

HEIKKI TUUNANEN
Chargé d'affaires
Embassy of Finland
P.O. Box 5300
Harare, Zimbabwe

FRANCE

JEAN CLAUDE DENIAUD
Sous-Directeur
Relations avec les organisations internationales
France Telecom
7, Boulevard Romain Rolland
91218 Montrouge Cedex

FRANCE (suite)

DANIEL FRAIZE
Ingénieur
Vice-Président ACSYS
ACSYS
6, rue des Coutures
Sud Tercy 77200

DENIS GILHOOLY
Editeur en Chef
Communications Week
6, avenue Marceau
75002 Paris

Société anonyme de télécommunications (SAT)
41, rue Cantagrel
75013 Paris

JEAN PIERRE CRENN
Directeur Commercial Afrique

YVES MORICE
Ingénieur

DOMINIQUE PELTIER
Ingenieur Telecom

JOSE JEANNE-ROSE
Ingénieur Commercial
MET S.A.
19, avenue Carnot
91348 Massy

YVES ROUHAUD
Chef Division Telecommunications
Caisse Centrale de Coopération Economique
Cite du Retiro
35-37 rue Boissy d'Anglas
Paris

ROGER PETIT-JEAN
Directeur Délégué des Affaires Internationales
ALCATEL CIT
10 rue Latecoere
78141 Velizy Cedex

GABONAISE (REPUBLIQUE)

MARGUERITE BAYIMBI
Directeur Technique
Africa No.1 / Gabon
BP 1, Libreville

HAITI (REPUBLIQUE D')

WILLIAM PIERRE
Directeur de Planification
Telecom d'Haiti S.A.
Building Pont-Morin
P.O. Box 2594
Port-au-Prince

ITALIE

Ministère des postes et télécommunications
viale America 201
00144 Rome

FRANCESCO TEMPESTINI
Vice-Ministre

CLAUDIO BAUDAZZI
Directeur, Relations internationales

PIETRO CASTORINA
Expert
Secreteria Particolare Ministro

DECIO RIPANDELLI
Expert, Ministère des Affaires étrangères,
Département Italien
Cooperation Direzione Generale
Coop. allo SVILUPPO

INDIE (REPUBLIQUE DE L')

Department of Telecom
Govt. of India
Telecom Commission
Sanchar Bhawan
New Delhi 110001

KARUNAKARAN M.T
Programme Manager
C-DOT
71-1 Miller Road
Bangalore 560052

BALAKRISHNAN R. NAIR
Member (Technology)
Telecom Commission

BRAJESHWAR SHARMA
Director, Technology Planning
Department of Telecom

INDONESIE (REPUBLIQUE D')

ARNOLD PH. DJIWATAMPU
Deputy Director General, Telecommunications
Directorate General, Posts
and Telecommunications
Jalan Kebon Sirih No 37
Jakarta

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

MOHAMMAD SADEGHI
PTT Expert
Ministry of PTT
Directorate General of Telecommunications
P.O. Box 11365-931
16314 Tehran

MORTEZA DAMANPAKJAMI
ITU Expert
Ministry of F.A. Foreign Affairs ?
Iranian Embassy
Harare

JAPAN

Ministry of Posts and Telecommunications
3-2 Kasumuigaszk
Chiyoda-Ku
Tokyo 100

NORIMOTO KIMATA
Director

TADASHI KITAMURA
Deputy Director

SEIICHI TSUGAWA
Adviser

TOMIHIRO KOBATA
Adviser

AKIYOSHI OUJAWA
Assistant

MASAHIKO AGATA
Adviser

KUNIHICO KITAMIKADO
Adviser

SHIGEO OTSUKA
Deputy Director of International Cooperation

YUKIO KAWAJIRI
First Secretary, Japan
Embassy, Harare

KENYA (REPUBLIQUE DU)

LUVEMBE KIGADA
Telematics Intern
International Development Research Centre
P.O. Box 62084
Nairobi

NORVEGE

SVEIN TENNINGAS
Special Adviser
Norwegian Telecom
NORAD
P.O. BOX 6701, St. Olavs
PlassN-0130 Oslo 1

ROAR BRYNLUND
Telecommunication Engineer
INTECH
Billingstadsletta 19
1361 Billingstadsletta

PAYS BAS (ROYAUME DES)

ROB. J. HANKEL
Regional Manager Africa
Netherlands PTT
Post Box 30.000
The Hague 2500 GA

SIMON DIJKHUIZEN
Telecommunications Consultant
Nordkade 64, P.O. Box 85, 2740AB
Waddingveen

PORTUGAL

JOSE M. SOUSA REGO
Instituto Comunicacoes
Ministry of Transport and Communications
Av. Jose Malhoa Lt., Lissabon,

ROYAUME UNI

MICHAEL MORRIS
Director, European Relations,
Member ITU High Level Cttee
British Telecom International
Holborn Centre
London E.C.1

Cable and Wireless
New Mercury House
Red Lion Square
LONDON WC2

DAVID FOOT
General Manager

AYMER JOHN MACLEOD WILSON
Head of International Policy

ZECHIAS DINYERO
London Chambers of Commerce
Student

IHEOMA OBIBI
Research Student
124 Sandringham Road
London E8 2HJ

JOHN WILLIAMSON
71 Coval Lane
Essex CM1 1T
Telephony-Press

SUEDE

Swedish International
Development Authority (SIDA)
S-10525 Stockholm

HERMAN RUUD
Adviser

DAG SUNDELIN
Programme Officer
Infrastructure Division

MICHAEL SÖDERBÄCK
Dep. Head of Infrastr.Division

RALPH KARMAMMAR
Senior Programme Officer
Swedish Embassy
P.O. Box 4110
Harare

PHILIPPE WIBLE
Membre, Advisory Board CTD
8, rue du Temple
1236 Cartigny

SENEGAL (REPUBLIQUE DU)

SOULEYMANE SAMAKE
Consultant
CESAC
B.P. 3802, Dakar

URSS

PETER NAUMOV
USSR Deputy Trade Representative
USSR Trade Representation
3, Deary Avenue Belgravia
Harare, Zimbabwe

MAMADOU TRAORE
Chef Service Telecom
ASECNA
B.P. 3144, Dakar

ZAIRE (REPUBLIQUE DU)

YA RUGANGO NKUBITO
Legal Adviser and General Secretary
TELECEL
25, avenu de la Justice
B.P. 12175, Kinshasa/Gombe

SINGAPOUR

MITHERPAL SINGH
Marketing Manager
Singapore Telecom
31 Exeter Road
#19 W S 0923, Singapore

ZAMBIE (REPUBLIQUE DE)

BENSON HAMOBE MUNAMONGA
Technical Officer
MOD
P. B RW 17 Ridgeway
Lusaka

SUISSE

FRITZ KUHNI
Charge d'affaires
Embassy of Switzerland
9, Lanark Road
P.O. Box 3400, Harare

Telecare Limited
P.O. Box 32782, Lusaka

MUTALE CHURCHILL
Managing Director

PIERRE STEINER
Directeur
Pro Telecom
Direction générale des PTT
Berne

PETER STEPHEN MPUNDU
Engineering and Projects Director

ZIMBABWE (REPUBLIQUE DU)

CECIL G.N.CHARIDZA
Market and Research
61-72B, 3rd Avenue and Parkway Road
ParkTown
Waterfalls

HARRY ASTHON
Managing Director
Aberdare Aycliffe Ltd.
P.O. Box 2599, Harare

JOSEPH STEBLECKI
CEO, OMNICO Consultants
P.O. Box 1254
Harare

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ANNEXE 5

**Conférence africaine de développement des télécommunications (CADT)
Harare, Zimbabwe, 6-11 décembre 1990**

Liste des abréviations

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement Industriel
AFRALTI	African Advanced Level Telecommunication Institute (Nairobi, Kenya) Institut supérieur africain des télécommunications
AFROVISION	African Satellite Television News Exchange System Système africain d'échange d'actualités télévisées
ARABSAT	Arab Satellite Communication Organization Organisation arabe des communications par satellite
ARTC	Annual Regional Telecommunications Conference Conférence annuelle régionale des télécommunications
ASDI	Agence Suédoise de Développement International
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BDT	Bureau de Développement des Télécommunications
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAMR	Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications
CAMTT	Conférence Administrative Mondiale des Télégraphes et Téléphones
CAPTAC	Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications d'Afrique Centrale
CARR	Conférence Administrative Régionale de Radiocommunications
CCIR	Comité Consultatif International des Radiocommunications
CCITT	Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEE	Commission Economique pour l'Europe
CEEAC	Comission Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CESAG	African Institute for Advanced Management Studies
CIP	Chiffre Indicatif de Planification
CTPD	Coopération Technique entre Pays en Développement
EMST	Ecole Multinationale Supérieure des Télécommunications
EUTELSAT	European Telecommunications Satellite Organization Organisation européenne de télécommunications par satellite
FES	Friedrich Ebert Stiftung (Germany)
GEPAIT	Groupe d'Etudes Permanent Africain de la Politique de l'Information et des Télécommunications
INMARSAT	International Maritime Satellite Organization Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellite
INTELSAT	International Telecommunications Satellite Organization Organisation internationale de télécommunications par satellite
INTERSPUTNIK	International Organization of Space Communications Organisation internationale des télécommunications spatiales
OMI	Organisation Maritime Internationale
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PANA	Panafrican News Agency Agence panafricaine d'information
PANAFTTEL	Panafrican Telecommunication Network Réseau panafricain de télécommunication
PMA	Pays les Moins Avancés
PNAM	Plan National d'Amélioration de la Maintenance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
P&T	Postes et Télécommunications Système régional africain de communication par satellite

PTA	Preferential Trade Area Zone d'échanges préférentiels
RASCOM	Regional African Satellite Communication System
SATA	Southern Africa Telecommunications Administrations
SATCC	Southern Africa Transport and Communications Commission
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNTACDA	United Nations Transport and Communications Decade for Africa Décennie des transports et des communications en Afrique
UPAT	Union Panafricaine de Télécommunications
URTNA	Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique

